



**Conférence
des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr.
GÉNÉRALE

TD/B/51/8 (Vol. II)
10 novembre 2004

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT
Cinquante et unième session
Genève, 4-15 octobre 2004

**RAPPORT DU CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT
SUR SA CINQUANTE ET UNIÈME SESSION**

tenue au Palais des Nations, à Genève,
du 4 au 15 octobre 2004

Volume II

Résumé des débats

PRÉFACE

Le présent volume (vol. II) du rapport du Conseil du commerce et du développement sur sa cinquante et unième session contient le résumé des déclarations faites au cours de la session.

Toutes les autres questions relatives à la cinquante et unième session du Conseil sont consignées dans le volume I du rapport, intitulé Rapport à l'Assemblée générale des Nations Unies*. Il s'agit notamment des décisions du Conseil, ainsi que des questions de procédure et des questions institutionnelles.

* Voir TD/B/51/8 (Vol. I).

TABLE DES MATIÈRES

Chapitre	Page
I. Déclarations liminaires.....	4
II. Interdépendance et questions économiques mondiales dans la perspective du commerce et du développement: cohérence des politiques, stratégies de développement et intégration dans l'économie mondiale.....	10
III. Examen des progrès de la mise en œuvre du programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010	23
IV. Développement économique en Afrique: Questions se rapportant à la viabilité de l'endettement de l'Afrique	30
V. Examen des faits nouveaux et des questions se rapportant au programme de travail de l'après-Doha qui revêtent un intérêt particulier pour les pays en développement.....	47
VI. Contribution de la CNUCED à la mise en œuvre et au suivi des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet des Nations Unies organisées dans les domaines économique et social	69
VII. Coopération technique	75
VIII. Questions appelant une décision du Conseil dans le cadre de la suite donnée à la onzième session de la Conférence, qui découlent des rapports et activités de ses organes subsidiaires ou qui s'y rattachent.....	83
IX. Autres questions relatives au commerce et au développement.....	93
X. Questions institutionnelles, questions d'organisation, questions administratives et questions connexes	96
XI. Déclarations de clôture.....	98
 Annexe	
Participation.....	99

Chapitre I

DÉCLARATIONS LIMINAIRES

1. Le **Secrétaire général adjoint chargé de la CNUCED** a dit que la onzième session de la Conférence avait débouché sur quatre messages essentiels, qui définissaient les tâches futures de la CNUCED: le Plan d'action de Bangkok restait d'actualité; il fallait accroître la cohérence entre les stratégies nationales de développement et les obligations et engagements internationaux; les pays en développement devaient renforcer leurs capacités de production afin de tirer pleinement parti des nouvelles possibilités commerciales; et il convenait de définir des domaines d'activité précis en vue de favoriser l'intégration des pays en développement dans le système économique international. Bien que les perspectives de croissance qui s'offraient à eux fussent relativement encourageantes, les pays en développement n'avaient pas tous été en mesure de participer à la reprise économique mondiale, en particulier les pays les plus pauvres. Les déséquilibres actuels de l'économie mondiale mettaient en évidence le manque de cohérence entre les accords internationaux, les politiques commerciales, et la gestion des finances et des taux de change. D'importants changements se produisaient dans le domaine des investissements internationaux directs qui pouvaient avoir des incidences sur le potentiel des pays en développement en matière d'exportation. La demande accrue de produits de base donnait des raisons d'espérer aux pays pauvres d'Afrique et aux pays les moins avancés (PMA); cependant, eu égard à la situation et aux taux de croissance actuels, il serait impossible aux pays d'Afrique subsaharienne et à de nombreux PMA d'atteindre les objectifs de développement du Millénaire d'ici 2015. Il fallait que la communauté internationale soutienne les efforts accomplis par ces pays pour atteindre des objectifs convenus à l'échelon international, en intensifiant l'allègement de la dette et en renforçant l'aide publique au développement. La CNUCED était reconnaissante aux donateurs d'avoir augmenté les contributions volontaires destinées à financer les activités de coopération technique et continuerait à s'efforcer d'accroître la cohérence et l'efficacité de ces activités.

2. Le représentant du **Brésil**, s'exprimant au nom du **Groupe des 77 et de la Chine**, a dit que, depuis que les négociations commerciales avaient été replacées sur la bonne voie, à la fin de juillet 2004, la confiance était revenue. Il fallait maintenant que les pays en développement puissent constater des progrès véritables et tangibles découlant des négociations ultérieures. La nouvelle géographie du commerce et le commerce Sud-Sud des produits de base, des biens manufacturés et des services pouvaient offrir à tous les pays, en particulier aux pays en développement, des chances nouvelles d'accomplir des progrès en matière de développement grâce au commerce international et aux négociations commerciales. L'interdépendance accrue entre le Sud et le Nord mettait en évidence la nécessité de favoriser la croissance et le développement dans le Sud, ce qui profiterait à tous les pays et à l'économie mondiale. Pour pouvoir élaborer une politique économique mondiale, une plus grande cohérence multidimensionnelle était nécessaire. Une cohérence entre les politiques économiques nationales et les processus économiques internationaux était certes essentielle, mais il fallait également que les prescriptions des organisations internationales soient elles aussi cohérentes. Selon le rapport du secrétariat sur la viabilité de l'endettement en Afrique, un endettement non viable n'était pas compatible avec les objectifs de développement du Millénaire dans de nombreux pays africains et toute solution durable au problème du surendettement dépendait autant de la volonté politique que d'une bonne gestion financière. Les conclusions du *Rapport 2004 sur les pays les moins avancés*, qui présentait la première analyse empirique complète des relations entre le commerce

et la pauvreté dans les PMA, devaient être examinées de plus près. Ce rapport indiquait que la croissance des exportations était rarement allée de pair avec une réduction soutenue de la pauvreté dans les PMA au cours des années 90, alors que le commerce représentait une proportion élevée de leur PIB et que la plupart d'entre eux avaient entrepris une libéralisation poussée du commerce. La persistance d'une pauvreté de masse dans les PMA ne résultait pas d'une libéralisation insuffisante du commerce, elle était la conséquence du sous-développement. Les données disponibles montraient qu'une importante libéralisation du commerce n'avait jusqu'à présent pas entraîné une intégration de nature à favoriser un développement soutenu et profitant au plus grand nombre. C'était à juste titre que le *World Investment Report 2004* mettait l'accent sur les services, compte tenu de l'importance croissante de ceux-ci pour le bon fonctionnement de toute économie nationale. Il fallait adopter des politiques bien conçues pour tirer parti des avantages potentiels des IED et réduire les incidences négatives qui pouvaient résulter d'IED dans le secteur des services.

3. Le représentant du **Chili**, s'exprimant au nom du **Groupe latino-américain et caraïbe**, a déclaré que la tâche la plus importante qui incombait actuellement à la CNUCED était de veiller à ce que le développement reste le principal sujet de préoccupation des dirigeants du monde et des organisations internationales. L'une des questions importantes à aborder était le rôle de plus en plus important du monde en développement dans le système commercial, ainsi que sa participation croissante aux flux d'investissement internationaux. Les performances économiques des pays d'Amérique latine et des Caraïbes en 2003 illustraient bien ces tendances. L'Amérique latine dans son ensemble avait enregistré un excédent commercial et, pour la première fois depuis des décennies, un excédent de la balance courante. Cependant, une croissance économique soutenue restait apparemment un but irréalisable pour beaucoup de pays de la région, qui se heurtaient à de nombreux obstacles: faible demande intérieure, difficultés de financement des politiques de développement, endettement considérable, chômage élevé, pauvreté et inégalités de revenus. Pour faire face à la situation en Afrique et dans les PMA, il fallait établir un lien plus étroit entre les politiques nationales et internationales, afin que le commerce devienne un moyen efficace de réduire la pauvreté. L'assistance technique et le renforcement des capacités étaient essentiels pour une participation effective des pays en développement au système économique international et pour la mise en œuvre des stratégies nationales de développement. Les modalités de financement de la participation d'experts aux réunions de la CNUCED n'étaient pas satisfaisantes et devaient être révisées.

4. Le représentant de la **Roumanie**, parlant au nom du **Groupe D**, a dit que la session du Conseil devait contribuer de façon importante à l'application des décisions prises à la onzième session de la Conférence. Le Groupe D était résolu à aider la CNUCED à s'acquitter de son mandat d'instance des Nations Unies chargée d'assurer un traitement intégré du commerce et du développement, et de questions interdépendantes dans les domaines du financement, de la technologie, de l'investissement et du développement durable. Ce mandat revêtait une importance particulière dans le contexte de la préparation de la première évaluation des objectifs de développement du Millénaire, à laquelle la CNUCED devait contribuer.

5. Le représentant du **Nigéria**, s'exprimant au nom du **Groupe africain**, a déclaré que l'augmentation récente de la production mondiale était répartie de façon inégale entre les régions et pourrait être menacée par des déséquilibres macroéconomiques et des difficultés dans les grands pays industriels. En outre, l'augmentation des prix du pétrole représentait un fardeau considérable pour les pays en développement importateurs de pétrole. En conséquence, il était

crucial d'examiner les moyens d'éviter une entrée en récession brutale de l'économie mondiale. De plus, la mauvaise articulation entre le système commercial international et le système monétaire et financier international rendait d'autant plus nécessaire d'accroître la cohérence des politiques relatives aux processus économiques internationaux. La nouvelle géographie des relations internationales se traduisait par une contribution de plus en plus importante des pays en développement au commerce international et au processus de maintien de la croissance de l'économie mondiale. Dans le contexte des récentes discussions et négociations qui avaient eu lieu à la onzième session de la Conférence et au sein de l'Organisation mondiale du commerce, les pays en développement avaient montré qu'ils étaient disposés à favoriser la coopération économique internationale tout en défendant leurs intérêts et leurs priorités. De nombreux pays africains restaient confrontés à une situation particulièrement difficile. Actuellement, beaucoup d'observateurs doutaient de l'aptitude de la plupart d'entre eux à atteindre les objectifs de développement du Millénaire, en particulier celui d'une réduction de moitié de la pauvreté. C'était également dans ce contexte qu'il fallait étudier de nouvelles méthodes pour s'attaquer au problème de la dette. Les difficultés que connaissaient de nombreux PMA et petites économies avaient été exacerbées récemment par des conflits et des catastrophes naturelles. Il fallait accorder aux programmes du secrétariat concernant les PMA et l'Afrique les ressources dont ils avaient besoin pour fonctionner efficacement. La CNUCED devait participer activement aux prochaines conférences internationales relatives au développement, telles que la réunion d'examen des objectifs de développement du Millénaire et la phase de Tunis du Sommet mondial sur la société de l'information, en 2005.

6. Le représentant du **Pakistan**, parlant au nom du **Groupe asiatique et de la Chine**, a dit que la Conférence de São Paulo avait réaffirmé que la CNUCED jouait un rôle particulier et important dans l'infrastructure institutionnelle internationale. Ce rôle était particulier en raison de la nature délibérative de l'organisation et important parce qu'il lui incombait de produire un consensus sur tout l'éventail de questions relatives au commerce et au développement. Tout en réitérant le Plan d'action de Bangkok, les trois éléments fondamentaux du mandat de la CNUCED et l'avantage comparatif de l'institution dans le domaine macroéconomique, le Consensus de São Paulo accordait une reconnaissance consensuelle au concept de marge d'action. Le Groupe des 77 et la Chine attachaient la plus grande importance au caractère transversal de ce concept et y voyaient un premier pas dans la bonne direction et un travail de longue haleine qui, dans l'optique du mandat de la CNUCED quant à la formation de consensus, conduirait à terme à une convergence de vues sur les moyens d'en concrétiser l'application. Dans une économie mondialisée, l'interdépendance et l'interconnexion avaient mieux fait comprendre les disparités mondiales, qui s'étaient gravement exacerbées ces dernières années.

L'environnement économique international se caractérisait par des déséquilibres tenaces dans quatre domaines: l'ordre financier international; le système commercial international; les connaissances et les technologies; et la prise de décisions économiques au niveau mondial. Les objectifs de développement du Millénaire traduisaient la volonté mondiale de s'attaquer à ces déséquilibres. Cependant, il y avait peu de chances que la communauté internationale atteigne, dans le délai imparti, le premier et principal objectif, à savoir une réduction de moitié de la pauvreté, et il était très vraisemblable que cet échec retarderait les progrès concernant les autres objectifs de développement du Millénaire. De nombreux pays en développement avaient adopté des politiques délibérées de réduction de la pauvreté, de bonne gouvernance et d'ouverture commerciale. Malheureusement, cette attitude n'allait pas encore de pair avec la tenue des promesses concernant un accès élargi aux marchés, une assistance financière plus

importante et un allégement sensible de la dette pour tous les pays dont l'endettement n'était pas tenable. Il était nécessaire de renouveler l'engagement politique de poursuivre un développement coopératif et non compétitif.

7. Le représentant du **Bénin**, parlant au nom des **pays les moins avancés**, a dit qu'il importait de discuter des effets du résultat des négociations qui avaient eu lieu récemment à l'OMC concernant les PMA. L'assistance technique était très importante pour l'intégration de ces pays dans l'économie mondiale et méritait une attention particulière. Il fallait se féliciter du rôle accru de certains pays en développement dans les relations économiques internationales, mais la part des PMA dans le commerce Nord-Sud et Sud-Sud restait très faible, et les règles du commerce international menaçaient de les marginaliser davantage encore. Les tendances économiques mondiales récentes confirmaient que les PMA n'étaient pas encore intégrés dans l'économie mondiale. Il était donc nécessaire d'assurer une plus grande participation des PMA au commerce mondial. L'évaluation de la mise en œuvre du Programme d'action en faveur des PMA pour la décennie 2001-2010 montrait que les objectifs de ce dernier étaient loin d'être atteints et que les PMA, malgré tous leurs efforts, continuaient d'être aux prises avec une pauvreté extrême. Des facteurs tels que la tendance à la baisse des cours des produits de base, la faiblesse des investissements étrangers directs, un endettement intenable et les subventions agricoles dans les pays développés nuisaient à leurs efforts de développement. *Le Rapport 2004 sur les pays les moins avancés* définissait les orientations nationales et internationales et les mesures requises pour renforcer les effets du commerce sur la réduction de la pauvreté dans les PMA. Il était nécessaire d'annuler la dette extérieure des PMA, qui entravait gravement leurs efforts de développement. Pour remédier à la situation, il fallait agir sur le plan intérieur, mais une aide extérieure, plus de justice et une plus grande solidarité de la part des pays développés étaient également nécessaires.

8. Le représentant des **Pays-Bas**, s'exprimant au nom de l'**Union européenne**, a déclaré que la onzième session de la Conférence avait montré la complémentarité fondamentale entre les dynamiques Sud-Sud et Nord-Sud. La CNUCED devait équilibrer ces dynamiques et exécuter son programme de travail de façon équilibrée et souple. La mise en œuvre des résultats de la onzième session de la Conférence exigeait la fixation de priorités et la rationalisation de la gestion compte tenu des ressources disponibles pour assurer la crédibilité de la CNUCED et accroître son utilité. Des contributions de la société civile pouvaient apporter une valeur ajoutée aux trois piliers des travaux de la CNUCED. Le rapport du secrétariat intitulé «La nouvelle géographie des relations économiques internationales» abordait un certain nombre de priorités et d'objectifs principaux de l'Union européenne, à savoir: l'intégration du commerce et des investissements dans les politiques de développement national et les stratégies de réduction de la pauvreté; l'intégration régionale et le commerce Sud-Sud; la dépendance à l'égard des produits de base et la pauvreté. Les travaux concernant l'Afrique devaient devenir une priorité claire pour la CNUCED. Une plus forte croissance économique et un meilleur développement social dans les PMA étaient dans l'intérêt de toutes les parties, tant du point de vue du développement que sous l'angle politique. Les pays développés et les pays en développement plus avancés devaient soutenir les PMA dans leurs efforts pour surmonter les obstacles à leur bonne intégration dans l'économie mondiale. La CNUCED devait intensifier ses efforts pour créer un lien étroit entre le commerce et la réduction de la pauvreté dans les PMA, et renforcer l'amélioration des capacités liées au commerce en vue d'aider les PMA à mieux s'intégrer dans le système commercial international, notamment grâce au Cadre intégré. En tant qu'instance de consensus et de débat,

elle pouvait faciliter la compréhension mutuelle. L'assistance technique, la recherche et les travaux intergouvernementaux restaient des moyens très efficaces d'aider les pays en développement à atteindre leurs buts de développement. La session du Conseil favoriserait une meilleure réalisation des activités d'assistance technique, tant sur les plans de la qualité, de l'efficacité et de la transparence que dans l'optique de l'augmentation nécessaire de la part des ressources affectée aux PMA et à l'Afrique.

9. Le représentant de la **Suisse** a dit que l'économie mondiale s'était redressée, mais qu'il subsistait des incertitudes considérables en raison de tensions politiques et de l'augmentation constante des prix du pétrole. Un nombre croissant de pays en développement avaient renforcé leur présence sur les marchés internationaux, mais la situation des PMA, en particulier ceux d'Afrique subsaharienne, restait préoccupante. Le récent accord conclu à l'OMC représentait un nouveau progrès vers un système commercial multilatéral ouvert tenant compte des besoins des pays en développement. Il fallait maintenant parvenir à un accord sur les modalités précises de réduction des subventions agricoles et autres. Il était aussi nécessaire d'accomplir de nouveaux progrès concernant le commerce des services et la facilitation du commerce. La CNUCED jouait un rôle spécial dans le traitement intégré des questions liées au commerce en vue d'une meilleure intégration des pays en développement dans l'économie mondiale. Les relations économiques Sud-Sud offraient de réelles possibilités et devaient être renforcées. L'examen à mi-parcours en 2006 serait l'occasion d'évaluer les progrès accomplis dans l'application des décisions prises à São Paulo. Pour ce qui était de la contribution de la CNUCED aux objectifs définis récemment lors d'importants sommets et conférences, il était souhaitable de procéder à une analyse plus approfondie des mesures prévues et de celles qui avaient déjà été prises. La stratégie de coopération technique de la CNUCED représentait un moyen utile de privilégier les projets qui répondaient le mieux aux besoins des bénéficiaires et avaient des effets durables. Cependant, il fallait améliorer encore la coordination des activités d'assistance technique avec le secrétariat et renforcer le suivi de l'évaluation de projets.

10. Le représentant des **États-Unis d'Amérique** a dit qu'au cours des années à venir, les questions de développement devraient être au cœur des préoccupations du système des Nations Unies. L'éradication de la pauvreté, de la faim et de la maladie était un but fondamental de la politique étrangère des États-Unis, et plusieurs initiatives avaient déjà été engagées à cette fin, dont le Compte pour le Millénaire, une forte augmentation de l'aide publique au développement, le Plan d'urgence contre le VIH/sida, et l'allègement de la dette. Le Consensus de Monterrey était un cadre cohérent et équilibré qui constituait une base pour le développement et l'éradication de la pauvreté. Dans ce cadre, il fallait mobiliser des ressources très diverses, publiques et privées, extérieures et intérieures. Le Consensus de Monterrey représentait pour les pays donateurs un argument convaincant en faveur de l'augmentation de leur aide publique au développement, et il était essentiel de le maintenir intact. Les instances internationales, y compris la CNUCED, devaient accorder une attention prioritaire aux questions de commerce, d'aide et d'endettement.

11. Le représentant de la **Barbade** a dit qu'il fallait maintenant tirer parti véritablement et concrètement du Consensus de São Paulo, en particulier pour obtenir que le commerce contribue davantage au développement et pour trouver un juste équilibre entre la marge d'action dont les pays en développement avaient besoin pour atteindre leurs buts de développement, d'une part, et les obligations internationales, d'autre part. La CNUCED devait continuer à jouer son rôle spécial dans le domaine du commerce et du développement. Il fallait accorder une attention

particulière au débat sur le programme de travail de l'après-Doha. La CNUCED devait continuer d'offrir aux pays en développement un soutien et une coopération au cours des négociations à mener à la suite de la décision, prise en juillet à l'OMC, de concrétiser les aspects des négociations commerciales relatifs au développement.

12. Le représentant du **Venezuela** a déclaré que, selon les indications empiriques disponibles, les pays désireux de se développer ne devaient pas se préoccuper uniquement du commerce international et de la croissance économique, mais qu'il leur incombait aussi de tenir compte de la dimension sociale. Les efforts déployés par les pays en développement au niveau national pour atteindre leurs objectifs devaient être soutenus par un environnement international favorable, et il fallait que la coopération internationale prenne une dimension nouvelle. Les pays en développement devaient mener des politiques actives pour faire évoluer leur commerce, ajouter de la valeur à leur production, et créer et renforcer les conditions structurelles d'une croissance soutenue. Comme l'indiquait le Consensus de São Paulo, la question de la marge d'action revêtait une importance fondamentale à cet égard et devrait être prise en compte au cours des futures discussions et activités de coopération technique. Comme les stratégies et les politiques de développement menées au niveau national étaient fréquemment entravées par un environnement économique international défavorable, il convenait d'agir suivant deux axes thématiques fondamentaux: premièrement, la cohérence entre les efforts et les programmes nationaux de développement des pays en développement et les politiques nationales des grands pays qui avaient des effets systémiques; deuxièmement, la cohérence entre le système commercial international, d'une part, et le système financier et monétaire international, d'autre part. Il restait nécessaire de définir des options pragmatiques et de reconstruire un consensus de développement.

Chapitre II

INTERDÉPENDANCE ET QUESTIONS ÉCONOMIQUES MONDIALES DANS LA PERSPECTIVE DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT: COHÉRENCE DES POLITIQUES, STRATÉGIES DE DÉVELOPPEMENT ET INTÉGRATION DANS L'ÉCONOMIE MONDIALE

(Point 3 de l'ordre du jour)

13. Pour l'examen de ce point, le Conseil était saisi du document ci-après:

Rapport sur le commerce et le développement, 2004 (UNCTAD/TDR/2004 et Aperçu général).

14. Le **Secrétaire général adjoint chargé de la CNUCED** a dit que la deuxième partie du *Rapport sur le commerce et le développement* était consacrée aux problèmes et aux difficultés découlant du renforcement de l'intégration commerciale et financière dans une perspective historique, ainsi qu'à l'impact des facteurs monétaires et financiers sur l'offre d'exportation des pays en développement. Étaient examinés les effets particuliers de fortes et brutales dépréciations monétaires sur les résultats commerciaux des pays en développement, et on y trouvait également une analyse des options qui s'offraient en matière de gestion des taux de change dans un environnement financier international instable. La première partie du Rapport passait en revue les tendances récentes et les perspectives de l'économie mondiale, vues sous l'angle du développement.

15. L'**Administrateur chargé de la Division de la mondialisation et des stratégies de développement** a dit que la croissance de l'économie mondiale prenait de l'ampleur, mais que certains risques rendaient les perspectives incertaines, s'agissant notamment de la hausse des prix du pétrole, de la persistance de fortes disparités quant à la vigueur de la demande intérieure entre les principaux pays développés ainsi qu'entre les différentes régions du monde en développement, et de l'accroissement des déséquilibres commerciaux entre les principaux blocs économiques. Outre un environnement commercial international favorable et des conditions microéconomiques propices, le *Rapport sur le commerce et le développement* soulignait que les politiques macroéconomiques, en particulier les politiques relatives aux taux d'intérêt et aux taux de change, déterminaient également dans quelle mesure les pays en développement pouvaient pleinement tirer profit de leur intégration dans l'économie mondiale. Il montrait que les apports de capitaux à court terme avaient souvent entraîné une appréciation du taux de change, au détriment de la compétitivité-coûts des exportateurs nationaux. Des sorties soudaines et massives de capitaux avaient ensuite rétabli la compétitivité, avec des effets positifs sur les résultats commerciaux du pays à court terme, mais avec des effets négatifs à moyen et à long terme. Les pays avec un compte de capital ouvert étaient vulnérables à de tels mouvements internationaux de capitaux à court terme. Un nombre croissant de pays en développement avaient choisi d'appliquer des politiques permettant d'éviter une surévaluation de la monnaie en intervenant sur les marchés de change et en accumulant des réserves internationales d'une ampleur appréciable. Les éventuelles pressions inflationnistes pouvaient être contenues par des mesures non monétaires. Toutefois, les pays ne pouvaient pas tous simultanément gérer les mouvements de leur taux de change et atteindre leurs objectifs de taux. D'où la nécessité de mettre en place un système monétaire réglementé et véritablement multilatéral.

16. Le représentant du **Brésil**, parlant au nom du **Groupe des 77 et de la Chine**, a dit que la structure du commerce mondial avait sensiblement évolué depuis le début des années 60, plus particulièrement avec l'émergence de nouveaux exportateurs d'articles manufacturés, notamment en Asie de l'Est. Il n'en restait pas moins que de nombreux pays en développement commerçaient plus, mais gagnaient moins depuis le milieu des années 80. La nouvelle géographie du commerce international laissait espérer que cette situation puisse changer, en permettant aux pays en développement de jouer un rôle plus important en tant que producteurs, consommateurs, négociants et fournisseurs de ressources, dans un contexte d'intensification des complémentarités avec les pays développés. Cela faisait ressortir la nécessité d'une croissance plus vigoureuse dans les pays en développement, essentielle pour assurer la croissance de l'économie mondiale et maintenir la prospérité dans les pays développés. Il était indispensable que les pays développés réévaluent leurs politiques, ainsi que leurs programmes de coopération pour le développement.

17. La nécessité d'une plus grande marge d'action, qui était déjà au centre des débats à la première session de la Conférence, avait été formellement reconnue à la onzième session de la Conférence, au paragraphe 8 du Consensus de São Paulo. À cet égard, le représentant a insisté sur l'importance de la récente «Proposition de définition d'un programme d'action pour le développement dans le cadre de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI)». Cette proposition visait à placer les questions de développement, y compris la nécessité de préserver la marge d'action des pays en développement, au cœur du système de propriété intellectuelle. Au cours des deux dernières décennies, de nombreux pays en développement avaient vu leurs options de politique générale se réduire. Cette situation pouvait en partie être imputée à l'adoption de nouvelles règles et obligations dans le contexte du système commercial et du système financier, assortie d'une surveillance renforcée. Mais avaient également joué un rôle important des postulats et des préjugés en matière de développement où l'on confondait la fin et les moyens, et qui débouchaient sur des solutions simples, technocratiques, ne tenant aucun compte des différences et des contraintes nationales.

18. Le représentant a réaffirmé la nécessité d'améliorer la cohérence systémique à l'appui du développement. Tous les pays devaient reconnaître que leurs actions pouvaient avoir une influence sur les autres, et ils devaient agir en conséquence. Les mesures prises dans les économies dominantes se répercutaient de façon asymétrique sur le système, et les pays qui avaient les capacités financières, techniques et institutionnelles de corriger tout déséquilibre potentiel de la structure des flux commerciaux, financiers et technologiques devaient contribuer à garantir le niveau voulu de stabilité économique globale. Le Rapport rappelait que, en l'absence d'un traitement bien intégré des relations économiques internationales, le mouvement sans restriction des capitaux pouvait produire de fortes discontinuités entre le financement international et le développement du secteur productif, ce qui conduisait des mouvements monétaires indépendants une fois de plus à avoir une profonde incidence sur le commerce et les perspectives de croissance des pays pauvres. L'appel en faveur d'une véritable solution multilatérale à l'instabilité monétaire était on ne peut plus opportun.

19. En présentant une analyse des récentes tendances de l'investissement étranger direct, le *World Investment Report 2004* (WIR) abordait également un aspect pertinent du débat sur l'interdépendance. Si les flux d'IED vers les pays en développement en tant que groupe avaient augmenté en 2003, nombre de pays à faible revenu continuaient d'avoir du mal à attirer des IED dans des secteurs où ils pouvaient contribuer au développement. L'accent mis par le WIR sur

les IED dans le secteur des services se justifiait par l'importance de ce secteur pour un fonctionnement efficace de toute économie et pour l'atténuation de la pauvreté. Mettre au point les outils nécessaires pour contrer les pratiques commerciales restrictives et anticoncurrentielles des sociétés transnationales était important, car il fallait éviter de se concentrer exclusivement sur les restrictions découlant des réglementations publiques. Les IED dans le secteur des services pouvaient être une source de capitaux et aider à répondre aux besoins en matière de financement intérieur, favoriser une amélioration de la qualité des services et assurer un transfert de technologie, mais des politiques bien conçues et mûrement réfléchies devaient être mises en place pour garantir la réalité des avantages potentiels. Le WIR avait également apporté une contribution utile au débat sur la délocalisation des services, laquelle pouvait aider de nombreux pays en développement à se doter de capacités d'exportation et à créer de nouveaux emplois.

20. La représentante des **Pays-Bas**, parlant au nom de l'**Union européenne**, s'est déclarée en accord avec l'idée que la croissance à long terme et les débouchés commerciaux des pays plus avancés dépendaient également de l'expansion de la capacité industrielle et des marchés des pays plus pauvres, ainsi qu'avec l'appel en faveur d'une approche collective, au niveau global ou régional, susceptible de promouvoir la cohérence entre les systèmes internationaux commercial, monétaire et financier. Bien entendu, cela ne réglait pas la question de savoir quelle forme ces systèmes devaient prendre, ni quelles devaient être leurs modalités d'interaction. Tout en se félicitant de la contribution de la CNUCED à ce débat, compte tenu du mandat imparti à l'institution d'offrir une perspective interdisciplinaire, la représentante a souligné que les principaux protagonistes sur ces sujets étaient l'OMC pour le commerce et les institutions de Bretton Woods pour les questions monétaires et financières. Concernant le concept de marge d'action, le risque existait qu'une utilisation inappropriée de cette marge d'action se traduise par des effets négatifs sur d'autres pays. La portée de la marge d'action différait d'un pays à un autre et d'une situation à une autre. Il resterait toujours nécessaire pour les pays de bien considérer l'impact sur d'autres pays de leur utilisation d'instruments de politique générale, dans un contexte aussi bien bilatéral que multilatéral. Il n'existait pas de formule unique, d'application universelle. Par exemple, bien que quelques pays en développement avancés utilisent leur marge d'action pour maintenir leur monnaie à des taux de change délibérément bas, une telle approche ne pouvait être recommandée à tous les pays en développement, en particulier aux PMA. La représentante a proposé que la CNUCED ne se limite pas à indiquer quelles stratégies, dans certaines régions du monde et à certains moments, avaient donné des résultats positifs, mais qu'elle présente divers scénarios possibles, reposant sur des hypothèses plausibles, y compris celles qui exigeraient une action concertée de la communauté internationale.

21. Le représentant de l'**Uruguay**, parlant au nom du **Groupe latino-américain et caraïbe**, a dit que la réalisation des objectifs de développement du Millénaire exigeait une plus grande cohérence entre, d'une part, les processus internationaux et les négociations internationales, essentiellement dans les domaines du commerce, de l'investissement, du financement et de la technologie, et, d'autre part, les différentes stratégies nationales de développement pour accélérer la croissance économique et promouvoir un développement durable. Comme indiqué dans le *Rapport sur le commerce et le développement, 2004*, après une longue stagnation, l'économie des pays d'Amérique latine et des Caraïbes s'était redressée à partir de la seconde moitié de 2003. Toutefois, le fait que cette reprise résultait d'une hausse des prix des exportations latino-américaines et d'une baisse des taux d'intérêt internationaux confirmait la vulnérabilité des économies latino-américaines face aux mouvements des prix des produits de base et aux

conditions des marchés financiers internationaux. On pouvait, en conséquence, douter de l'ampleur et de la durabilité de cette reprise. Pour évaluer dans quelles mesures l'amélioration de la situation extérieure de la région résultait de tendances à long terme ou de fluctuations à court terme, trois éléments devaient être considérés. Premièrement, la situation dans les différents pays de la région était loin d'être uniforme; deuxièmement, les facteurs à court terme qui avaient joué en faveur de la plupart des pays de la région pouvaient rapidement disparaître; et, troisièmement, les facteurs structurels qui s'opposaient à une croissance forte et soutenue restaient présents. Pour que la reprise conduise à une croissance soutenue, les politiques intérieures devaient faire davantage pour promouvoir l'investissement et l'emploi, mais, dans le même temps, il fallait créer un nouveau cadre international qui serait plus favorable au développement et renforcerait davantage la cohérence entre les systèmes internationaux commercial, financier et monétaire. Concernant le système commercial multilatéral, des améliorations substantielles devaient y être apportées dans le cadre des objectifs fixés à Doha, s'agissant en particulier de règles équitables pour le commerce des biens et des services intéressant les pays de la région, et d'un accès sans distorsion à tous les marchés. De même, il fallait éviter les effets déstabilisateurs que les marchés financiers internationaux pouvaient avoir sur les pays en développement, car cela pouvait annuler les gains tirés du commerce. C'était là un facteur clef, car, outre un environnement commercial international favorable, les pays en développement devaient avoir des entreprises compétitives sur les marchés internationaux pour tirer le meilleur parti de leur intégration dans l'économie mondiale. Parmi les nombreux facteurs qui influaient sur la compétitivité figuraient les politiques macroéconomiques, principalement celles qui avaient trait aux taux d'intérêt, élément clef pour l'investissement intérieur, et aux taux de change, dont dépendaient les bons résultats du commerce international. Seule la cohérence pouvait garantir qu'une plus grande intégration commerciale et financière permettrait aux pays en développement de créer un cercle vertueux de financement extérieur, d'investissements intérieurs et d'expansion des exportations. Dans le cadre de son mandat, la CNUCED jouait un rôle de premier plan dans la définition des éléments requis pour élaborer une stratégie globale cohérente, qui intégrerait la dimension du développement dans les processus internationaux.

22. Le représentant du **Pakistan**, parlant au nom du **Groupe asiatique et de la Chine**, a dit que la mondialisation pouvait être une idéologie virtuelle de la vie moderne, avec des répercussions potentiellement fortes sur le développement, mais que la réalité avait jusque-là démenti les attentes. Les transformations économiques et sociales entraînées par la mondialisation avaient débordé les capacités de nombreux pays en développement d'en maîtriser les conséquences. Tandis que les pays développés en touchaient les dividendes, les pays en développement continuaient d'être assaillis d'une multitude de problèmes – pauvreté, manque de ressources financières pour le développement, lourd endettement et flux inverses de capitaux vers les pays développés, détérioration des termes de l'échange, risques financiers croissants, faible niveau de développement technologique. Ces problèmes non seulement compromettaient un développement équilibré de l'économie mondiale, mais constituaient également une menace pour la sécurité internationale. Ils étaient aggravés par une réduction de la marge d'action, les pays en développement devant lutter pour conserver un certain contrôle sur leur souveraineté afin d'empêcher l'apparition d'un sous-développement. Il était assez paradoxal que les tenants de la mondialisation appellent à l'amélioration de la gouvernance nationale, tandis que l'actuel ensemble de règles internationales empiétait progressivement sur la marge d'action indispensable.

23. Concernant les doutes exprimés dans le *Rapport sur le commerce et le développement, 2004* quant à la durabilité de l'actuelle croissance de l'économie mondiale, en particulier du fait de sa dépendance à l'égard d'une poursuite de l'expansion aux États-Unis, l'évolution des conditions en Asie pouvait dans une certaine mesure contribuer à redresser ce déséquilibre. L'expansion rapide du secteur extérieur en Asie s'était accompagnée d'une vigoureuse demande intérieure dans les pays de la région. La croissance des importations devrait dépasser celle des exportations cette année. Avec la diminution des excédents commerciaux, le rythme d'accumulation de réserves dans les pays asiatiques risquait de faiblir. Les répercussions de l'effet revenu de l'expansion du commerce n'était qu'en partie la raison de ce phénomène. Une autre raison était qu'une croissance économique rapide induisait un accroissement de la demande de divers biens.

24. La faiblesse de la croissance, la stagnation du revenu par habitant et la dépendance persistante à l'égard des produits de base dans de nombreux pays d'Afrique subsaharienne, ainsi que la probabilité de plus en plus grande de ne pouvoir réaliser les objectifs de développement du Millénaire dans cette région du monde, ne laissaient pas d'inquiéter. La fragilité et le manque de consistance de l'actuelle croissance économique mondiale soulignaient la nécessité d'une réflexion collective en vue de promouvoir un développement plus large et mieux synchronisé. Pour empêcher le fossé de se creuser et éventuellement arriver à le combler, le représentant proposait une approche méthodique et coopérative en sept points: i) rectitude intellectuelle reposant sur une approche solidaire, à visage humain du développement; ii) bonne gouvernance de la mondialisation, garantissant des structures solidaires et transparentes pour la prise de décisions économiques au niveau international; iii) exécution du Programme de travail de Doha devant conduire à la mise en place d'un système commercial multilatéral équitable et juste; iv) accès équitable au savoir et à la technologie; v) financement adéquat et novateur du développement, avec un allègement de la dette et des conversions de créance; vi) responsabilité sociale des entreprises; et vii) marge de manœuvre économique au niveau national pour la formulation et l'adaptation des stratégies de développement, en fonction des besoins et des réalités de chaque pays. Le Consensus de São Paulo donnait à la CNUCED un mandat équilibré pour la réalisation de travaux de fond dans chacun de ces domaines.

25. Le représentant du **Nigeria**, parlant au nom du **Groupe africain**, a dit que l'évolution récente du marché mondial du pétrole montrait que des décisions ou des événements dans un pays pouvaient avoir des répercussions sur le reste du monde. Cette interdépendance pouvait être bénéfique pour l'économie mondiale, comme le montraient les liens commerciaux et financiers entre les États-Unis et l'Asie, en particulier la Chine, qui non seulement impulsaient la croissance mondiale, mais profitaient également à d'autres régions en développement à travers, par exemple, une hausse de la demande de produits primaires. En dépit d'un large pessimisme et de la prise de conscience que le continent ne pourrait peut-être pas atteindre l'objectif inscrit dans la Déclaration du Millénaire de réduire la pauvreté de moitié d'ici à 2015, l'Afrique bénéficiait elle aussi de ces liens, puisque les échanges commerciaux avec la Chine avaient fortement augmenté en 2003. Mais l'interdépendance pouvait aussi avoir des effets pervers. La croissance mondiale pouvait être menacée par un ralentissement simultané aux États-Unis et en Asie, qui ne serait pas contrebalancé par la croissance dans d'autres grands centres économiques. Le sentiment largement répandu que les déséquilibres macroéconomiques aux États-Unis et le boom de l'investissement en Asie pourraient ne pas durer laissait craindre un éventuel ralentissement brutal de l'économie mondiale. De plus, une nouvelle dépréciation

du dollar risquait de réduire la demande aux États-Unis et d'étouffer la croissance tirée par les exportations en Asie. Le taux de change pouvait être un important instrument de politique commerciale, mais de fortes dépréciations n'auraient peut-être pas l'effet espéré sur la compétitivité-coûts et pouvaient même engendrer des pressions en faveur d'un protectionnisme commercial, avec les risques que cela comportait pour l'économie mondiale. Cette absence de cohérence entre le système commercial international et le système monétaire et financier international justifiait que l'on prenne au sérieux la proposition faite dans le *Rapport sur le commerce et le développement* de rechercher un régime approprié de taux de change aux niveaux régional et mondial.

26. La hausse des prix du pétrole constituait une autre menace pour la croissance mondiale. Si une partie de cette hausse était due à la très forte demande des deux pôles de croissance, combinée à une offre à son niveau maximal, les craintes d'une interruption ou d'une désorganisation des approvisionnements alimentaient la spéculation. Certains considéraient la hausse des prix du pétrole comme un phénomène temporaire, qui ne porterait probablement pas préjudice aux pays développés en raison de la très faible inflation qu'ils connaissaient. Mais il était également possible que la situation du marché du pétrole ne puisse pas facilement s'inverser. Certains faisaient valoir que les conditions étaient suffisamment inquiétantes pour justifier une coopération entre producteurs et consommateurs en vue de stabiliser les prix. C'était là une suggestion surprenante pour ce qui était de la cohérence des politiques, car la coopération entre producteurs et consommateurs n'était pas souvent considérée comme une possibilité admissible dans le cas d'autres produits de base. Les pays en développement importateurs de pétrole, en particulier les moins avancés, seraient confrontés à des difficultés supplémentaires du fait de la hausse des prix du pétrole et auraient besoin d'une assistance. Les récentes propositions d'allègement de la dette de certains de ces pays étaient à cet égard les bienvenues. En outre, des efforts concrets seraient nécessaires pour accroître la quantité, la qualité et l'efficacité de l'aide.

27. La cohérence des politiques exigeait un élargissement et un renforcement de la participation des pays en développement aux décisions économiques internationales et à l'élaboration des normes, non seulement en raison de la contribution de certains de ces pays à la croissance mondiale, mais aussi parce que la gouvernance de la mondialisation devait garantir la cohérence des politiques en faveur du développement. De nombreux pays africains manquaient gravement de capacités, mais participaient à des négociations aux niveaux bilatéral, régional et multilatéral. Le représentant a déclaré soutenir l'appel en faveur d'une plus grande marge d'action pour les pays en développement, ce qui impliquait qu'il n'existait pas d'approche unique et universelle du développement et que les règles internationales ne devaient pas réduire le champ d'action et les options en matière de politique intérieure.

28. Le représentant de l'**Indonésie** a dit que si la reprise économique mondiale était bien engagée, elle risquait néanmoins de ne pas être durable étant donné la situation imposée par les actuelles conditions économiques aux États-Unis et par l'instabilité des prix du pétrole et des taux de change. Ces difficultés devaient être abordées de façon prudente, afin de ne pas nuire au développement économique des pays en développement. L'instabilité des marchés financiers internationaux et des flux de capitaux à court terme pouvant être préjudiciable au commerce et réduire la compétitivité des exportateurs des pays en développement, la question se posait de savoir comment le système commercial international pouvait remédier aux effets sur le commerce de l'incertitude des taux de change. Le GATT comprenait des dispositions relatives à la balance des paiements, mais ces dispositions étaient assorties de conditions tellement strictes

qu'il était difficile pour les pays en développement d'y avoir recours. La disposition relative à l'instabilité des flux financiers et du compte de capital devait aussi retenir davantage l'attention dans les futures négociations commerciales. De nouveaux instruments de politique générale étaient nécessaires pour aider les pays en développement à rattraper les niveaux d'efficacité et de richesse des pays avancés, et à améliorer les conditions socioéconomiques de tous les groupes de leur population. Dans le monde interdépendant d'aujourd'hui, le développement et l'intégration des pays en développement étaient dans l'intérêt mutuel de tous les pays. Le représentant a demandé à la CNUCED de poursuivre et d'approfondir son travail d'analyse, et d'élargir ses programmes d'assistance technique pour répondre aux besoins croissants des pays en développement, confrontés à de complexes situations découlant de la libéralisation du commerce et de la mondialisation. La CNUCED devrait également réaliser de nouvelles études sur la façon dont l'OMC pouvait remédier à l'instabilité des taux de change et appliquer concrètement le concept de marge d'action, et elle devrait aussi renforcer ses analyses pour encourager les sociétés transnationales à mettre en œuvre leur responsabilité sociale d'entreprise. Promouvoir des politiques cohérentes entre les principaux acteurs et les principales institutions internationales revêtait une importance capitale pour la réalisation des objectifs de développement du Millénaire.

29. Le représentant de la **République islamique d'Iran** a déclaré que plusieurs réunions et rapports récents ou à venir étaient en train de donner un nouvel élan au multilatéralisme et à la prise de décisions collective au niveau international. Une nouvelle géographie des échanges internationaux était en train de voir le jour sous l'effet du développement des relations Sud-Sud, ainsi que de l'élargissement de l'Union européenne, des nouvelles mesures prises au sein des organisations régionales et des traités bilatéraux. La CNUCED devait analyser les incidences de ces phénomènes sur le commerce international dans le but de mieux intégrer le développement dans les négociations commerciales internationales.

30. La question de l'énergie se révélait de plus en plus importante et de plus en plus complexe. Les difficultés que rencontraient certains pays en développement pour s'ouvrir l'accès à toutes les sources d'énergie ne pouvaient que contrarier leurs efforts pour parvenir à un développement durable. L'absence de quelques-uns des plus gros exportateurs d'énergie dans le processus de prise de décisions de l'OMC était un obstacle à la mise en place de solutions à long terme dans ce secteur. La création d'une équipe spéciale des Nations Unies pour l'énergie et la préparation du programme des Nations Unies pour l'énergie, le dialogue entre producteurs et consommateurs et la participation d'organisations internationales à différentes initiatives pouvaient conduire à une collaboration à long terme entre toutes les parties prenantes. La CNUCED devait être encouragée à prendre une part active à ce processus et à développer ses relations avec l'OPEP, l'OMC et les organisations régionales. Au cours des décennies récentes, nombre de pays en développement avaient tenté d'instaurer une cohérence entre leurs stratégies nationales de développement et les processus mondiaux, mais l'échec du modèle d'ouverture et le Consensus de Washington avaient fait qu'il leur était désormais plus difficile d'atteindre leurs objectifs de développement que 20 ans auparavant. La plupart des pays en développement souffraient du peu d'attention accordée à leurs besoins particuliers en matière de développement et du manque de cohérence entre les systèmes commerciaux, monétaires et financiers internationaux. L'instauration d'un meilleur équilibre entre les marges d'action nationales et les disciplines internationales pourrait aider ces pays à s'intégrer pleinement dans le système commercial multilatéral.

31. Pour le représentant de la **Fédération de Russie**, l'existence d'interactions entre la réponse à apporter aux défis et aux menaces mondiales dans le domaine socioéconomique et la résolution des grands problèmes politiques mondiaux était de plus en plus évidente. Le caractère incontrôlé et inégal de la mondialisation faisait peser une charge supplémentaire sur l'économie mondiale et aggravait les écarts socioéconomiques entre les pays, alimentant des facteurs de crise dans de nombreux pays et régions du monde. Tout cela ne faisait qu'aggraver les problèmes de sécurité internationale et nourrissait de nouveaux risques et défis, comme le terrorisme international, qui faisaient obstacle au fonctionnement normal des relations économiques et commerciales internationales et à la réalisation des objectifs de développement. Il était impératif d'adopter une approche globale et commune pour assurer une gestion efficace du processus de mondialisation et en limiter au maximum les incidences négatives. Il était primordial à cet égard d'assurer une meilleure coordination des politiques dans les domaines du commerce, de la monnaie, des finances, de l'investissement et dans le domaine social, sur le plan national comme sur le plan international. Face à la mondialisation en cours, le seul moyen d'éradiquer la pauvreté et de parvenir à un développement durable était de conjuguer les efforts de tous les membres de la communauté internationale. Pour sa part, la Russie contribuait à la réalisation de ces objectifs, car elle était, parmi les membres du G-8, l'un des pays qui concourait le plus à l'allègement de la dette dans le cadre de l'Initiative PPTE et qui se classait au premier rang pour le rapport des mesures d'allègement de la dette au revenu national. La Russie accordait en outre d'importantes préférences commerciales aux pays en développement et admettait en franchise de droit les produits en provenance des pays les moins avancés. Les efforts engagés au niveau international ne pourraient porter leurs fruits que s'ils s'accompagnaient de mesures appropriées au niveau national dans les domaines sociaux, économiques et financiers et dans ceux des infrastructures et de l'investissement.

32. Le représentant de la **Colombie** a souligné l'importance de la sécurité mondiale lorsqu'on traitait de l'interdépendance et de questions économiques internationales dans la perspective du commerce et du développement. La pauvreté dont souffraient des millions de personnes dans le monde était une cause d'instabilité importante. La mondialisation avait une incidence dans de nombreux domaines, comme les règles du commerce, les taux de change, la dégradation de l'environnement, les migrations, les situations de conflit, le trafic de drogues et le développement durable. Pour ce qui était du commerce, il était primordial que le système multilatéral fonctionne en conformité avec les objectifs plus larges de développement humain. La coopération internationale devait s'attacher à réaliser les objectifs du Sommet pour le développement social de Copenhague. Il était également nécessaire d'étoffer la coopération technique, d'éliminer les obstacles tarifaires et non tarifaires aux échanges et d'avancer sur la voie de la libre circulation des personnes et de la libéralisation du commerce des services. Plus généralement, il convenait d'œuvrer pour concrétiser tous les engagements énoncés dans le Programme de travail de Doha et aux conférences des Nations Unies. La lutte contre la pauvreté était un élément majeur de la sécurité mondiale dans un monde interdépendant. Pour les pays en développement confrontés à des situations de violence et de conflit, le défi que devaient relever les autorités était de parvenir à l'équité et à la cohésion sociale tout en défendant les populations civiles par des moyens légitimes. Il fallait aussi que les banques multilatérales continuent d'apporter leur soutien et que les marchés financiers aient une perception plus claire des besoins spécifiques des pays en développement. Pour renforcer la sécurité mondiale, le principe de la responsabilité partagée devrait être un moyen efficace. Pour parvenir à une stabilité durable, cette responsabilité partagée devrait s'employer à coopérer pour financer et encourager le

développement, éradiquer la pauvreté, combattre le terrorisme et la corruption et apporter une solution au problème des drogues illicites. Il conviendrait que la CNUCED et le Conseil approfondissent leur réflexion sur la question de l'inégalité.

33. Le représentant de la **Chine** a noté que la reprise de l'économie mondiale se poursuivait. Le commerce mondial était aussi en expansion, et les flux d'investissements transfrontières augmentaient, mais un déséquilibre persistait entre la croissance des échanges et les flux de capitaux. Les défis posés par la mondialisation avaient suscité diverses formes de coopération économique et commerciale, et le nombre d'accords de libre-échange régionaux et bilatéraux avait fortement augmenté. Chacun espérait que le nouveau cycle de négociations commerciales multilatérales de l'OMC déboucherait sur une convention-cadre permettant d'améliorer la coopération commerciale et économique multilatérale et d'instaurer les conditions d'un développement régulier de l'économie mondiale. Ce n'était que dans un environnement international compatible avec les stratégies nationales de développement que les pays en développement pourraient s'intégrer sans heurt à l'économie mondiale. Un des grands problèmes qui se posait actuellement aux pays en développement était de trouver les moyens d'engager un processus ouvert de libéralisation tout en conservant la marge d'action qui leur était nécessaire. L'effort engagé pour fixer les règles de l'économie internationale devait tenir compte des intérêts des pays en développement. Dans le cadre du Cycle de Doha, il était particulièrement important de prendre en considération la situation défavorable des pays en développement et de les aider à renforcer leur capacité de négociation. Les pays développés devaient répondre à la nécessité d'une réforme structurelle de leur économie et abandonner le protectionnisme. La communauté internationale devait pour sa part améliorer encore la coordination des politiques de développement visant à faciliter le financement du développement, à renforcer le soutien technique et financier apporté aux pays en développement et à améliorer l'environnement économique international. Seul un ordre économique international équitable permettrait aux pays en développement de mettre en œuvre des politiques de développement efficaces ou d'engager des réformes économiques adaptées à leur situation nationale.

34. Le représentant de la **Suisse** a noté que la vigueur du commerce intrarégional en Asie de l'Est, sous l'impulsion de la Chine et de l'Inde, avait eu un impact positif sur la croissance économique des pays de la région. Le grand défi était de parvenir à ce que les progrès enregistrés en Asie aient des répercussions positives pour l'Afrique subsaharienne. Le chapitre 4 du *Rapport sur le commerce et le développement* renfermait beaucoup de données, d'analyses et d'idées utiles. L'impact des politiques de change sur le commerce international méritait certes de retenir l'attention, mais la Suisse ne pouvait souscrire à la conclusion principale de ce chapitre. L'arrangement multilatéral proposé consistait à envisager un système de change fixe dans lequel les modifications du taux de change devaient être approuvées dans le cadre d'un arrangement multilatéral entre les parties concernées, le critère de décision à appliquer étant la parité de pouvoir d'achat. Ce mécanisme, qui n'était que brièvement exposé dans le Rapport, manquait de fondements théoriques et avait peu de chances de conduire à des améliorations sensibles par rapport aux régimes de change existants. Il apparaissait que certains de ses éléments rendraient un tel arrangement difficile à mettre en œuvre; en effet, i) les taux de change fixes étaient vulnérables aux attaques spéculatives; ii) le choix d'un système de change approprié devait prendre en compte les caractéristiques structurelles du pays considéré; iii) l'ampleur de la surévaluation ou de la sous-évaluation d'une monnaie était difficile à apprécier et les négociations pourraient être particulièrement délicates en l'absence d'une méthode de définition

du taux de change d'équilibre généralement acceptée; iv) le mécanisme de mise en œuvre n'était pas explicite; et v) la perte de l'indépendance nationale en matière monétaire était une question dont le Rapport sous-estimait l'importance.

35. Le représentant de l'**Égypte** a rappelé que l'importance de la question de la marge d'action des gouvernements dans un monde globalement interdépendant et de la nécessité d'une cohérence des politiques qui en découlait avait été reconnue dès la première session de la Conférence et avait été réaffirmée au paragraphe 8 du Consensus de São Paulo adopté à la onzième session. Le caractère indispensable d'une marge d'action était évident, mais il était plus difficile de voir comment lui donner corps. Il était donc nécessaire d'étudier plus avant ce que cette notion impliquait et n'impliquait pas, comme cela était demandé aux paragraphes 8 et 26 du Consensus de São Paulo. Les travaux en ce sens devaient reposer sur trois piliers distincts mais étroitement liés: i) de nouveaux travaux théoriques de la CNUCED visant à approfondir le concept, ses conséquences et les moyens de le mettre en œuvre sans porter atteinte aux régimes économiques multilatéraux existants; ii) la poursuite du dialogue au niveau intergouvernemental et par le biais de futures consultations de la société civile pour permettre à toutes les parties intéressées de s'exprimer; iii) la prise en compte de cette question dans tous les aspects des travaux futurs de la CNUCED.

36. Le représentant du **Pérou** a déclaré que la hausse des prix du pétrole et des produits de base en général, et des minéraux en particulier, était une préoccupation majeure pour son pays. Le renchérissement des produits de base n'impliquait pas nécessairement une redistribution de revenu des pays consommateurs aux pays producteurs, parce que des prix plus élevés n'entraînaient pas automatiquement une augmentation des recettes fiscales. En outre, la très forte instabilité des prix des produits de base aggravait la vulnérabilité des pays exportateurs en raison des effets négatifs dus aux baisses de prix. Le secrétariat de la CNUCED pourrait envisager d'étudier de manière plus approfondie la situation des pays producteurs de minéraux et les problèmes auxquels ceux-ci étaient confrontés concernant la gestion du taux de change et le développement des secteurs non minéraux.

37. Le représentant de **Sri Lanka** a fait observer que la question des logiciels libres revêtait une importance croissante dans le contexte de l'interdépendance mondiale. Il ne s'agissait pas d'une simple question technologique, car les logiciels libres pouvaient apporter de nombreux avantages en matière de choix et d'autonomie, de développement des industries et des compétences locales, de souveraineté et de sécurité, ainsi qu'en termes d'avantages financiers. Cette question était en train de devenir un problème de gouvernance fondamental au niveau mondial.

38. La représentante de **Cuba** a reconnu la nécessité d'une cohérence des politiques au niveau global et entre les politiques mondiales et nationales afin de soutenir la croissance, l'investissement et l'emploi. L'amélioration de la gouvernance mondiale exigeait de mettre en cohérence les systèmes commerciaux, monétaires et financiers internationaux, ainsi que de réformer ces systèmes lorsque cela était nécessaire. Les grandes économies avaient sur ce plan une responsabilité particulière dans la mesure où elles avaient conçu et appliqué des politiques macroéconomiques qui exerçaient un effet négatif immédiat sur l'économie des pays en développement. La CNUCED avait un grand rôle à jouer pour promouvoir au niveau international un dialogue et des initiatives destinés à renforcer la cohérence. Les politiques néolibérales faisaient l'objet de plus en plus de critiques, y compris dans les milieux

universitaires et les institutions qui les avaient conçues. Ces critiques se fondaient sur la persistance du sous-développement et de la pauvreté dans les pays ayant opté pour la libéralisation. À cet égard, il était nécessaire de préserver une marge d'action nationale pour les pays en développement, et la CNUCED devait approfondir ses travaux sur la notion de marge d'action et la rendre opérationnelle.

39. Cuba s'inquiétait des tendances récentes de la coopération internationale. L'aide publique au développement (APD) était en diminution et le soutien politique et financier aux institutions internationales de développement était défaillant. La montée du bilatéralisme qu'avait entraînée cette situation s'était traduite par une conditionnalité accrue et une moindre capacité d'acheminer des ressources vers les pays qui en avaient le plus besoin. S'agissant des produits de base, la communauté internationale devait créer des dispositifs propres à améliorer l'accès aux marchés et la stabilité des prix. Il était important de définir la responsabilité des entreprises dans le commerce international des produits de base et de faire en sorte que les pays développés suppriment ou réduisent les obstacles non tarifaires. Les pays en développement avaient par ailleurs besoin d'un plus large accès aux technologies de la communication. Si important qu'il soit, le commerce Sud-Sud ne pouvait se substituer aux échanges Nord-Sud. La dette extérieure était une question de la plus haute priorité, en raison de son lien avec la pauvreté. Devant l'insuffisance des programmes internationaux destinés à atténuer l'impact social de la dette, la seule solution réaliste était l'annulation de cette dernière. Il conviendrait de rechercher les moyens d'accroître les financements, et d'intensifier les efforts pour mettre en œuvre l'engagement d'affecter à l'APD 0,7 % du PIB.

40. Le représentant du **Bélarus** a dit qu'il considérait lui aussi que la cohérence des politiques économiques nationales conditionnait le succès de l'intégration des pays dans l'économie mondiale. Sur la question de la marge d'action, il considérait que les pays se situant à des niveaux de développement économique différents devaient souscrire à des obligations différentes afin de tirer parti de l'intégration à l'économie mondiale. L'instabilité persistante de la situation économique mondiale était un sujet de préoccupation. Le représentant a noté avec regret l'utilisation ou la menace d'utilisation de mesures unilatérales dans les relations économiques et commerciales internationales. C'était là une attitude contraire au droit international, qui faisait obstacle au développement politique et social des pays en développement et en transition.

41. Les pays en développement et les pays en transition jouaient un rôle de plus en plus important dans le commerce international. L'accès aux marchés des pays développés était un élément essentiel pour la croissance future du commerce et de l'économie de ces pays. Les apports d'IED revêtaient une importance vitale pour le développement économique, mais la plus grande part de l'IED restait concentrée dans les pays développés, et cela malgré le fait que la plupart des pays en développement et des pays en transition avaient mis en place des mesures visant à attirer les investisseurs étrangers. Il était devenu nécessaire de réformer le système financier international, qui se révélait incapable d'assurer la stabilité financière mondiale. Les pays en développement et les pays en transition étaient très vulnérables aux perturbations financières.

42. Le représentant du **Venezuela** a déclaré que les pays en développement avaient besoin de nouvelles réformes structurelles pour soutenir la reprise économique en cours. Une plus grande cohérence des politiques dans le cadre de l'économie mondiale les aiderait à tirer le maximum d'avantages de l'intégration et à réduire les effets négatifs des politiques économiques

appliquées par d'autres pays, qui avaient une incidence systémique dans la sphère monétaire. Cependant, la recherche multilatérale de la cohérence ne devait pas limiter la marge d'action des pays en développement. Les pays se situant à des niveaux de développement différents devaient être appelés à prendre des engagements différents. Ce qu'il fallait régler, ce n'était pas la marge d'action des pays qui faisaient tout leur possible pour atteindre leurs objectifs essentiels de développement, mais c'était au contraire les politiques des acteurs majeurs ayant un impact sur l'ensemble du système.

43. La perspective historique apportée par le *Rapport sur le commerce et le développement* représentait une contribution précieuse. Le système monétaire actuel, caractérisé dans une large mesure par l'instabilité des taux de change, ne pouvait fonctionner correctement ou assurer un minimum de prévisibilité pour le commerce et l'investissement si de nouvelles règles n'étaient pas adoptées qui permettraient de restreindre et de régler les politiques ou mesures prises dans le but d'acquiescer des avantages inéquitables. De même, les pays en développement ne pourraient tirer avantage des nouvelles négociations commerciales que si les règles étaient renforcées pour permettre de discipliner les politiques et les mesures protectionnistes ou de limiter au maximum les dommages susceptibles d'en résulter. Les fluctuations des taux de change avaient dans de nombreux cas anéanti les avantages acquis du fait de concessions tarifaires durement négociées, et avaient parfois provoqué des crises financières. La dimension internationale des politiques de change imposait d'examiner les avantages que pourrait procurer la création de mécanismes multilatéraux au sein du système monétaire et financier international, analogues aux mécanismes existants dans le système commercial international. Ces mécanismes préserveraient la possibilité pour les pays de protéger leur production et la valeur de leurs exportations et de maintenir un taux de change compétitif. Le débat sur la structure et l'efficacité de ces règles pourrait être remis à un stade ultérieur. Certains estimaient à tort que la notion de marge d'action pourrait affaiblir les règles et disciplines multilatérales, particulièrement dans le système commercial multilatéral. Par contraste, il était évident que les pays pouvaient soulever des questions légitimes dans le cadre des négociations à l'OMC sans exclure que ces mêmes questions soient débattues ailleurs.

44. En réponse à des questions précises soulevées par des délégations, l'**Administrateur chargé de la Division de la mondialisation et des stratégies de développement** a déclaré que le recours à des instruments de politique non monétaire pour lutter contre l'inflation permettrait d'utiliser les instruments de la politique monétaire pour gérer le taux de change. Quant à la question de savoir quels instruments non monétaires pourraient être utilisés, la réponse dépendait en grande partie des caractéristiques particulières de chaque pays, telles que son cadre institutionnel et la structure du marché du travail. Il ne pouvait y avoir de réponse passe-partout à cette question. Avec le système monétaire et financier actuel, dans lequel les flux de capitaux à court terme étaient extrêmement volatils, les pays en développement ayant un compte de capital ouvert et un taux d'inflation supérieur à celui des pays développés se trouvaient confrontés à un dilemme: soit adopter un taux de change flottant librement, ce qui, pour maintes raisons, était loin d'être une solution idéale, soit, comme le faisaient actuellement nombre de pays en développement, fixer unilatéralement le taux de change à un niveau compétitif, ce qui entraînait le risque de déclencher une cascade de dévaluations compétitives. Le *Rapport sur le commerce et le développement* avait proposé un système monétaire international réglementé comme moyen

d'échapper à ce dilemme. Bien qu'il n'y ait pas de méthode généralement acceptée pour déterminer le niveau du taux de change d'équilibre, l'adoption d'une règle fondée sur la parité de pouvoir d'achat était sans doute la moins mauvaise des solutions. Un régime de taux de change fixe n'assurait pas une protection intégrale contre l'instabilité du taux de change, mais il apportait néanmoins une stabilité plus grande qu'un régime de taux de change à flottement libre, à condition toutefois que le taux de change retenu ne soit pas surévalué et que la balance des opérations courantes du pays considéré soit excédentaire.

Chapitre III

EXAMEN DES PROGRÈS DE LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME D'ACTION EN FAVEUR DES PAYS LES MOINS AVANCÉS POUR LA DÉCENNIE 2001-2010

(Point 4 de l'ordre du jour)

45. En présentant ce point de l'ordre du jour, le **Secrétaire général adjoint chargé de la CNUCED** a souligné l'importance essentielle que la CNUCED accordait aux obstacles au développement rencontrés par les PMA. Il a évoqué la situation économique et sociale actuelle de ces pays en mettant en lumière les graves contraintes qui pesaient sur leur développement – faiblesse de la formation de capital, taux élevés d'analphabétisme, conflits civils, déficits commerciaux importants, etc. Les transferts de richesse n'étaient pas suffisants pour réduire la pauvreté. Le Secrétaire général adjoint s'est plutôt déclaré favorable à des politiques et des mesures d'assistance qui faciliteraient le développement des capacités productives, entraînant la création d'emplois et la hausse des revenus des ménages. Le commerce extérieur pouvait jouer un rôle essentiel à cet égard. Toutefois, le Secrétaire général adjoint craignait que l'impact positif des exportations ne soit annulé par la diminution des entrées de capitaux ou l'accroissement du service de la dette.

46. Le **Directeur du Programme spécial en faveur des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement** a présenté les principales conclusions du *Rapport sur les pays les moins avancés, 2004* et a fait observer que les résultats économiques des PMA s'étaient légèrement améliorés pendant la période 2000-2002. Toutefois, nombre de ces pays n'étaient pas sur la voie de la réalisation des objectifs de développement du Millénaire, s'agissant en particulier de réduire de moitié le nombre de personnes vivant dans l'extrême pauvreté. Le Directeur se défendait néanmoins de toute forme de pessimisme dans la mesure où le développement des PMA n'était en aucune façon un rêve impossible, à condition que les bonnes stratégies et politiques soient appliquées et qu'un environnement mondial favorable permette de mobiliser les ressources nécessaires.

47. Le représentant du **Brésil**, s'exprimant au nom du **Groupe des 77 et de la Chine**, a dit que dans la plupart des PMA, la libéralisation poussée du commerce n'avait pas produit les résultats escomptés en matière de réduction durable de la pauvreté et de développement. Cela venait du fait que le modèle économique employé ne permettait pas de surmonter les obstacles considérables rencontrés par ces pays. Le représentant a souligné la nécessité de définir et de mettre en œuvre des stratégies de développement «post-libérales», notamment des politiques publiques volontaristes qui puissent promouvoir le développement et la réduction de la pauvreté dans les PMA. En outre, il fallait mettre davantage l'accent sur les mesures internationales d'appui pour que les politiques mises en œuvre visent à développer les capacités productives grâce à des investissements en capital et à l'acquisition de compétences, ainsi qu'au progrès technologique et à la modernisation. Le représentant a appelé la communauté internationale à accroître son aide au développement afin d'honorer les engagements internationaux pris dans le Programme d'action de Bruxelles en faveur des PMA. Dans ce contexte, il a souligné l'importance d'une évaluation approfondie des besoins de ces pays, notamment concernant le développement des infrastructures de base et la mise en valeur des ressources humaines, afin de mieux attirer l'IED.

48. Le représentant de **Haïti**, parlant au nom du **Groupe latino-américain et caraïbe**, a rappelé que très peu de PMA appliquaient un régime commercial restrictif, que les recettes d'exportation étaient très concentrées au sein de ce groupe de pays, et que la plupart des PMA étaient de plus en plus marginalisés dans le système commercial international. Même si le commerce international ne pouvait à lui seul résoudre le problème du sous-développement, un certain nombre de facteurs, qui sortaient du cadre des questions traitées à l'OMC, empêchaient les PMA de tirer parti des avantages de la libéralisation du commerce. Parmi ces facteurs, le représentant a souligné la diminution de l'aide publique au développement (APD) et de l'investissement après la libéralisation du commerce. D'où l'absence d'effets notables de cette libéralisation sur la croissance des PMA.

49. Réaffirmant l'adhésion du Groupe latino-américain et caraïbe aux objectifs de développement de Doha, le représentant a souscrit aux orientations préconisées dans le *Rapport sur les PMA, 2004* concernant la nécessité d'accroître les débouchés commerciaux, de rendre l'assistance technique et financière plus efficace, d'alléger la dette, d'augmenter les flux de capitaux privés et de fournir une assistance internationale à l'appui du transfert et de l'acquisition de technologie.

50. Le représentant du **Pakistan**, s'exprimant au nom du **Groupe asiatique et de la Chine**, a rappelé la nécessité de garantir aux pays une marge d'action et de parvenir à un meilleur équilibre dans les relations économiques internationales. Il a souligné que parallèlement aux efforts de libéralisation du commerce des PMA, des mesures complémentaires et un environnement économique extérieur favorable étaient nécessaires. L'augmentation des flux d'aide, l'efficacité des préférences commerciales et la hausse des flux IED concourraient à la réalisation des objectifs de développement du Millénaire.

51. Malgré la faible augmentation du montant global net des ressources destinées aux PMA en 2001-2002, très peu de pays membres du Comité d'aide au développement de l'OCDE avaient atteint ou dépassé le taux de 0,15 % du produit national brut qui avait été fixé comme objectif pour l'APD dans le Programme d'action de Bruxelles. Si l'affectation de l'APD aux secteurs stratégiques des PMA, en particulier à l'infrastructure économique, restait problématique, les efforts visant à délier l'aide étaient encourageants et devraient contribuer à accroître l'efficacité de l'APD. Le représentant a souligné la nécessité d'accroître la coopération Sud-Sud, mais a ajouté que celle-ci devrait être considérée comme complémentaire de la coopération Nord-Sud et ne pas la remplacer. Il a rappelé l'engagement pris dans le Consensus de São Paulo de publier le *Rapport sur les PMA* tous les ans et a évoqué le mandat relatif aux petits pays économiquement vulnérables ainsi qu'aux pays en développement sans littoral et aux pays en développement de transit.

52. Le représentant du **Nigéria**, parlant au nom du **Groupe africain**, a souligné la nécessité d'améliorer les conditions socioéconomiques dans les PMA, afin d'atteindre les objectifs de réduction de la pauvreté et de croissance énoncés dans le Programme d'action de Bruxelles ainsi que les objectifs de développement du Millénaire. Il a demandé que les obstacles rencontrés par ces pays soient examinés de manière plus détaillée afin de tirer parti des effets positifs potentiels de la relation entre commerce et réduction de la pauvreté. Évoquant les résultats mitigés que les PMA avaient obtenus en matière de commerce, de croissance et de réduction de la pauvreté au cours des dernières années, cela malgré leurs efforts de libéralisation, il a jugé nécessaire d'étudier d'autres stratégies nationales de développement possibles qui donneraient une marge

d'action à ces pays pour atteindre leurs objectifs de développement. Il a aussi mentionné les conséquences néfastes que l'instabilité des prix des produits de base avait pour de nombreux PMA et a souligné que les PMA avaient besoin d'un traitement spécial et différencié, de préférences commerciales et d'une intégration plus poussée dans le commerce Sud-Sud. Si les activités relevant du Cadre intégré étaient louables, il était nécessaire d'accroître l'intensité et la portée de l'assistance technique liée au commerce. Le représentant a appelé la communauté internationale à augmenter ses contributions au Fonds d'affectation spéciale pour les PMA afin d'en reconstituer périodiquement les ressources.

53. Le représentant du **Bénin**, parlant au nom des **pays les moins avancés (PMA)**, s'est inquiété de l'augmentation du nombre de PMA, alors que l'on escomptait initialement et que l'on espérait toujours que celui-ci diminuerait. Si les objectifs du Programme d'action de Bruxelles étaient encore valables, les évaluations récentes montraient que les PMA ne pourraient pas atteindre les objectifs fixés si les tendances actuelles se poursuivaient.

54. Le représentant a proposé de procéder à une évaluation complète des besoins, afin de déterminer le volume des ressources financières nécessaires pour réduire véritablement la pauvreté dans les PMA. Concernant la participation de ces pays au commerce multilatéral, il a fait observer que malgré les multiples mesures de libéralisation adoptées, les résultats des PMA étaient modestes et les déficits commerciaux s'étaient creusés; les flux d'IED à destination des PMA étaient concentrés dans quelques pays et limités à certains secteurs tels que les télécommunications.

55. Le représentant a souligné la nécessité de fournir une assistance technique et une aide financière de grande ampleur pour briser le cercle vicieux du manque de compétitivité, de la faible valeur ajoutée des produits, de l'absence de diversification de l'économie, du niveau élevé d'endettement et du sous-développement chronique. Pour aider les PMA à corriger tous ces déséquilibres, il a instamment demandé à la CNUCED d'accroître ses activités d'assistance technique.

56. Le représentant des **Pays-Bas**, s'exprimant au nom de l'**Union européenne (UE)**, a souscrit aux orientations générales de l'analyse réalisée dans le *Rapport sur les PMA, 2004*. Il a souligné la nécessité de renforcer les capacités productives dans les PMA, afin d'aider ces pays à mieux utiliser les préférences commerciales accordées par l'UE, notamment par le biais de l'initiative «Tout sauf les armes» et de l'initiative récemment lancée concernant les produits de base. Enfin, il s'est déclaré favorable à ce que la priorité soit donnée aux analyses portant sur les PMA et à l'assistance technique en faveur de ces pays en y consacrant des ressources financières et humaines suffisantes au secrétariat de la CNUCED.

57. Le représentant de la **Mauritanie** s'est dit préoccupé par la lenteur des progrès accomplis dans la mise en œuvre du Programme d'action de Bruxelles. Il était nécessaire que celui-ci soit appliqué de manière plus vigoureuse. Le représentant a instamment demandé aux partenaires de développement d'honorer leurs engagements. L'histoire des PMA était caractérisée par des rendez-vous manqués. La communauté internationale devait faire plus d'efforts pour aider ces pays qu'elle n'en avait fait au cours des 20 dernières années. Une action concertée était particulièrement nécessaire pour accroître l'aide, trouver des solutions durables à la question de la dette, faciliter l'accès aux marchés et renforcer les capacités.

58. Le représentant de la **Norvège** a souligné que tous les acteurs – organismes des Nations Unies, autres institutions multilatérales, donateurs bilatéraux et PMA eux-mêmes – devraient accorder le rang de priorité le plus élevé à la bonne application du Programme d'action de Bruxelles. Compte tenu de la lenteur des progrès accomplis par la plupart des PMA dans la réalisation des objectifs de réduction de la pauvreté, en particulier en Afrique sub-saharienne, il a souligné la nécessité d'accroître les ressources mobilisées et l'assistance fournie aux niveaux tant national qu'international. La Norvège avait commencé à accorder un accès en franchise et hors contingents à son marché dès juillet 2002, s'était fixé comme objectif de fournir aux PMA une APD supérieure à 0,2 % de son RNB, et avait invité les pays en développement avancés à améliorer l'accès aux marchés des PMA. Le représentant s'est félicité de la revitalisation du SGPC et a réitéré l'appui sans réserve de la Norvège à cette initiative. Concernant le développement de la production et de la capacité commerciale, il a affirmé l'importance du Cadre intégré pour l'assistance technique liée au commerce.

59. Le représentant de la **Suisse** a souligné la nécessité de redoubler d'efforts au niveau national pour intégrer le commerce dans les stratégies de réduction de la pauvreté. Cela contribuerait à renforcer les liens entre le commerce international et le reste de l'économie nationale et aiderait à modifier les politiques commerciales pour atteindre les objectifs de réduction de la pauvreté et de développement. La Suisse se félicitait de l'atelier qui serait prochainement organisé sur l'intégration des questions commerciales dans les documents de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP) à Kigali (Rwanda). Le représentant a rappelé l'importance du traitement spécial et différencié et des préférences commerciales pour les PMA. Il a mis l'accent sur les possibilités offertes par le commerce Sud-Sud et a proposé de faire de cette question le thème central du prochain *Rapport sur les PMA*.

60. Le représentant de la **Chine** s'est déclaré préoccupé par la vulnérabilité du groupe des PMA et par sa marginalisation croissante dans l'économie mondiale. Il a mis en lumière les efforts déployés par ces pays pour remédier à leurs difficultés, notamment en menant des programmes de réforme économique vigoureux, mais il a demandé instamment à la communauté internationale de prendre part à l'amélioration des conditions défavorables que rencontrent les PMA en fournissant un appui pratique et une assistance dans des domaines tels que l'investissement, le commerce, l'allègement de la dette, l'augmentation de l'APD et le soutien technique. Il a aussi évoqué l'importance essentielle des préférences commerciales accordées aux produits de ces pays, et il a demandé la fourniture d'une assistance technique et l'adoption de mesures de renforcement des capacités qui tiennent compte de la situation particulière des PMA.

61. Le représentant du **Bangladesh** a souligné la nécessité de remédier à plusieurs obstacles importants que les PMA rencontraient: absence de capacités commerciales, caractère défavorable des termes de l'échange, sous-développement des marchés financiers, manque de ressources, inadaptation du capital humain, existence de taux élevés d'endettement extérieur, etc. Il s'est inquiété de l'évolution de l'APD et de l'IED. S'agissant de l'intégration du commerce dans les DSRP, il était préoccupé par la rapidité et l'ampleur de la libéralisation du commerce et a demandé que l'assistance technique liée au commerce soit conforme aux priorités nationales et que des stratégies complémentaires d'appui aux DSRP nationaux soient mises en œuvre. Il a aussi évoqué la nécessité de concilier les conditions liées aux échanges internationaux et aux flux d'aide avec les priorités nationales de développement.

62. Le représentant du **Sénégal** a mis en garde contre l'augmentation persistante de la pauvreté dans les PMA malgré les efforts réalisés par des gouvernements qui avaient considérablement modifié leurs orientations, notamment en libéralisant le commerce. Il a demandé une assistance accrue au renforcement des capacités productives et la réduction des subventions agricoles dans les pays développés. Il a préconisé l'adoption de mesures internationales visant à remédier à la vulnérabilité des PMA à l'égard des fortes fluctuations des prix des produits de base et a plaidé en faveur de préférences commerciales plus efficaces et de la coopération Sud-Sud. Concernant la mise en œuvre du Consensus de São Paulo, il a fait observer qu'une augmentation sensible des ressources était nécessaire, en particulier de celles affectées au Programme spécial en faveur des PMA.

63. Le représentant du **Japon** a dit que son pays souscrivait aux idées principales du *Rapport sur les PMA, 2004*. Les questions relatives au transport en transit revêtaient une importance particulière pour le Japon compte tenu de l'intérêt qu'il portait à la mise en œuvre des recommandations de la Conférence ministérielle internationale des pays en développement sans littoral et de transit et des pays donateurs et des organismes internationaux de financement et de développement sur la coopération en matière de transport en transit qui s'était tenue au Kazakhstan en 2003. Le Japon soutenait aussi les projets de la CNUCED axés sur les liens entre l'accession à l'OMC, les négociations commerciales et l'agriculture dans les petits États insulaires en développement, la fourniture d'infrastructures, les services médicaux, l'annulation de la dette et le rétablissement de la paix dans les pays touchés par un conflit. Le représentant a aussi annoncé que la Conférence afro-asiatique sur le commerce et l'investissement se tiendrait en novembre 2004.

64. Le représentant des **États-Unis d'Amérique** a évoqué les nombreux obstacles que les PMA rencontraient et a souligné la nécessité de résorber la pauvreté grâce à l'adoption de mesures appropriées sur de multiples fronts. Le développement exigeait la mobilisation de toutes les ressources – commerce, investissement, épargne intérieure et salaires rapatriés, outre l'APD. Le représentant a souligné que le secteur privé pouvait contribuer au développement et que certaines conditions – bonne gouvernance, transparence, régime de commerce et d'investissement ouvert, primauté du droit et protection des droits de propriété – étaient nécessaires. Évoquant l'augmentation des flux d'APD en provenance de son pays, il a insisté sur l'importance d'autres formes essentielles de transfert financier vers les PMA tels le rapatriement de salaires et les flux de capitaux privés.

65. Le représentant de la **Zambie** a mis l'accent sur la détresse des populations des PMA. Concernant les engagements pris dans le Programme d'action de Bruxelles, il a demandé davantage d'assistance en faveur de ces pays et s'est dit convaincu que la communauté internationale appuierait davantage les efforts déployés par les PMA pour sortir du piège de la pauvreté.

66. Le représentant de l'**Éthiopie** a souligné la nécessité de continuer à analyser le lien entre l'extrême pauvreté et la dépendance à l'égard des produits de base et de définir des politiques qui atténueraient la vulnérabilité des PMA à l'égard des chocs extérieurs sur les marchés de produits de base en tenant compte des prix sur les marchés mondiaux pour le remboursement de la dette. Il a préconisé d'améliorer l'accès de ces pays aux marchés et a demandé la suppression des obstacles à l'entrée afin d'aider les PMA en cours d'adhésion à l'OMC à tirer parti des dispositions relatives au traitement spécial et différencié dont bénéficiaient les PMA membres de

cette organisation. Il a souligné la nécessité d'accroître les flux d'IED, le transfert de technologie et les crédits à des conditions de faveur à ces pays. Enfin, il s'est inquiété de la lenteur de la mise en œuvre des engagements internationaux et a demandé instamment aux partenaires de développement des PMA de continuer de verser au Fonds d'affectation spéciale pour les PMA des contributions qui soient prévisibles et régulières.

67. Le représentant de l'**Afghanistan** s'est félicité de l'évolution positive récente des PMA, tout en craignant que l'on ne sous-estime les obstacles rencontrés par ces pays. La réduction de la pauvreté représentait encore un grand défi et l'interaction entre le commerce et la réduction de la pauvreté était plus complexe qu'on ne le pensait. La pauvreté était un problème multiforme qui englobait notamment des questions telles que les conflits civils, la faible mise en valeur des ressources humaines et le manque de capacités productives. Résumant la situation de son pays, le représentant a évoqué les politiques économiques récemment adoptées qui garantiraient une croissance dynamique de l'économie non liée à la drogue, avec pour objectif un revenu par habitant de 500 dollars É.-U. d'ici 2015. La mise en place d'un nouveau régime commercial conforme aux règles de l'OMC contribuerait à soutenir la reprise du secteur agricole et de l'économie en général. Toutefois, l'Afghanistan avait besoin d'une assistance internationale supplémentaire.

68. Le représentant du **Rwanda** a dit que son pays était déterminé à réduire la pauvreté grâce à diverses mesures, notamment à la promotion du commerce extérieur. S'il y avait un lien entre commerce et réduction de la pauvreté, il serait nécessaire d'identifier les facteurs qui entravaient la réduction de la pauvreté ou qui y contribueraient. Il fallait que les politiques nationales relatives à la dette, aux transferts financiers, à l'investissement et aux questions connexes soient cohérentes. La croissance économique, et donc la hausse du revenu par habitant, n'était possible que si les PMA disposaient de capacités productives suffisantes et les utilisaient de manière efficace. Toutefois, la cohérence des politiques étant aussi nécessaire au niveau international, le représentant a appelé la communauté internationale à prendre des mesures visant à harmoniser les politiques internationales.

Décision du Conseil

69. À sa 963^e séance plénière, le 15 octobre 2004, le Conseil a adopté les conclusions concertées 479 (LI). (Pour les conclusions concertées, voir TD/B/51/8 (Vol. I)).

Déclarations

70. Le représentant du **Brésil**, parlant au nom du **Groupe des 77 et de la Chine**, a évoqué le paragraphe 5 des conclusions concertées et a déclaré qu'il faudrait examiner avec les partenaires de développement comment ceux-ci pouvaient accroître leur contribution, notamment financière, au renforcement des capacités commerciales des PMA. Concernant le point 6 de l'ordre du jour du Conseil, les difficultés auxquelles étaient confrontés les PMA dans le domaine du commerce étaient importantes. Les départements du secrétariat de la CNUCED s'occupant de questions commerciales avaient beaucoup à faire concernant les défis que devaient relever tous les pays en développement, et le représentant a invité les membres du Conseil à en tenir compte dans les futures discussions sur les ressources à allouer au secrétariat. Le Groupe des 77 et la Chine espéraient que les partenaires de développement seraient disposés à accroître leurs contributions pour une exploitation optimale des résultats de la onzième session de la Conférence.

71. La représentante de l'**Inde** a dit que son pays s'associait à la déclaration du Brésil. À sa onzième session, la Conférence avait renforcé le mandat de la CNUCED sur les questions de commerce et de développement. Étant donné le grand nombre de pays en développement membres de l'organisation, il fallait tenir compte des intérêts de tous les pays en développement dans les discussions sur une augmentation des ressources financières.

72. Le représentant du **Pérou** a dit que, si les PMA et d'autres pays vulnérables avaient des besoins particuliers et nécessitaient une attention spéciale, l'objectif supérieur et commun était de promouvoir le développement de tous les pays en développement. Le Pérou était disposé à examiner la question des ressources d'une façon qui ne compromette pas les autres activités du secrétariat, s'agissant notamment du commerce et de l'investissement, deux domaines dont profitaient tous les pays en développement.

73. Le représentant du **Nigéria**, parlant au nom du **Groupe africain**, a dit que son groupe avait échangé des vues sur la question à l'examen avec le Groupe des 77 et la Chine au cours de leurs réunions de groupe.

74. La représentante des **Pays-Bas**, parlant au nom de l'**Union européenne**, a dit qu'une attention particulière devait être accordée aux PMA, et que l'Union européenne espérait que les conclusions concertées seraient dûment appliquées.

75. Le représentant de la **Côte d'Ivoire** a remercié la communauté internationale de son appui aux PMA. Concernant le problème de la dette, les pays donateurs devraient accorder une attention particulière aux PMA.

76. La représentante de **Cuba** a dit que son pays appuyait les déclarations faites par le Brésil et le Nigéria. Des ressources financières seraient indispensables aux efforts visant à soutenir et à mener à bien le programme en faveur des PMA. Certaines délégations étaient extrêmement sensibles aux problèmes en jeu, ce qui donnait à penser que les expressions de bonne volonté se traduiraient par un soutien financier extrabudgétaire.

77. Le représentant du **Bénin**, parlant au nom des PMA, s'est félicité du travail accompli par les deux comités de session, mais a souligné que les conclusions et les suggestions devaient être suivies d'effets pour que les efforts consentis ne l'aient pas été en vain. Il a remercié les donateurs de leur générosité à l'égard des PMA, en espérant qu'ils accroîtraient leurs contributions financières à la CNUCED pour la réalisation des objectifs de développement du Millénaire. Le représentant espérait que tous les États membres auraient la détermination commune de prendre des mesures concertées qui soient concrètes et réalistes. Il a demandé aux donateurs d'accroître leur appui technique et financier aux programmes de la CNUCED en faveur des PMA.

78. Le représentant du **Venezuela** a dit que sa délégation s'associait aux déclarations du Brésil et d'autres délégations. La délégation vénézuélienne était disposée à travailler de façon constructive à une application plus équilibrée des recommandations.

79. Le représentant de la **Colombie** a dit que sa délégation s'associait pleinement aux déclarations du Brésil et du Pérou.

Chapitre IV

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE EN AFRIQUE: QUESTIONS SE RAPPORTANT À LA VIABILITÉ DE L'ENDETTEMENT DE L'AFRIQUE

(Point 5 de l'ordre du jour)

80. Le **Secrétaire général adjoint chargé de la CNUCED** a déclaré que la situation tragique des pays africains et l'urgence pour la communauté internationale de prendre des mesures décisives pour leur apporter une aide étaient désormais universellement reconnues, comme en témoignait une réunion récente à Addis Abeba de la Commission pour l'Afrique créée par M. Tony Blair, Premier Ministre britannique, qui avait réaffirmé à cette réunion que les Africains devaient prendre eux-mêmes en charge le développement du continent et en définir les méthodes. Les pays africains devaient disposer de la marge de manœuvre suffisante pour déterminer eux-mêmes la voie de développement qui leur convenait, avec l'assistance de la communauté internationale. Quatre ans plus tôt, la CNUCED avait lancé un appel à la communauté internationale pour qu'elle opère un transfert massif de ressources vers les pays africains afin de les aider à rompre le cercle vicieux de la pauvreté. Dans son rapport sur l'Afrique pour l'année 2000, intitulé «Les flux de capitaux et la croissance en Afrique», la CNUCED avait développé l'argument que les niveaux de croissance du PIB observés devraient progresser régulièrement de 7 ou 8 % par an pour que les objectifs concernant la réduction de la pauvreté puissent être atteints, et qu'une telle progression impliquerait un doublement du volume de l'aide apportée au continent, maintenu pendant au moins une décennie. Cette proposition avait suscité quelque scepticisme. Or, il était désormais de plus en plus largement admis que le développement de l'Afrique nécessitait un transfert de ressources, indépendamment d'autres questions comme celles de la gouvernance. Le Groupe de haut niveau sur le financement du développement et une étude de la Banque mondiale publiée en 2002 avaient formulé une conclusion similaire au sujet du volume de ressources à transférer aux pays en développement pour que ceux-ci atteignent les objectifs du Millénaire et avaient préconisé une augmentation des transferts de 40 à 60 milliards de dollars.

81. En 1998, deux ans après le lancement de l'Initiative PPTTE, la CNUCED avait exprimé des doutes quant à la possibilité que celle-ci débouche sur des niveaux d'endettement viables pour les pays en développement en général, et les pays africains en particulier. Dans le Rapport sur le commerce et le développement de 1998, l'idée était développée que les problèmes d'endettement et les besoins en ressources de l'Afrique étaient indissociablement liés à la capacité d'accumulation de capital des pays du continent. La CNUCED avait notamment proposé de faire réaliser une évaluation indépendante du degré d'endettement tolérable dans les pays d'Afrique par un groupe de haut niveau d'experts du financement du développement, choisis conjointement par les débiteurs et les créanciers, les créanciers s'engageant à appliquer intégralement les recommandations qui pourraient être formulées. Cette proposition n'avait pas trouvé d'écho dans la communauté des donateurs. Toutefois, de plus en plus nombreux étaient ceux qui admettaient désormais que nombre de pays africains continuaient de souffrir d'un niveau d'endettement excessif malgré l'Initiative PPTTE et les diverses mesures prises au Club de Paris. Dans le rapport de 2004 sur l'Afrique, les auteurs avaient avancé la conclusion que, sur la base des taux de croissance observés dans le passé, il n'y avait en moyenne que 40 % de chances que les 27 pays pauvres très endettés d'Afrique bénéficiaires de l'Initiative atteignent d'ici à 2020 un degré d'endettement tolérable, tel que défini par les institutions de Bretton Woods. Un effacement total

de la dette des pays les plus pauvres était proposé. Si cela n'était pas politiquement acceptable, il était suggéré que le caractère tolérable de la dette des pays africains soit examiné par un organe indépendant s'appuyant sur divers critères d'appréciation, étant entendu que tous les créanciers agiraient conformément aux conclusions de cet organe.

82. Deux initiatives importantes récentes faisaient écho au contenu du rapport sur l'Afrique. La première était la proposition formulée à la réunion récente du Comité monétaire et financier international du FMI par M. Gordon Brown, Chancelier de l'Échiquier du Royaume-Uni, tendant à ce que les pays créanciers conviennent d'annuler l'intégralité de leur part de la dette des pays pauvres envers les institutions financières internationales. La seconde était une analyse présentée dans un document de la Banque mondiale et du FMI d'avril 2001 intitulé «*The challenge of maintaining long-term external debt sustainability*», qui traitait de la viabilité de la dette à venir et préconisait une approche au cas par cas ainsi que la mise en relation de l'étude du degré de viabilité et de l'évolution de l'économie réelle, notamment de l'investissement et des perspectives de croissance, et soulignait la nécessité de prendre en compte la vulnérabilité de l'économie à divers chocs extérieurs. Le secrétariat de la CNUCED avait informé la Banque mondiale et le FMI qu'il était disposé à coopérer à l'étude de ces questions.

83. Le **Coordonnateur spécial pour l'Afrique** fait la synthèse des conclusions du rapport 2004 intitulé «Le développement économique en Afrique: Endettement viable: Oasis ou mirage?». Entre 1970 et 2002, les pays africains avaient emprunté 540 milliards de dollars et avaient remboursé 550 milliards de dollars, mais devaient encore près de 295 milliards de dollars. En d'autres termes, ils avaient déjà remboursé le principal, mais leur dette représentait toujours près de 60 % des sommes initialement empruntées. Cet endettement avait pénalisé les efforts de l'Afrique en faveur des investissements. Une grande partie de la dette avait été accumulée alors que les pays mettaient en œuvre des programmes d'ajustement structurel. Ceux qui avaient atteint le point d'achèvement n'auraient probablement pas un niveau d'endettement viable en raison d'hypothèses par trop optimistes concernant la croissance des exportations et de l'économie. L'application des critères d'éligibilité n'avait pas été uniforme. Les principaux critères utilisés pour déterminer la viabilité de la dette n'étaient pas suffisamment robustes et ne tenaient pas compte de la complexité de la pauvreté, pas plus que l'impact de la dette intérieure. Les allègements temporaires avaient été insuffisants, et l'allègement accordé au titre de l'Initiative PPTE ne s'était pas ajouté aux flux d'aide.

84. De plus, comme il était peu probable que les pays africains atteignent les objectifs de développement du Millénaire, le service de la dette ne saurait en aucun cas être justifié pour ceux dont l'essentiel de la population vivait dans la pauvreté. Les annulations de dette étaient donc devenues un impératif moral (plutôt qu'un risque moral). S'il n'y avait pas d'annulation, on pourrait créer un organe indépendant d'experts chargé de déterminer un niveau d'endettement viable sur la base d'un ensemble plus large de critères, y compris la réalisation des objectifs du Millénaire. Une annulation de dette ne serait toutefois pas suffisante si elle ne s'accompagnait pas de ressources additionnelles, de préférence sous forme de dons, d'un accès plus large aux marchés et d'une plus grande marge d'action. Les pays débiteurs, pour leur part, devraient adopter des politiques prudentes de gestion de la dette et investir dans l'infrastructure humaine et physique ainsi que dans la diversification de leur économie. Concernant les documents de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP), qui étaient un élément majeur de l'Initiative PPTE, deux évaluations très importantes publiées par le FMI et la Banque mondiale en juillet et en août 2004 avaient confirmé nombre de préoccupations et de recommandations qui figuraient

dans l'analyse effectuée par la CNUCED dans son rapport sur l'Afrique en 2002 intitulée «Développement économique de l'Afrique: De l'ajustement à la réduction de la pauvreté: qu'y a-t-il de nouveau?».

85. Le représentant du **Brésil**, parlant au nom du **Groupe des 77 et de la Chine**, a dit que le développement restait une promesse non tenue pour l'Afrique, continent qui était confronté à des difficultés qui appelaient un traitement immédiat. En dépit d'un grand nombre d'initiatives adoptées par le passé, la situation économique globale du continent restait préoccupante et appelait l'adoption d'une approche globale. L'Initiative PPTTE et sa version renforcée n'avaient pas réglé le problème de la dette des pays africains, et dans les circonstances actuelles, il était peu probable que ces pays puissent atteindre d'ici 2015 les objectifs de développement du Millénaire. Les critères PPTTE pour les analyses du degré d'endettement tolérable ne permettaient pas de prendre en compte la situation socioéconomique extrêmement pauvre de l'Afrique: aussi devaient-ils inclure mortalité infantile et maternelle, niveau d'éducation, soins de santé, nutrition et accès aux médicaments et à l'eau potable. L'ampleur de la dette des pays les plus pauvres et de certains pays à revenu intermédiaire était extrêmement préoccupante, car elle faisait obstacle à l'investissement et était à l'origine de pressions considérables. Il est donc impératif de définir au niveau multilatéral des instruments pour parvenir à une solution globale du problème de la dette, par exemple la création d'un organisme indépendant qui déterminerait un plus vaste ensemble de critères. Pour progresser valablement dans la voie d'une solution, il faudrait annuler la dette impossible à rembourser due aux donateurs aussi bien bilatéraux que multilatéraux, ce qui ne représenterait que la moitié des besoins en ressources des pays considérés. Au lendemain de la Conférence de Monterrey, les engagements étaient de 18,5 milliards de dollars par an, alors que 50 milliards de dollars étaient nécessaires à la réalisation des objectifs de développement du Millénaire. L'APD avait progressé en 2003, mais pas suffisamment.

86. Les minces possibilités de réaliser les objectifs de développement du Millénaire en Afrique, le volume insuffisant et le manque de prévisibilité de l'aide faisaient qu'il était nécessaire de redynamiser les efforts et d'adopter des mécanismes de financement novateurs. Dans le domaine du commerce, les pays africains étaient confrontés à des crêtes tarifaires et à la progressivité des droits, et il était donc essentiel d'aborder correctement ces problèmes dans l'actuelle phase de négociation. L'élimination des subventions à l'exportation dans les pays développés pouvait dégager des ressources financières additionnelles pour les pays en développement: en canalisant vers l'aide extérieure les ressources budgétaires précédemment affectées aux subventions sans que cela ait d'incidences budgétaires, et en élargissant l'accès aux marchés pour les pays en développement. Cela devrait être associé à des mesures en faveur de la sécurité alimentaire, de l'élimination de la pauvreté et du développement rural. L'amélioration de l'accès aux marchés devrait être complétée par des programmes spécifiques de renforcement des capacités pour aider les pays à diversifier leurs exportations et à accroître leur compétitivité.

87. D'autres pays en développement pouvaient notablement aider l'Afrique, en particulier dans le cadre d'un commerce Sud-Sud déjà très dynamique, qui offrait un énorme potentiel d'expansion, mais qui exigeait aussi assistance technique et renforcement des capacités. En la matière, la CNUCED avait un rôle extrêmement important à jouer. La capacité d'être compétitif sur les marchés internationaux, ainsi que dans les domaines des biens agricoles transformés, des articles manufacturés et des services, était une condition nécessaire de la diversification économique des pays africains. Un meilleur accès aux marchés était utile, mais il fallait aussi

investir dans les capacités productives. Les flux financiers privés intérieurs et étrangers pouvaient attirer l'investissement dans les infrastructures humaines et matérielles nécessaires pour aider l'Afrique à s'intégrer dans le système commercial mondial. En la matière, une marge d'action suffisante était indispensable pour que les gouvernements aient la flexibilité nécessaire pour adopter et appliquer des politiques axées sur le développement. L'Afrique avait besoin de s'appuyer sur un ensemble cohérent et synergique de politiques au niveau international, associé à des politiques nationales prudentes en matière de gestion de la dette et à une marge d'action accrue.

88. Le représentant du **Nigéria**, parlant au nom du **Groupe africain**, a dit que l'Afrique continuait d'être à la traîne du reste du monde en termes de croissance, d'investissement et de commerce, et était victime de conflits, d'une instabilité et d'une aggravation de la situation dans le domaine de la santé publique. Il était généralement admis que si les tendances actuelles persistaient, elle ne pourrait pas atteindre les objectifs de développement du Millénaire. Les causes des problèmes de l'Afrique étaient enracinées dans son histoire, mais le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) représentait la volonté politique des dirigeants africains de traiter les problèmes actuels de façon à intégrer pleinement le continent dans l'économie mondiale. Il importait que la volonté des pays africains d'engager des réformes trouve sa contrepartie dans l'appui de la communauté internationale. Le fardeau de la dette extérieure était l'un des principaux freins au progrès en Afrique, car il limitait les ressources disponibles pour les programmes sociaux et empêchait le développement de l'investissement public et privé. Les 22,2 milliards de dollars que l'Afrique avait reçus au titre de l'APD en 2002 étaient tout juste équivalents à ce qu'elle avait payé au titre du service de la dette extérieure au cours de la même année. Une partie de ces dettes pourrait être considérée comme odieuse, et l'accroissement de l'endettement était intervenu alors que la plupart des pays mettaient en œuvre des programmes d'ajustement structurel.

89. La plupart des initiatives engagées au cours des années 80 et 90 ne concernaient pas le type de dette prévalant en Afrique, et la première Initiative PPTE présentait des insuffisances. Toutefois, quels que fussent les mérites de l'Initiative PPTE II, il restait encore beaucoup à faire et la question recevait aujourd'hui une plus grande attention. Outre traiter les problèmes qui découlaient de la lenteur de la mise en œuvre de l'Initiative PPTE et fournir un allègement temporaire plus important, il était essentiel de revoir le concept de dette viable, les critères utilisés pour déterminer ce qui était un niveau d'endettement viable et les taux appliqués pour calculer les valeurs actualisées nettes. Étant donné que la plupart des pays d'Afrique étaient tributaires des produits de base et que leur assiette fiscale était limitée, il se pouvait qu'à l'issue de l'Initiative leur ratio d'endettement soit nettement inférieur aux niveaux fixés. Cette situation soulignait combien il importait d'établir un lien entre mécanismes d'allègement de la dette et financement du développement de façon que l'Afrique puisse accroître sa capacité de production, notamment dans les domaines des infrastructures, des industries manufacturières et des services. En conséquence, il faudrait lier l'Initiative PPTE au processus d'établissement des DSRP. Les mécanismes d'allègement devraient tenir compte des pôles de croissance potentiels du continent qui pourraient contribuer à créer un phénomène de «vol d'oies sauvages» comme on avait pu l'observer dans d'autres régions. Le fait qu'un certain nombre de pays pauvres d'Afrique ne remplissaient pas les conditions nécessaires pour bénéficier de l'Initiative ou en étaient exclus limitait la capacité du continent de parvenir à une croissance durable. La

prise en compte de considérations politiques devrait déboucher sur un allègement significatif pour les pays africains où la dette, y compris intérieure, représentait un énorme fardeau.

90. Le financement insuffisant de l'Initiative PPTE était préoccupant car il excluait certains pays en situation d'après-conflit, certaines institutions multilatérales éprouvaient des difficultés à s'acquitter de leur part du financement, et l'annulation complète de la dette ne représenterait que la moitié des ressources nécessaires. La tendance à un accroissement de l'APD était positive étant donné que la question du risque moral n'avait pas été prioritaire. La communauté internationale devait prendre au sérieux la proposition d'annuler totalement la dette et de créer un groupe d'experts indépendants chargé d'examiner le concept d'endettement viable.

91. Le représentant de **Cuba**, parlant au nom du **Groupe latino-américain et caraïbe**, a dit que l'ampleur des défis auxquels était confrontée la région africaine était illustrée par le fait que 71 % des pays les moins avancés (PMA) étaient des pays africains. Comme le *Rapport sur le commerce et le développement, 2004* le montrait, les pays africains étaient ceux qui avaient le moins profité de la reprise de l'économie mondiale en 2003. Une croissance modérée avait été enregistrée dans certaines sous-régions, telles que l'Afrique du Nord, mais dans les pays d'Afrique subsaharienne, le PIB n'avait quasiment pas progressé. Un financement limité et de faibles taux d'investissement continuaient d'empêcher un décollage économique soutenu en Afrique, ainsi que la diversification de l'économie, laquelle était vulnérable aux chocs extérieurs. Les pays africains n'avaient pas la capacité de dégager l'épargne intérieure nécessaire, tandis que les flux de capitaux privés n'étaient pas une source de financement sur laquelle on pouvait fonder des stratégies à long terme.

92. Le remboursement de la dette extérieure continuait de ponctionner les rares ressources que ces pays obtenaient d'une amélioration des conditions extérieures. La plupart des pays africains devaient multiplier par deux leur taux de croissance et maintenir ce rythme pendant une décennie environ pour atteindre les objectifs de développement du Millénaire. Sans une stratégie globale permettant de leur apporter une aide efficace au cours des 10 prochaines années, ils n'atteindraient pas ces objectifs. La communauté internationale avait perdu quatre années depuis le Sommet du Millénaire et la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, dans la mesure où les flux d'aide publique au développement (APD) étaient et restaient loin d'être suffisants. L'Initiative PPTE continuait d'être le principal instrument directif servant à traiter la crise de la dette. Elle s'était toutefois montrée inefficace pour réduire les niveaux insupportables d'endettement des pays très endettés. Parallèlement, les conditions macroéconomiques imposées dans ce contexte n'encourageaient pas le développement. Un endettement élevé avait réduit la capacité des pays africains d'attirer des investissements étrangers directs, ainsi que de réaliser des investissements intérieurs. Cela avait limité la croissance économique et les investissements publics dans les infrastructures, les services de base et la mise en valeur des ressources humaines, et entraîné une réduction des dépenses consacrées aux programmes de lutte contre la pauvreté. La solution serait une annulation totale de la dette afin de faire sortir ces pays du cercle vicieux dont ils étaient prisonniers. Les créanciers aussi bien bilatéraux que multilatéraux devaient faire preuve de volonté politique pour trouver une solution permanente à une crise de la dette qui était imputable dans une large mesure aux politiques d'ajustement structurel qui avaient été présentées comme un modèle unique de développement.

93. Les efforts déployés au niveau intérieur devaient être soutenus par des conditions extérieures encourageant une amélioration des conditions économiques, ainsi que des indicateurs de pauvreté. Il fallait que les politiques commerciales, monétaires et financières internationales donnent la marge de manœuvre nécessaire aux pays africains pour qu'ils puissent appliquer leurs propres stratégies pour le développement de leurs capacités endogènes afin de dégager des ressources et d'améliorer leur production et leurs résultats commerciaux. La communauté internationale, et pas seulement l'Afrique, se devait de passer en revue l'application des engagements internationaux de lutte contre la pauvreté. Cela impliquerait un sérieux engagement politique, et non pas seulement rhétorique, des gouvernements, des institutions internationales, du secteur privé et de la société civile si l'on voulait que les objectifs du Sommet du Millénaire soient atteints.

94. Le représentant du **Pakistan**, parlant au nom du **Groupe asiatique et de la Chine**, a dit que l'action multilatérale dans le domaine de la dette devait être intensifiée pour qu'une solution soit trouvée au surendettement des pays africains et autres pays en développement endettés. L'Initiative PPTE n'avait pas permis de ramener la dette des pays les plus pauvres à un niveau viable, tandis que d'autres pays tout aussi pauvres n'avaient pu en profiter. Le fait que la majorité des pays africains ne seraient pas en mesure d'atteindre les objectifs de développement du Millénaire dans les conditions actuelles était également préoccupant. Attendre de pays dont la population vivait en dessous des niveaux de subsistance qu'ils continuent d'assurer le service de leur dette était un problème que la communauté internationale devait regarder en face. Il était particulièrement inquiétant de constater que les pays qui avaient atteint, ou qui atteignaient, le point d'achèvement dans le contexte de l'Initiative PPTE se trouvaient dans une situation d'endettement insupportable. Cela montrait qu'il y avait un problème avec les critères de viabilité de l'endettement. L'incapacité des pays pauvres de remplir les conditions exigées pour bénéficier d'un allègement de la dette remettait en question l'objectivité de l'approche PPTE elle-même. Une combinaison d'extrême pauvreté et d'extrême endettement avait plongé un grand nombre de pays à faible revenu dans une spirale à la baisse où les gouvernements devaient consacrer plus de la moitié de leur budget au service de la dette, ce qui les obligeait à réduire les ressources consacrées au financement des besoins sociaux de leur population. La conséquence en était que plus de 700 millions d'individus vivant dans des pays pauvres très endettés n'avaient aucun espoir de voir leur situation s'améliorer.

95. Il était évident que même l'utilisation intégrale des mécanismes classiques de réduction de la dette ne serait pas suffisante pour revenir à des niveaux d'endettement viables. D'où l'importance de la position adoptée par le Royaume-Uni, qui était disposé à annuler 10 % de la dette due par les pays pauvres aux institutions multilatérales; celles-ci devraient partager le fardeau à cet égard. Les critères appliqués en matière d'analyse du degré d'endettement tolérable devraient être élargis aux indices de développement humain, et l'annulation de la dette devrait être considérée comme une obligation morale, et non comme un aléa moral. Il resterait néanmoins nécessaire d'accroître le niveau de l'aide; cet accroissement devait s'ajouter à l'APD, et non pas s'y substituer, car une annulation totale de la dette ne représentait que la moitié des besoins en ressources des pays d'Afrique subsaharienne. Pour empêcher les pays pauvres de tomber dans un nouveau piège de la dette, les fonds qui leur seraient fournis devraient être des dons.

96. La CNUCED devrait continuer à analyser la question du caractère viable de la dette, en étendant cette analyse à d'autres pays en développement dont l'endettement restait un grave

obstacle au développement. Les instruments traditionnels de politique économique étaient d'un intérêt limité pour ce qui était de stabiliser l'économie tant que de nombreux pays en développement restaient très endettés et incapables d'échapper à la pauvreté. Dans ce contexte, les allègements de dette devaient être prioritaires pour la communauté internationale. Un endettement non viable constituait l'un des principaux obstacles au développement. Les pays en développement continuaient d'exporter, pour assurer le service de leur dette et en raison d'une détérioration des termes de l'échange, des capitaux dont ils avaient besoin pour leur développement. Ces flux de capitaux, qui finançaient le monde développé, étaient moralement inacceptables et politiquement et économiquement non viables. Les problèmes de développement de l'Afrique témoignaient clairement de l'importance d'une marge de manœuvre dans le domaine budgétaire et comme dans celui de la politique économique et de la nécessité d'une action concertée de la communauté internationale pour permettre au continent de relever les défis auxquels il faisait face en matière de développement.

97. Le représentant du **Bénin**, s'exprimant au nom des **pays les moins avancés (PMA)**, a félicité la CNUCED de son rapport de 2004 sur le développement économique en Afrique. Les analyses et les recommandations contenues dans ce rapport prouvaient que la CNUCED devenait de plus en plus nécessaire en tant que centre de débats théoriques à même de promouvoir des échanges d'idées et de faire des propositions pour aider les pays en développement en général et les PMA en particulier. Plus que toute autre région du monde, l'Afrique se heurtait à d'énormes difficultés auxquelles elle ne pourrait s'attaquer que dans un contexte international favorable. La pauvreté y était largement répandue et les taux de croissance encore trop faibles pour qu'elle puisse espérer atteindre les objectifs de développement du Millénaire. Elle était également hantée par le spectre de la marginalisation dans le processus de mondialisation compte tenu de la baisse de sa contribution au commerce mondial. Les revenus par habitant continuaient de diminuer. En 2003, l'Afrique n'avait reçu que 2 % du total des investissements étrangers directs. Dans le courant des années 80, des pays africains s'étaient endettés sur les conseils d'établissements bancaires internationaux dans le cadre de leur programme de recyclage des pétrodollars. Aujourd'hui, la plupart de ces pays étaient encore assujettis au service de la dette sans avoir reçu d'aides importantes. C'était pour éviter que ne se reproduisent de telles erreurs qu'avait été créé le NEPAD. Aujourd'hui, le fardeau de la dette était un obstacle à l'éradication de la pauvreté, car son poids insupportable réduisait à néant les efforts de développement. Dans la mesure où le fardeau de la dette absorbait chaque année une grande partie de leurs ressources, les pays africains en général et les PMA en particulier n'étaient pas capables de réunir par eux-mêmes les conditions requises pour s'engager sur la voie du développement. Des mesures plus novatrices et plus globales étaient nécessaires pour aider les pays africains.

98. Il était clair que l'Initiative PPTE n'avait pas résolu la crise de l'endettement des pays d'Afrique fortement endettés. En dépit de l'Initiative PPTE renforcée, l'encours de la dette n'était pas supportable pour la plupart des pays endettés d'Afrique. Dans ces conditions, comme l'avait suggéré le professeur Jeffrey Sachs, Conseiller spécial auprès du Secrétaire général de l'ONU, l'annulation pure et simple de la dette extérieure correspondrait à un «impératif moral», puisque les pays riches demandaient des paiements à des pays dont les populations souffraient de la famine, de la maladie et de la pauvreté.

99. Il était particulièrement indiqué dans ce contexte de saluer le geste du Canada qui, le 22 septembre 2004, avait annoncé qu'il annulerait la dette contractée envers lui par trois pays

africains – le Sénégal, le Ghana et l'Éthiopie – pour un total de 9 millions de dollars. La République-Unie de Tanzanie et le Bénin avaient déjà bénéficié d'un allègement de leur dette en 2000. Le Canada avait prévu de porter à 1,1 milliard de dollars l'allègement total de la dette pour l'ensemble des pays en développement. Cette aide financière du Canada, qui n'était que l'une de plusieurs initiatives du même type prises par d'autres donateurs avant le Canada, montrait que certains partenaires des pays pauvres étaient prêts à appuyer leurs efforts de développement. La solution était une approche multilatérale de l'aide à l'Afrique, d'autant plus que quelques-uns des pays les plus pauvres ne recevaient aucune aide de l'Association internationale de développement (IDA). L'IDA devait être au centre de cette réforme et de l'expansion des apports d'aide. Il était souhaitable qu'elle soit renforcée pour aider à résoudre le surendettement de l'Afrique. Plutôt que les 8 milliards de dollars actuellement consentis, des programmes annuels d'environ 25 milliards de dollars seraient nécessaires, dont la moitié devrait aller à l'Afrique. L'IDA devrait en outre accorder des subventions plutôt que des prêts aux pays les plus pauvres, soit la quasi-totalité des pays d'Afrique subsaharienne. Elle devrait définir avec les pays bénéficiaires des stratégies à long terme jusqu'en 2015, c'est-à-dire jusqu'à l'année où devraient être atteints les objectifs de développement du Millénaire. Il serait souhaitable que ce point soit pris en compte dans le prochain cycle triennal de financement de l'IDA (pour les exercices 2006 à 2008) actuellement négocié entre les pays donateurs.

100. Le représentant des **Pays-Bas**, parlant au nom de l'**Union européenne (UE)**, s'est félicité de l'application intégrale de l'Initiative PPTE renforcée, ainsi que de l'élargissement de la clause d'extinction. Cinq autres pays avaient atteint le point d'achèvement en 2004, et il était extrêmement important que les autres pays qualifiés pour bénéficier de l'Initiative puissent pleinement en profiter. La communauté internationale devait trouver des solutions valables pour les pays, en particulier les pays sortant d'un conflit, qui affichaient d'importants arriérés de dette multilatérale risquant de perdurer à l'expiration de l'Initiative. Le document du secrétariat passait en revue les principaux défauts de l'Initiative PPTE et recommandait une approche plus durable de la crise de la dette. Toutefois, il ne semblait pas y avoir de consensus sur les modalités proposées, telles qu'un plafonnement des remboursements. Le coût de l'allègement de la dette semblait être sous-estimé compte tenu du fait que les pays pauvres très endettés étaient déjà confrontés à d'importants déficits financiers. Redoubler d'efforts pour modifier les modalités d'allègement de la dette signifiait que les donateurs et les pays bénéficiaires devaient prendre un certain nombre de mesures, notamment modifier leur législation et les règles comptables, et faire évoluer les opinions publiques.

101. Étant donné l'insuffisance des ressources fournies dans l'actuel contexte financier international, les initiatives lancées lors de l'Assemblée générale de l'ONU de cette année concernant de nouveaux mécanismes de financement du développement méritaient un examen sérieux. L'élaboration d'un cadre relatif à la viabilité de l'endettement par la Banque mondiale et le FMI était une voie prometteuse. À l'avenir, tous les pays devaient éviter un surendettement insupportable; il fallait pour cela que tous les acteurs fondent leur décision sur une analyse de la viabilité de l'endettement. Le financement fourni devait être aligné sur la capacité de remboursement, en particulier dans le cas des pays les plus vulnérables. La réalisation des objectifs de développement du Millénaire passait par un endettement viable. Nombre d'éléments empiriques montraient toutefois que la dette en tant que telle n'était pas liée à la pauvreté. L'allègement de la dette ne devait donc être qu'un élément d'un ensemble, reposant sur une plus large approche, de mesures nécessaires pour réaliser les objectifs de développement du

Millénaire, ensemble qui comprendrait une perspective à long terme, une action cohérente dans les domaines du commerce et du financement, un élargissement de l'accès aux marchés, un accroissement des flux d'APD et d'IED, et une action efficace pour remédier aux contraintes pesant sur l'offre.

102. La représentante de l'**Union africaine** dit que le rapport de la CNUCED présentait un examen utile et une analyse technique des initiatives prises par la communauté internationale pour s'attaquer au problème de la dette de l'Afrique, et constituait une importante contribution à la recherche d'une solution durable et effective à ce problème. Le rapport attirait l'attention sur le fait que la réalisation des objectifs de développement, en particulier les objectifs énoncés dans la Déclaration du Millénaire, était en jeu, et insistait sur la nécessité d'une sortie permanente de la crise de la dette pour atteindre ces objectifs. Les Africains et leurs gouvernements étaient déterminés à prendre en main leur propre destinée à travers le NEPAD; cela dépendait toutefois aussi d'un environnement extérieur favorable. La représentante comptait bien que le débat au Comité conduise à l'adoption de recommandations concrètes relatives à la crise de la dette de l'Afrique. Elle a remercié le secrétariat de la CNUCED, en particulier le sous-programme sur l'Afrique, de ses efforts pour soulever des questions légitimes concernant le développement de l'Afrique.

103. Le représentant de l'**Éthiopie** a dit que l'Afrique avait enregistré la plus forte croissance économique de l'ensemble des régions en développement après l'Asie de l'Est et du Sud. Cela était dû à la hausse des prix du pétrole et des produits de base, à l'accroissement des investissements étrangers directs (IED), à de bons fondamentaux macroéconomiques, à de meilleures conditions météorologiques et à des progrès sensibles en matière de stabilité politique. L'Afrique était toutefois loin des 7 % de croissance nécessaires pour réaliser l'objectif inscrit dans la Déclaration du Millénaire de réduire de moitié la pauvreté d'ici 2015. Le continent était confronté à de nombreux défis: s'assurer une marge d'action adéquate, mobiliser des ressources suffisantes, développer les capacités humaines et institutionnelles, accroître les infrastructures sociales et économiques, diversifier la base économique, encourager le commerce intrarégional, maintenir la stabilité politique, limiter l'extension de la pandémie de VIH/sida et d'autres maladies. Si la responsabilité première des transformations socioéconomiques et sociopolitiques incombait aux pays eux-mêmes, un soutien était nécessaire de la part de la communauté internationale sous la forme d'un accroissement des flux d'IED, d'un accroissement et d'une amélioration de l'APD, d'un renforcement de l'allègement de la dette et d'une amélioration de l'accès aux marchés. Il fallait d'urgence non seulement encourager les flux d'IED vers l'Afrique, mais aussi diversifier la destination de ces flux, pour ce qui était des secteurs et des pays. L'APD continuait de jouer un rôle essentiel en tant que complément d'autres sources de financement du développement. Les partenaires de développement devaient accroître le montant et améliorer la qualité et l'efficacité de l'APD, conformément aux engagements pris à la Conférence de Monterrey.

104. Concernant l'allègement de la dette extérieure, celle-ci restait, dans la plupart des pays africains, à un niveau insupportable. L'élimination du surendettement pouvait rapidement libérer des ressources pour le développement. Il restait à voir si l'Initiative PPTE permettrait aux pays bénéficiaires d'échapper durablement à cette situation de surendettement. L'expérience montrait que cette initiative présentait quelques graves défauts, tels que des projections macroéconomiques excessivement optimistes en cas de chocs extérieurs, d'où la nécessité de la réviser.

105. La récente proposition du Royaume-Uni en matière d'allègement de la dette était la bienvenue et d'autres partenaires de développement étaient invités à agir dans le même sens. Un accès aux marchés renforcé et stable pour les exportations africaines pouvait assurer un financement du développement durable et non générateur de dette. L'Afrique ne devait pas être condamnée à la pauvreté et à la marginalisation dans une économie mondiale toujours plus prospère et plus interdépendante.

106. Le représentant de la **Mauritanie** a fait observer que les études montraient qu'avec les taux de croissance actuellement enregistrés, plusieurs pays d'Afrique n'atteindraient pas les objectifs de développement du Millénaire. Les réformes entreprises ces dernières années avaient eu des résultats mitigés et le nombre de pays pauvres continuait de croître. Les engagements pris par la communauté internationale dans les années 80 n'avaient dans l'ensemble pas été honorés, comme l'avait indiqué le groupe de personnalités chargé de procéder à une évaluation indépendante du Nouveau programme des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90. Pour sa part, grâce au NEPAD, l'Afrique avait commencé à se doter de bases plus solides favorables à la démocratie et à une bonne gouvernance. Ainsi qu'il était indiqué dans la résolution 57/2 de l'Assemblée générale des Nations Unies, le soutien de la communauté internationale était essentiel au succès du NEPAD. Celui-ci reposait sur les principes de responsabilité, de solidarité et de partenariat. Il fallait que la solidarité se manifeste concrètement par un appui soutenu aux priorités et aux programmes de développement destinés à améliorer les conditions de vie des populations africaines. L'absence de solidarité nuirait à la crédibilité de la communauté internationale. Parmi les engagements pris par la communauté internationale figuraient des augmentations des apports d'APD, l'ouverture des marchés, la promotion des investissements et la recherche de solutions à long terme au problème de la dette. L'endettement et le problème du service de la dette étaient bel et bien l'un des principaux facteurs qui entravaient le développement et la croissance en Afrique. L'Initiative PPTE n'aidait pas suffisamment les pays très endettés dans la mesure où elle ne leur permettait pas de dégager des ressources suffisantes pour atteindre les objectifs de développement du Millénaire. En fait, certains pays africains en étaient toujours à devoir choisir entre s'acquitter du service de la dette ou investir dans la santé, l'éducation ou l'autosuffisance alimentaire. Cette situation était aggravée par d'autres facteurs comme la chute du prix de certains produits de base, la mise en place de politiques protectionnistes et les obstacles à l'accès aux technologies.

107. Le représentant de la **Fédération de Russie** a dit que son pays avait annulé un fort volume de dettes africaines, à savoir 11,2 milliards de dollars entre 1998 et 2002, et 3,4 milliards de dollars en 2002. En 2003-2004, la contribution de la Fédération de Russie au Fonds d'affectation spéciale de l'Initiative PPTE avait été estimée à 10 milliards de dollars. Dans le contexte de la coopération commerciale, la Fédération de Russie avait accordé des concessions commerciales préférentielles aux pays africains. En 2003, ce traitement préférentiel avait été étendu à 80 % des importations en provenance d'Afrique, représentant 344,9 millions de dollars, dont 61,8 millions de dollars pour les importations en provenance des PMA. La Fédération de Russie contribuait activement au règlement du problème de la dette de l'Afrique.

108. Le représentant de la **Zambie** a dit que le problème de la viabilité de l'endettement de l'Afrique et ses incidences sur la réalisation des objectifs de développement du Millénaire d'ici à 2015 devaient être traités par la CNUCED avec l'aide du reste de la communauté internationale. Des objectifs réalistes et réalisables devaient être utilisés comme indicateurs de la viabilité de l'endettement. La nécessité d'annuler la dette des pays les plus pauvres avait été

réaffirmée, en particulier du fait que cette annulation serait la conséquence finale de 20 années de politiques d'ajustement infructueuses imposées à ces pays. Les Africains devaient déterminer et façonner leur propre avenir, et la communauté internationale devait laisser aux pays africains la marge d'action nécessaire pour appliquer des politiques encourageant la gestion de la dette, la diversification économique et une croissance économique soutenue. Une fois le problème de la dette africaine, en particulier de la dette des PMA, résolu, il faudrait accroître et amplifier l'assistance financière.

109. Le représentant du **Sénégal** a déclaré qu'après deux décennies d'initiatives destinées à résoudre le problème de la dette en Afrique, des solutions plus efficaces s'imposaient pour permettre au continent d'allouer le maximum de ressources financières aux investissements. Comme l'avait montré l'expérience de l'Asie, grâce à l'accumulation de capital, il était possible d'entamer un processus de croissance soutenu. À la lumière de cette expérience, les chefs d'État des pays africains avaient adopté, par le biais du NEPAD, des plans visant à accélérer le développement de l'Afrique au moyen d'une intégration économique plus poussée. À cette fin, la communauté internationale devrait redoubler d'efforts à l'appui du NEPAD. Dans son évaluation de l'Initiative PPTE lancée en 1996 et renforcée en 1999, le rapport de la CNUCED révélait les limites de ce mécanisme en dépit des progrès qui avaient été faits par rapport aux mesures prises auparavant pour résoudre le problème de la dette. L'un des facteurs les plus problématiques était la façon dont était analysé le degré d'endettement tolérable. En fait, il était indiqué dans le résumé du rapport de la CNUCED que les perspectives de croissance du PIB et des recettes d'exportation envisagées par les auteurs de l'initiative PPTE étaient trop optimistes, en partie à cause de la chute du prix de certains produits de base depuis les années 90 jusqu'en 2002. En conséquence, les pays qui étaient sur le point de pouvoir prendre part à l'Initiative se trouvaient avec des niveaux d'endettement intolérables.

110. Le Sénégal approuvait pleinement les recommandations formulées par les experts africains lors de la réunion sur la dette extérieure africaine tenue à Dakar en novembre 2003 et se félicitait du rapport de la CNUCED qui non seulement prenait en compte certaines de ces recommandations, mais proposait aussi que le montant des ressources nécessaires pour atteindre les objectifs de développement du Millénaire serve d'indicateur pour déterminer le niveau d'allègement de la dette.

111. Le représentant de l'**Égypte** a souligné l'importance du point à l'étude, l'Afrique comptant le nombre le plus élevé de PMA et ayant au plus haut point besoin d'une aide économique. La question était de savoir si tous les pays profiteraient de leur appartenance au système économique mondial ou si les plus pauvres d'entre eux continueraient de subir des entraves à leur développement et le lourd fardeau de la dette. Le secrétariat de la CNUCED avait reçu des félicitations pour son rapport qui offrait non seulement une analyse excellente, mais aussi des recommandations constructives et des solutions alternatives pour les pays africains. Ce rapport plaçait à juste titre la question de l'endettement et de sa viabilité dans le contexte plus large des objectifs de développement du Millénaire. Il disait très clairement que si les taux d'endettement se maintenaient à leur niveau actuel, plusieurs pays ne seraient pas en mesure de réduire la pauvreté de 50 % d'ici un siècle ou plus. C'était là un défi pour lequel plusieurs solutions pouvaient être envisagées, notamment l'annulation ou la réduction de la dette; la mise en œuvre rapide de l'Initiative PPTE; la possibilité d'arriver plus rapidement au point de décision; l'application du principe de l'«additionnalité» et la prise en compte de la dette intérieure. Il faudrait assouplir les indicateurs de la viabilité de l'endettement et, face aux changements

structurels en cours, prendre diverses mesures, comme accorder des traitements préférentiels et appuyer l'implantation des produits africains sur les marchés, afin de contrer les conditions défavorables du système commercial international. Il était important de favoriser les flux de capitaux vers l'Afrique et de donner davantage de latitude aux responsables politiques africains afin qu'ils puissent concevoir des politiques susceptibles d'optimiser les résultats de leurs efforts en matière de développement.

112. Le représentant de la **Suisse** a dit que le rapport de la CNUCED sur la viabilité de l'endettement de l'Afrique donnait un tableau intéressant de l'ampleur de la crise de la dette dans les pays africains, en particulier pour ce qui était du service de la dette. Ce rapport comportait toutefois trois grands défauts. Premièrement, il présentait une évaluation quelque peu partielle de l'Initiative PPTE en ce sens qu'il n'y était pas question des progrès sensibles réalisés au titre de cette initiative, du caractère global de l'Initiative, y compris l'annulation de dettes multilatérales, de la réduction considérable de l'endettement extérieur des pays pauvres très endettés et du lien entre allègement de la dette et réduction de la pauvreté, ce dernier point étant l'un sur lesquels la Suisse avait fait preuve d'esprit créatif dans les années 90 avec son concept d'allègement de la dette où les mesures correspondantes étaient associées à la création de fonds de développement. Deuxièmement, le rapport n'était pas à jour pour ce qui était du débat sur le traitement du surendettement de l'Afrique, et ses conclusions étaient généralement abstraites et ne tenaient pas compte du nouveau cadre d'analyse du degré d'endettement tolérable ainsi que de récentes propositions faites par le Royaume-Uni et les États-Unis pour une annulation totale de la dette multilatérale. Troisièmement, il ne proposait pas de solutions optionnelles pratiques et réalistes pour stimuler le débat.

113. La Suisse soutenait l'idée que les politiques nationales devraient insister sur l'interdépendance entre l'emprunt extérieur et l'accumulation de la dette, d'une part, et la gestion macroéconomique et la gestion de la balance des paiements, d'autre part. Le représentant a également évoqué le rythme de mise en œuvre de l'Initiative PPTE, l'allègement intérimaire de la dette, la situation des pays presque arrivés au point de décision et des pays sortant d'un conflit, le choix des critères de viabilité de l'endettement, l'épargne des pays pauvres très endettés en matière d'allègement de la dette et l'appel à une approche fondée sur les objectifs de développement du Millénaire pour parvenir à un endettement viable.

114. La représentante du **Royaume-Uni** a expliqué l'initiative de son pays relative à une amélioration de l'allègement de la dette des pays pauvres. De trop nombreux pays étaient encore obligés de choisir entre assurer le service de leur dette et réaliser les investissements dans les domaines de la santé, de l'éducation et des infrastructures qui leur permettraient d'atteindre les objectifs de développement du Millénaire. Un allègement additionnel de la dette serait donc proposé aux pays les plus pauvres du monde pour leur permettre de progresser davantage dans la réalisation de ces objectifs. Cet allègement serait conçu pour apporter des ressources financières additionnelles, garantir l'équité entre PPTE et non-PPTE, et contribuer à la viabilité de la future capacité de financement des institutions financières internationales. Le Royaume-Uni paierait la part du service de la dette due à la Banque mondiale et à la Banque africaine de développement par les pays bénéficiant de son initiative, part qui était estimée à un peu plus de 10 %. Il continuerait de demander une réévaluation ou une vente hors marché de l'or du FMI pour financer la part du FMI dans un allègement supplémentaire de la dette multilatérale. Ce soutien additionnel serait assuré de façon transitoire jusqu'à la conclusion d'un accord multilatéral global. Pour garantir une plus grande prévisibilité des flux financiers correspondant

à l'allègement de la dette, seules des circonstances exceptionnelles justifieraient une interruption de ces flux.

115. Le Royaume-Uni inviterait instamment d'autres donateurs à se joindre à son initiative et userait de son influence pour que l'allègement de la dette reste au premier rang des préoccupations internationales. L'allègement additionnel de la dette serait proposé à tous les pays à faible revenu, dotés d'un système de gestion des dépenses suffisamment solide. La liste comprendrait donc tous les pays qui avaient déjà bénéficié de l'Initiative PPTE, ainsi qu'un certain nombre d'autres pays capables d'absorber un soutien budgétaire direct. La liste ne serait pas fermée, et tout pays satisfaisant aux critères de qualification serait admis. Une forte hausse du budget de l'aide du Royaume-Uni avait été annoncée récemment. D'ici 2007-2008, le total de l'aide représenterait 0,47 % du revenu national brut, soit une hausse en valeur réelle de 140 % par rapport à 1997. Une partie de cette hausse budgétaire serait affectée au financement de l'allègement de la dette.

116. Le représentant de l'**Indonésie** a dit qu'il était irréaliste de s'attendre que les pays d'Afrique atteignent les objectifs de développement du Millénaire sans un effort concerté de la part de la communauté internationale pour résoudre véritablement les problèmes d'endettement ainsi que d'autres grands problèmes économiques et financiers que connaissaient les pays africains. Ces pays devaient disposer d'une marge de manœuvre afin de pouvoir gérer leur dette de façon prudente, diversifier leur économie et parvenir à une croissance économique durable. La responsabilité devrait donc être partagée entre pays créanciers et pays débiteurs et complétée par des mesures économiques favorables de la part de la communauté internationale. Le débat au sujet des problèmes d'endettement des pays africains était pertinent compte tenu de la nouvelle géographie des échanges commerciaux. Le fait que de nombreux pays africains ne participaient pas à la croissance économique d'autres régions du monde était profondément préoccupant. Le document d'information du secrétariat de la CNUCED posait certaines questions légitimes concernant le niveau auquel on pouvait considérer que l'endettement était viable, les critères utilisés pour déterminer ce niveau et si les annulations de dette étaient réalistes. La question des niveaux d'endettement avait son importance pour ce qui était de déterminer les critères de qualification pour un programme d'allègement. Ceux-ci ne devraient pas être le résultat d'une formule arbitraire tendant à juger un pays en se fondant sur un petit nombre de paramètres. Si l'objectif de l'allègement était d'établir un lien avec la réduction de la pauvreté, il fallait alors adopter une approche plus générale fondée non seulement sur le critère monétaire, mais également sur le critère de la réduction de la pauvreté.

117. Si des politiques intérieures saines sont manifestement importantes pour traiter le problème de la dette, il était tout aussi important que la communauté internationale et le système financier contribuent aux efforts des pays en développement à cet égard. La nouvelle approche suggérée par la CNUCED dans son document, qui montrait comment mesurer l'allègement de dette qui devrait être offert aux pays pauvres très endettés et à d'autres pays pauvres lourdement endettés, méritait d'être examinée plus avant. Il était indispensable que la politique en matière d'allègement de dette contribue à la croissance et au développement des pays débiteurs afin de leur permettre d'atteindre les objectifs du Millénaire et d'intégrer les questions d'endettement dans la stratégie de réduction de la pauvreté.

118. Le représentant de la **Chine** a dit que, bien que l'économie mondiale soit sur la voie du redressement, les écarts de développement restaient un problème, avec un élargissement continu

du fossé entre le Nord et le Sud, ainsi qu'entre les riches et le Sud. Les pays africains en particulier étaient confrontés à de grandes difficultés, dont une faible croissance économique, une dette toujours plus lourde, une détérioration des termes de l'échange et une grave pénurie de ressources pour le développement. Les pays développés étaient les principaux bénéficiaires de la mondialisation économique, en raison de leur considérable pouvoir de décision sur les règles et réglementations internationales, tandis que les pays africains étaient confrontés au danger d'une marginalisation. Il en allait de la responsabilité de la communauté internationale de résoudre ce problème, en adoptant des mesures plus efficaces pour créer un environnement économique favorable au développement de l'Afrique. Parmi les mesures nécessaires on pouvait citer la réforme de système financier international, la promotion des flux de ressources financières vers l'Afrique, et l'application d'un traitement préférentiel et différencié dans le domaine du commerce, ainsi que le respect des engagements pris en matière d'APD, de réduction de la dette, de réduction du protectionnisme, d'ouverture des marchés et de transfert de technologie à des conditions préférentielles. Par ailleurs, les pays africains devaient s'associer aux efforts internationaux déployés pour déterminer les politiques et les mesures adaptées à leurs situations spécifiques.

119. Le représentant du **Japon** a dit que la troisième réunion de la Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique (TICAD) qui s'était tenue à Tokyo en septembre 2003, marquait le dixième anniversaire de cette institution. Deux grands axes de la stratégie future de développement de l'Afrique s'étaient dégagés: la nécessité de concentrer les efforts pour le développement de l'Afrique sur les principes de l'appropriation et du partenariat et la nécessité pour la communauté internationale d'une action concertée en vue d'instaurer un nouveau partenariat. Le Premier Ministre japonais avait déclaré à la réunion que les efforts du Japon visant à soutenir le développement de l'Afrique seraient sous-tendus par trois principes: i) la mise en valeur des ressources humaines, ii) la réduction de la pauvreté par une croissance économique durable, et iii) l'instauration de la paix. La coopération Sud-Sud et la «sécurité de l'être humain» étaient des points qui avaient également été soulignés. Le Gouvernement japonais avait affecté un montant de 10 milliards de dollars pour le développement des réseaux d'eau potable, l'éducation et les soins médicaux, y compris le traitement du sida, en Afrique. Le Japon organiserait en novembre 2004 une Conférence afro-asiatique de la TICAD sur le commerce et l'investissement dans le prolongement de la TICAD III, dont l'objectif serait de préparer des propositions concrètes et cohérentes pour le développement de l'Afrique sur la base de l'expérience des pays asiatiques.

120. Dans le cadre de la TICAD, le Japon avait apporté, entre 1998 et 2003, une assistance ayant ouvert l'accès aux réseaux d'eau potable à 4,6 millions de personnes en Afrique et permis la construction d'établissements éducatifs pour 2,6 millions d'enfants africains, contribuant ainsi à la réalisation des objectifs du Millénaire. Le Japon était le premier contributeur à l'initiative visant à alléger la dette de 27 pays pauvres lourdement endettés. Il avait apporté à cette fin 5,4 milliards de dollars, ce qui représentait un quart environ de la contribution totale des pays du G-8 à l'Initiative PPTE; en 2003, il avait en outre annulé ses créances sur six pays pauvres très endettés – Bolivie, Bénin, Mauritanie, Mali, Ouganda et République-Unie de Tanzanie. Il avait également accordé des dons à la République-Unie de Tanzanie et à l'Éthiopie pour faciliter la mise en œuvre de leur document de stratégie de réduction de la pauvreté. Le secrétariat devrait prendre en compte les nouvelles informations disponibles dans son analyse de la viabilité à long terme de l'endettement, au paragraphe 16 du document sur le

développement économique en Afrique (TD/B/51/3). Le Japon considérait que l'annulation totale de la dette mettrait en danger le bon fonctionnement des institutions de Bretton Woods.

121. Le représentant des **États-Unis d'Amérique** a dit que les stratégies du passé n'avaient pas permis de réformer, de diversifier et de stimuler l'économie des pays africains. De plus, les taux actuels de croissance économique n'étaient pas suffisants pour assurer une réduction durable de la pauvreté. L'Afrique devait d'urgence engager une transformation structurelle et une diversification, et les allègements de dette de même que l'augmentation de l'APD ne suffiraient pas à eux seuls. Pour cela, il fallait que le secteur privé devienne le moteur de la croissance et de la transformation structurelle. Les allègements de dette pour les pays pauvres très endettés qui avaient fait la preuve de leur détermination à appliquer des politiques macroéconomiques et structurelles saines bénéficiaient d'un appui énergique. Toutefois, en dépit de résultats très significatifs obtenus, certains pays n'avaient pas encore bénéficié de l'Initiative PPTE, qui devait par conséquent être étendue. Pour que l'endettement des pays les plus pauvres revienne à un niveau viable, d'autres solutions et d'autres mesures devaient être envisagées. Il était en particulier essentiel d'accélérer l'exécution de projets sur le terrain financés par des dons et de faire davantage pour ramener le niveau de la dette des pays pauvres à un niveau viable. Pour que les pays s'engagent avec prudence sur la voie du financement pour le développement et soient davantage en mesure d'atteindre les objectifs du Millénaire, il fallait adopter une nouvelle approche innovante, qui devrait reposer sur trois principes. Tout d'abord, le niveau d'endettement devait être viable, étant donné que l'investissement privé indispensable à la croissance économique et à la réduction de la pauvreté ne se matérialiserait pas dans le cas contraire. Deuxièmement, il ne faudrait pas accorder de prêts lorsqu'il était très probable qu'ils seraient annulés. Troisièmement enfin, les dons et les allègements de dette pour les pays très endettés devraient être sensiblement plus importants. D'autres propositions étaient les bienvenues, y compris une annulation intégrale de la dette.

122. Il fallait se demander pourquoi certains pays avaient mieux géré leur dette que d'autres et quels enseignements on pouvait tirer de ces exemples positifs. La gouvernance intérieure et la transparence jouaient un rôle essentiel, étant donné que la corruption pouvait agir comme un frein sur la croissance. Dans ce contexte, il existait une vaste initiative pour la lutte contre la corruption et pour la transparence afin d'aider les pays en développement à acquérir les outils qui leur permettraient de renforcer leurs institutions et d'accroître la transparence et la responsabilisation. Il était également essentiel de mettre en œuvre des politiques saines qui favorisent les activités du secteur privé. Le sous-développement du secteur financier de nombreux pays africains constituait un obstacle important au développement du secteur privé et à la création de richesse pour les ménages comme pour le pays. Le développement du secteur des services financiers était tout particulièrement important, compte tenu du rôle joué par les envois de fonds depuis l'étranger en tant que source de capitaux privés. Étant donné qu'un marché hypothécaire était également important pour le développement du secteur privé comme de l'activité économique en général, une initiative pour un marché hypothécaire en Afrique était en cours. Il n'existait pas de consensus pour dire que les pays africains endettés avaient besoin d'une «marge de manœuvre» plus importante pour régler la crise de la dette. Ce qu'il fallait, en fait, c'étaient de bonnes politiques.

123. Le représentant du **Maroc** a dit qu'un effort collectif semblait être la seule solution durable au problème de la dette. Une politique et une stratégie concertées devraient être adoptées au niveau mondial. Plusieurs idées avaient été avancées à divers niveaux, à commencer par le

Secrétariat de l'ONU, sans oublier les initiatives de différents pays, par exemple celles proposées à Monterrey, à Bangkok et à São Paulo. Dans ce contexte, l'Initiative PPTE dans sa version initiale et dans sa version renforcée avait également apporté quelques solutions aux pays pauvres très endettés. C'était un exemple de mesures concrètes visant à la réalisation des objectifs de développement du Millénaire. Il fallait toutefois réévaluer l'Initiative et en réviser les critères et les modalités. À cet égard, il fallait mentionner une importante initiative concernant les relations économiques du Maroc avec les pays africains les moins avancés, engagée par le Maroc en avril 2000. Il s'agissait de l'élimination de tous les obstacles tarifaires aux produits primaires importés de ces pays et de l'annulation de leur dette extérieure vis-à-vis du Maroc. Même si on pouvait la considérer comme purement symbolique, cette initiative méritait de retenir l'attention d'autres pays, y compris de pays en développement, et en particulier celle des pays développés et des institutions financières. Le Système global de préférences commerciales entre pays en développement se prêtait tout à fait à l'adoption de mesures par les pays en développement. Enfin, les initiatives prises par le Canada et le Royaume-Uni devaient être considérées comme de bons exemples à suivre.

124. Le représentant de la **République-Unie de Tanzanie** a déclaré que le rapport de la CNUCED sur le développement économique en Afrique mettait en relief le problème de l'endettement et les raisons pour lesquelles il continuait d'étouffer les économies africaines, puis tentait de proposer des solutions concrètes à ce problème. La communauté internationale était appelée à remédier à cette sinistre situation. Il était recommandé d'annuler totalement la dette multilatérale et bilatérale, et cette action devait se doubler de la mise à disposition de ressources adéquates et prévisibles sous forme de dons. Ce surcroît de ressources et d'APD devait être investi dans les économies africaines afin d'atténuer les contraintes qui pesaient sur l'offre et de créer des capacités suffisantes dans les secteurs productifs, les ressources humaines, les institutions, etc. Il convenait en outre de mettre en place un mécanisme garantissant une utilisation efficace des ressources. L'amélioration de l'accès aux marchés était d'une importance primordiale pour l'Afrique. Toutes les subventions et tous les obstacles techniques et non techniques aux échanges devaient être éliminés, de façon que l'offre de produits africains puisse devenir concurrentielle sur les marchés mondiaux. Il était essentiel de garantir aux pays africains une marge d'action adéquate pour qu'ils puissent s'organiser et se doter d'une économie forte, diversifiée et compétitive. Le problème de la dette devait être replacé dans le contexte général du développement. Comme le soulignait le rapport de la CNUCED, il était nécessaire pour le résoudre d'adopter une approche globale plutôt que d'agir au coup par coup, cette dernière méthode s'étant révélée à la fois coûteuse et insuffisante pour résoudre ce problème chronique et fondamental.

125. Le représentant du **Soudan** a dit que certains pays avaient été empêchés de profiter de l'Initiative PPTE pour des raisons politiques. La délégation soudanaise demandait à toutes les parties intéressées de ne pas entacher de considérations politiques les nobles objectifs de cette initiative. Les prétextes invoqués pour exclure certains pays de l'Initiative concernaient la pauvreté et le manque de ressources. Mais cette exclusion ne ferait qu'accroître la pauvreté et le manque de ressources, ce qui conduirait à terme à une aggravation supplémentaire des conflits et des affrontements. L'Initiative PPTE devait être élargie à tous les pays pauvres très endettés sans exception, et un mécanisme devait être créé pour indemniser les pays actuellement exclus pour le préjudice subi au cours de cette période d'exclusion. L'Initiative PPTE renforcée devrait

s'aligner sur d'autres initiatives en matière de développement et de commerce, et le problème de la dette devrait être envisagé dans un cadre de partenariat pour le développement.

126. Le représentant de **Madagascar** a dit que son pays attachait une extrême importance au point à l'examen, car le problème de la dette était un problème persistant à Madagascar. L'absence d'accords de rééchelonnement entre 1991 et 1996 avait aggravé une situation déjà difficile, ce qui avait conduit à une accumulation d'arriérés de remboursements. Fin 2002, la dette extérieure s'établissait à 4 milliards 587 millions de dollars, ce qui représentait 100,6 % du PIB. En valeur courante nette et après rééchelonnement classique, la dette s'élevait à 2 milliards 277 millions de dollars, équivalant à 49,9 % du PIB, à 211,3 % des recettes d'exportations et à 624,7 % des recettes fiscales. En tenant compte de l'assistance intérimaire au titre de l'Initiative PPTE, la valeur courante nette de l'encours de la dette était de 1 milliard 397 millions de dollars, représentant 30,6 % du PIB, 129 % des recettes d'exportations et 383,3 % des recettes fiscales. Des ressources financières devaient être investies dans des programmes publics pour réduire de moitié le taux de pauvreté en 10 ans. Comme indiqué dans le Document de stratégie de réduction de la pauvreté, 1,9 milliard de dollars sur la période 2004-2006 serait nécessaire pour atteindre cet objectif. À ce montant devaient s'ajouter des ressources additionnelles, estimées à 1 milliard de dollars. Il était donc inévitable d'avoir recours au financement extérieur. Une approche reposant sur les objectifs de développement du Millénaire était la solution la plus pragmatique pour atteindre un niveau d'endettement viable, et le moyen le moins coûteux d'honorer le service de la dette. Les institutions de Bretton Woods devaient faciliter l'accès des PMA à l'Initiative PPTE et inviter les créanciers à annuler la dette des pays pauvres.

Décision du Conseil

127. À sa 963^e séance plénière (séance de clôture), le 15 octobre 2004, le Conseil a adopté les conclusions concertées 480(LI). (Pour le texte des conclusions concertées, voir TD/B/51/8(Vol. I)).

128. La représentante de **Cuba** a dit que la question de la dette était d'une importance primordiale. La délégation cubaine regrettait que les propositions originales, plus ambitieuses n'aient pas été adoptées dans les conclusions concertées; celles-ci représentaient néanmoins un premier pas en avant, et il importait désormais de maintenir la dynamique et de prendre des mesures concrètes.

Chapitre V

EXAMEN DES FAITS NOUVEAUX ET DES QUESTIONS SE RAPPORTANT AU PROGRAMME DE TRAVAIL DE L'APRÈS-DOHA QUI REVÊTENT UN INTÉRÊT PARTICULIER POUR LES PAYS EN DÉVELOPPEMENT

(Point 6 de l'ordre du jour)

129. Pour l'examen de ce point, le Conseil était saisi des documents suivants:

«Examen des faits nouveaux et des questions se rapportant au programme de travail de l'après-Doha qui revêtent un intérêt particulier pour les pays en développement: au lendemain de la onzième session de la Conférence – Note du secrétariat de la CNUCED» (TD/B/51/4);

«La contribution effective du système commercial international et des négociations commerciales au développement – Note d'information du secrétariat de la CNUCED» (TD/397);

«Assuring development gains from the international trading system and trade negotiations: Implications of ATC termination on 31 December 2004 – Note by the UNCTAD secretariat» (TD/B/51/CRP.1).

130. Le **Secrétaire général adjoint chargé de la CNUCED** a dit que la CNUCED s'était efforcée de contribuer activement, par des activités d'assistance technique, des travaux de recherche et d'analyse, des délibérations intergouvernementales et la formation de consensus, à ce que les promesses en faveur du développement à Doha deviennent réalité. Depuis 2002, le Conseil examinait chaque année les faits nouveaux et les questions se rapportant au programme de travail de l'après-Doha qui présentaient un intérêt particulier pour les pays en développement. De l'avis général, l'attention internationale ainsi portée aux négociations de Doha avait eu une influence positive sur les négociations et avait contribué à en maintenir la prise en compte privilégiée du développement. Le Consensus de São Paulo et l'Esprit de São Paulo, adoptés à la onzième session de la Conférence, avaient renforcé encore l'attachement de la CNUCED au système commercial multilatéral. Tous les pays avaient intérêt à ce que le programme de travail de Doha soit mené à bien, programme qui visait à la fois à élargir les débouchés commerciaux, à réduire les obstacles au commerce entre les nations et à mieux mettre le système commercial au service du développement. Cela contribuerait à l'établissement et au maintien d'un système commercial multilatéral qui soit ouvert, équitable, réglementé, prévisible et non discriminatoire, conformément à la Déclaration du Millénaire, au Consensus de Monterrey et au Consensus de São Paulo. À sa onzième session, la Conférence avait aussi souligné que l'intégration des pays en développement dans le système commercial multilatéral devait contribuer concrètement à leur développement. De même, elle avait reconnu que ce système multilatéral était un élément essentiel du plus large système international de commerce, qui englobait des accords et arrangements commerciaux régionaux, sous-régionaux et plurilatéraux. La CNUCED souhaitait particulièrement étudier les relations entre le système commercial multilatéral et les accords commerciaux régionaux pour en affirmer la contribution au développement et en optimiser la complémentarité.

131. Le **Directeur de la Division du commerce international des biens et services, et des produits de base** a souligné que le rôle de la CNUCED dans les négociations à l'OMC était double: elle devait, premièrement, promouvoir un système commercial multilatéral ouvert, réglementé, non discriminatoire, prévisible et équitable et, deuxièmement, veiller à ce que le système commercial international ainsi que les négociations contribuent effectivement au développement, en aidant ainsi à atteindre les objectifs de développement du Millénaire. Elle continuerait à aider les États membres à faire des négociations de Doha et du système commercial international des instruments de solidarité au service du développement. Les enseignements et la volonté politique découlant de la onzième session de la Conférence avaient influé sur les négociations de Doha. On devait mettre à profit les leçons de l'expérience de Cancún – pour ce qui était de la forme et du fond – afin de sortir de l'impasse. Les résultats obtenus à l'OMC en juillet étaient positifs, car ils montraient que les négociations pouvaient reprendre. Il fallait cependant veiller à ce qu'elles servent bien l'objectif du développement dans le cas de l'agriculture, de l'accès aux marchés pour les produits non agricoles, des services, de la facilitation du commerce et du traitement spécial et différencié. On attendait des négociations commerciales multilatérales un minimum de «gains» pour le développement. Vu leur complexité, les pays en développement devaient évaluer l'effet général de stratégies commerciales à la fois positives et défensives dans le cadre d'un programme «modulable» de négociations multilatérales et régionales. Ce programme devrait garantir un équilibre global entre les questions et les secteurs faisant l'objet des négociations. Les problèmes de mise en œuvre rencontrés par les pays en développement et le fait qu'ils n'étaient pas à même de supporter le coût des ajustements entraînés par les accords commerciaux ne pouvaient plus être considérés comme des effets secondaires et passagers d'une politique par ailleurs bonne. Il fallait donc que les règles multilatérales tiennent compte de la capacité de mise en œuvre de ces pays, et on devait prévoir une aide internationale supplémentaire pour financer le coût de l'ajustement. On avait reconnu la nécessité d'aider les pays en développement à se doter de l'infrastructure commerciale requise pour qu'ils puissent non seulement s'acquitter de leurs obligations, mais encore exercer leurs droits et exploiter les débouchés qui s'offraient à eux, grâce à un appui accru au renforcement des capacités.

132. Le 31 décembre 2004 marquerait la fin de 40 ans de protectionnisme discriminatoire contre les exportations de textiles et de vêtements des pays en développement. Il ne fallait pas essayer de remplacer les contingents par d'autres instruments de protection commerciale. Les pays seraient tous appelés à déployer les efforts nécessaires pour maintenir ou accroître leur compétitivité. Les PMA et les petits pays tributaires de ces exportations auraient besoin d'une aide sous forme d'un renforcement de l'accès préférentiel et de ressources pour l'ajustement. Les travaux de la CNUCED permettaient de situer les négociations de Doha dans le contexte plus général du système commercial international et de l'ensemble des pourparlers commerciaux, y compris des pourparlers sur des accords commerciaux régionaux Nord-Nord, Nord-Sud et Sud-Sud.

133. Le **Directeur général de l'OMC** a dit que les débats du Conseil du commerce et du développement permettaient de mesurer les progrès accomplis dans l'exécution du programme de Doha et de voir plus loin. L'intégration des pays en développement dans le système commercial était l'un des principaux objectifs de l'OMC. Les résultats de juillet avaient remis les négociations de Doha sur les rails. Des accords-cadres étaient désormais en place pour les négociations sur l'agriculture – y compris le coton – et l'accès aux marchés pour les produits

non agricoles. Les membres s'étaient également entendus sur un ensemble de questions concernant le développement et avaient pris la décision d'engager des négociations sur la facilitation du commerce. La décision de juillet avait été rendue possible grâce aux efforts soutenus déployés par tous les membres de l'OMC pour venir à bout de leurs divergences et parvenir à un consensus. Il fallait cependant bien voir que cette décision annonçait non pas la fin du cycle de négociations, mais le début de nouveaux travaux qui permettraient aux participants de mener à bien ce cycle en temps voulu. L'agriculture était et demeurerait une question essentielle pour tout le monde, mais en particulier pour de nombreux pays en développement. Pour la première fois, les membres avaient décidé de supprimer toutes les formes de subventions à l'exportation de produits agricoles à une date qui restait à négocier. Ils avaient également pris le ferme engagement de réduire sensiblement et de réglementer le soutien interne de l'agriculture qui faussait les échanges. Dans le cadre de cet accord, les membres avaient accompli des progrès décisifs en ce qui concernait le coton, ce qui était extrêmement important pour les producteurs des pays en développement et en particulier ceux des PMA d'Afrique de l'Ouest. Les négociations sur l'accès aux marchés pour les produits non agricoles et sur les services étaient également très importantes et, à plusieurs égards, intéressaient tout particulièrement les pays en développement, mais c'étaient les termes employés au sujet de la facilitation du commerce qui reflétaient le mieux la volonté des membres de l'OMC non seulement de tenir compte des obstacles rencontrés par ces pays, mais encore de trouver une solution à leurs problèmes particuliers de mise en œuvre et d'investissement. Les membres s'étaient aussi engagés à dûment soutenir les activités d'assistance technique pendant les négociations. Enfin, en ce qui concernait les questions de développement, la Décision soulignait la nécessité de préciser le principe du traitement spécial et différencié et de l'appliquer pleinement avant juillet 2005. Les membres avaient aussi décidé d'accorder une attention particulière, dans le cadre des négociations sur l'accès aux marchés, aux besoins et aux problèmes spéciaux des pays en développement – capacité limitée, effritement des préférences, sécurité alimentaire, développement rural, etc. Les mois à venir seraient déterminants et les membres de l'OMC devraient non seulement faire preuve de la volonté politique et de la souplesse voulues, mais encore se montrer réalistes pour atteindre les objectifs du programme de Doha.

134. Le représentant du **Brésil**, parlant au nom du **Groupe des 77 et de la Chine**, a souligné l'importance du Consensus de São Paulo qui insistait sur la nécessité de s'attaquer aux fortes asymétries entre pays développés et pays en développement, d'améliorer la capacité de production de ces derniers pour qu'ils puissent renforcer leur participation aux chaînes mondiales dynamiques de valeur ajoutée, de leur accorder une marge de manœuvre légitime, ainsi que d'élargir et d'assurer l'accès aux marchés et d'améliorer les conditions d'entrée pour leurs exportations de produits agricoles, d'articles manufacturés et de services. En ce qui concernait les résultats obtenus en juillet par l'OMC, ils marquaient seulement le début d'une nouvelle phase, et il fallait veiller à ce que les promesses de Doha relatives au développement se concrétisent dans le domaine de l'accès aux marchés comme dans celui des règles; les critères de développement que devait mettre au point la CNUCED seraient utiles à cet égard. Les négociations ultérieures devraient être ouvertes, transparentes, globales, démocratiques et mieux ordonnées, la forme et le fond étant indissociables. Elles devraient aussi porter sur les problèmes particuliers des pays en développement, notamment l'effritement des préférences.

135. La solution des problèmes de mise en œuvre des pays en développement et des PMA et l'application dans les délais convenus de la décision ministérielle de Doha concernant le traitement spécial et différencié permettraient de juger si oui ou non le développement était vraiment au cœur du programme de travail de Doha. Ces questions devraient être réglées avant que l'on demande aux pays en développement d'accepter de nouvelles obligations. En outre, une assistance technique et une aide au renforcement des capacités devraient être fournies dans des domaines difficiles comme celui de l'Accord sur les obstacles techniques au commerce et de l'Accord sur l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires. Pour ce qui était du programme de travail de Doha, l'agriculture demeurait le secteur le plus important pour le Groupe des 77 et la Chine. Le Groupe comptait sur l'élimination rapide des subventions à l'exportation dans un délai réaliste, sur une nette réduction des subventions internes qui faussaient le commerce, sur une amélioration sensible de l'accès aux marchés et sur l'application effective des dispositions concernant l'octroi d'un traitement spécial et différencié dans les trois grands secteurs du programme de réforme, compte tenu des problèmes de sécurité alimentaire des pays en développement et des PMA, ainsi que des préoccupations des pays en développement importateurs nets de denrées alimentaires. Il fallait aussi prendre en considération les difficultés des producteurs de coton et la marginalisation des PMA. Concernant les négociations sur l'accès aux marchés pour les produits non agricoles, il convenait de poursuivre les discussions sur les détails du cadre et de préciser le traitement spécial et différencié à accorder aux pays en développement. Le Groupe des 77 et la Chine craignaient aussi que la suppression imminente des contingents pour les textiles et les vêtements ait des effets négatifs sur certains pays en développement et certains PMA. Dans le domaine des services, ils réaffirmaient la nécessité de prendre des engagements dignes de ce nom, notamment pour toutes les catégories de travailleurs, qualifiés et non qualifiés, au titre du mode 4. Pour ce qui était des accords commerciaux régionaux, il était important de préciser la nécessité d'une cohérence entre ces instruments et le système commercial multilatéral. Quant au commerce Sud-Sud et à la nouvelle géographie du commerce, le Groupe des 77 et la Chine soutenaient résolument le SGPC dans sa nouvelle phase. Il importait aussi d'accélérer l'accession à l'OMC de tous les pays en développement, et en particulier des PMA, sans obstacles politiques, grâce à l'application effective et objective des directives de cette organisation concernant l'accession des PMA à des conditions en rapport avec leur niveau de développement.

136. Le représentant de la **Communauté européenne** a déclaré que l'accord-cadre conclu le 1^{er} août par l'OMC avait remis les négociations de Doha sur les rails. Il établissait des paramètres pour les pourparlers sur l'agriculture, l'accès aux marchés pour les produits non agricoles, la facilitation du commerce, les questions de développement et les services, étant entendu que la prochaine conférence ministérielle de l'OMC (décembre 2005) constituerait une étape décisive dans les négociations. Les pays devraient s'efforcer de réaliser un maximum de progrès d'ici là afin que le cycle puisse être mené à bien le plus tôt possible après cette conférence et s'achève en tout cas en 2006. Il fallait donc aller de l'avant dans tous les secteurs visés par l'engagement unique. Dans l'accord-cadre, les membres de l'OMC s'étaient de nouveau engagés à faciliter le renforcement des capacités et à fournir une assistance technique liée au commerce, à accorder une attention particulière aux besoins des PMA, à revoir et à renforcer le principe du traitement spécial et différencié en faveur des pays en développement, ainsi qu'à s'attaquer aux problèmes de mise en œuvre.

137. Les négociations menées depuis Cancún avaient démontré la force et la viabilité des nouvelles alliances entre les membres de l'OMC, auxquelles les pays en développement avaient participé activement, notamment en collaborant avec les pays développés pour régler des questions d'intérêt commun. Le cadre pour l'agriculture, que la Communauté européenne avait contribué à élaborer, prévoyait l'élimination des subventions à l'exportation et une nette réduction des mesures de soutien interne qui faussaient les échanges. Il répondait aussi à la demande des pays africains qui souhaitaient voir accorder une attention particulière au secteur du coton, promettant des résultats plus ambitieux encore. La réforme de la politique agricole commune (PAC) entreprise par la Communauté serait intégrée dans un cadre international. En ce qui concernait l'accès aux marchés pour les produits non agricoles, les membres de l'OMC avaient décidé de poursuivre les négociations sur la base de principes directeurs précis et notamment d'une formule non linéaire ambitieuse, avec des réductions plus fortes pour les droits de douane les plus élevés, une composante sectorielle et des orientations pour les négociations sur les obstacles non tarifaires. Le cadre prévoyait aussi l'octroi d'un traitement spécial et différencié qui ne se bornait pas à l'allongement des délais de mise en œuvre. Les PMA ne seraient pas tenus de prendre des engagements en matière de réduction tarifaire, et les pays développés comme les pays en développement les plus avancés étaient de nouveau appelés à accueillir leurs exportations en franchise et hors contingents. Quant aux services, l'accord-cadre de juillet imprimait un nouvel élan aux négociations: il disposait que les offres initiales ou révisées devaient être présentées avant mai 2005.

138. Concernant le développement, l'accord-cadre soulignait l'importance d'un traitement spécial et différencié, des questions de mise en œuvre et de l'assistance technique, outre de nombreux autres aspects traités plus en détail dans ses différentes parties. Malheureusement, il ne tenait pas pleinement compte de la nécessité de s'attaquer «horizontalement» aux problèmes spéciaux rencontrés par les pays en développement particulièrement faibles et vulnérables qui ne faisaient pas partie des PMA, problèmes pour lesquels il restait à négocier des solutions appropriées. Pour ce qui était de la facilitation du commerce, il avait été décidé d'engager des négociations; l'accord fixait des paramètres généraux à cet égard et tenait compte des préoccupations exprimées par certains pays en développement au sujet de l'assistance technique, de l'appui au renforcement des capacités, des problèmes de mise en œuvre, du calendrier pour l'exécution des engagements ainsi que d'autres questions.

139. La Communauté européenne respecterait les délais fixés pour la dernière phase de l'élimination des contingents dans le cadre de l'Accord sur les textiles et les vêtements. Elle prenait au sérieux les inquiétudes exprimées par les pays en développement qui doutaient de leur capacité de soutenir la concurrence dans un monde sans contingents, et leur offrait donc un accès préférentiel à son marché, ce qui contrebalançait en partie leur désavantage concurrentiel. La Communauté fournissait également un appui important à des projets visant à accroître la compétitivité de ce secteur dans les pays bénéficiaires. Les avantages potentiels du commerce dans ce domaine seraient plus largement répartis si d'autres pays en développement, plus avancés, offraient un accès préférentiel équivalent, en particulier aux PMA.

140. Le représentant du **Mexique**, parlant au nom du **Groupe latino-américain et caraïbe**, a réaffirmé que celui-ci était résolument en faveur d'un système commercial multilatéral qui soit ouvert, réglementé, équitable, prévisible et non discriminatoire, et qu'il ne ménagerait aucun effort pour contribuer au succès du programme de travail de Doha. Le Consensus de Monterrey, le Consensus de São Paulo et la décision prise le 1^{er} août par le Conseil général de l'OMC

comprenaient des engagements fondamentaux dont le respect devrait permettre à tous les participants, et en particulier aux pays en développement, de tirer profit des négociations commerciales multilatérales. Ces accords montraient que l'on ne saurait faire abstraction du développement dans les négociations commerciales et que les pays étaient convaincus des avantages offerts par le système commercial multilatéral dans le cadre de l'OMC. Le Groupe latino-américain et caraïbe était certain que le programme de travail de Doha serait exécuté de façon constructive, compte tenu des besoins de tous les intéressés et en particulier des pays en développement.

141. Le commerce était non pas une fin en soi, mais un moyen de stimuler la croissance économique et le développement et de lutter contre la pauvreté. Le progrès socioéconomique était, certes, l'affaire de chaque pays, mais il n'était possible que dans un cadre international favorable où priorité était donnée aux besoins et aux intérêts des pays en développement. Dans ces conditions, les engagements concernant l'aide au développement devaient être entièrement honorés, faute de quoi le principe de la responsabilité commune, fondement des accords internationaux de développement et de la lutte contre la pauvreté, serait ravalé au rang de simple abstraction. Le programme de travail de Doha ne pourrait porter tous ses fruits que si les questions fondamentales étaient traitées dans cette optique. La CNUCED avait un rôle important dans ce domaine: elle pouvait en particulier fournir une assistance technique, aider à renforcer les capacités, évaluer les différentes solutions possibles et étudier les incidences de questions délicates. Comme il était réaffirmé dans le Consensus de São Paulo, elle devait veiller à ce que des ressources humaines et financières suffisantes soient disponibles pour l'assistance technique et le renforcement des capacités au stade actuel des négociations, et il lui fallait renforcer ses activités et ses programmes destinés à répondre aux besoins croissants des pays d'Amérique latine et des Caraïbes.

142. Le succès du programme de travail de Doha dépendait en grande partie des négociations sur l'agriculture. Le Consensus de São Paulo et la décision prise par l'OMC le 1^{er} août soulignaient la nécessité de supprimer ou de réduire sensiblement les mesures qui faussaient le commerce des produits agricoles, et de placer le développement au cœur des négociations. Des résultats satisfaisants pour tous pourraient être obtenus si l'on œuvrait dans cette perspective. Le Groupe latino-américain et caraïbe était conscient des difficultés rencontrées dans les négociations sur les services, dont témoignaient le nombre limité d'offres initiales et le fait que celles qui avaient été faites ne prenaient pas en compte les intérêts des pays en développement pour ce qui était des secteurs et des modes de livraison. Cela valait en particulier pour le mode 4. En outre, la maigreur des résultats obtenus dans les négociations sur les règles, et notamment sur la réglementation nationale, ne laissait pas d'être préoccupante. Le calendrier établi pour l'application de la décision du 1^{er} août devait être dûment respecté et il convenait d'exprimer clairement les objectifs du cycle en matière de développement.

143. Le représentant du **Pakistan**, parlant au nom du **Groupe asiatique et de la Chine**, a déclaré que l'énergie positive qui avait permis de relancer le programme de travail de Doha émanait en partie de la onzième session de la Conférence. Il était important d'accorder aux pays en développement une marge de manœuvre légitime, de veiller à la cohérence entre les objectifs nationaux de développement et les objectifs des négociations commerciales bilatérales, régionales et multilatérales. Il fallait aussi que les efforts de développement portent rapidement leurs fruits pour rétablir la confiance des pays en développement dans le système commercial multilatéral. À cet égard, la notion de «développement» devrait s'étendre à tous les domaines

de négociation, sans exception. Le principe du traitement spécial et différencié ainsi que celui de la réciprocité partielle devaient aussi être appliqués concrètement. L'agriculture demeurait le principal secteur de négociation et les résultats devaient répondre à plusieurs impératifs: assurer la sécurité alimentaire, promouvoir le développement rural, y compris la modernisation de l'agriculture, et atténuer la pauvreté dans les campagnes. Il fallait réduire sensiblement le soutien interne, et ce pour tous les produits dont l'exportation présentait un intérêt pour les pays en développement, et établir des critères très stricts pour les mesures de la catégorie bleue et celles de la catégorie verte, pour empêcher le passage d'une catégorie à l'autre. Il était également indispensable de fixer une date crédible pour l'élimination des subventions à l'exportation. La formule convenue pour l'accès aux marchés devrait permettre d'éliminer effectivement les crêtes tarifaires et la progressivité des droits qui, dans les pays développés, touchaient les produits dont l'exportation présentait un intérêt pour les pays en développement. Quant aux négociations sur l'accès aux marchés pour les produits non agricoles, il importait d'adopter une approche qui aboutisse à des résultats justes et équitables tenant compte des préoccupations en matière de développement, car la politique tarifaire était un outil de développement économique. Les dispositions de l'accord-cadre concernant le traitement spécial et différencié étaient utiles, mais devaient être renforcées. En ce qui concernait les services, le Groupe asiatique et la Chine souhaitaient également que les pays développés partenaires prennent des engagements fermes pour l'accès aux marchés dans les secteurs qui intéressaient le Groupe. À cet égard, il fallait remédier à l'asymétrie des engagements du Cycle d'Uruguay pour le mode 4. Le Groupe sollicitait enfin l'assistance de la CNUCED pour la facilitation du commerce, en particulier pour accroître sa capacité de négociation et pour l'aider à évaluer l'effet des différentes options sur le développement. Il espérait que la suppression des contingents pour les textiles et les vêtements n'entraînerait pas l'apparition d'autres obstacles non tarifaires ou le recours à des instruments comme des mesures de sauvegarde ou des mesures antidumping. La CNUCED devait poursuivre ses travaux dans le domaine de la politique de concurrence et de l'investissement, ainsi que dans les nouveaux secteurs définis à São Paulo.

144. Le représentant du **Nigéria**, s'exprimant au nom du **Groupe africain**, a dit que pour les pays en développement, le commerce était important en raison de sa contribution au développement économique. Le commerce était non pas une fin en soi, mais un instrument de croissance et de développement. Un certain nombre d'éléments importants contenus dans le Consensus de São Paulo influençaient sur les négociations multilatérales en cours, notamment la nécessité d'accroître la cohérence des politiques, de laisser une latitude aux pays en développement, de fournir une assistance technique et d'accomplir des progrès notables revêtant une importance vitale pour ces pays dans le cadre du programme de travail de Doha. Le représentant s'est félicité du nouvel élan donné aux négociations de Doha par les résultats de juillet et a affirmé que les besoins et les intérêts des pays en développement étaient au cœur de ce programme de travail. On devrait privilégier le multilatéralisme par rapport à l'unilatéralisme ou au bilatéralisme, d'autant que ces deux derniers avaient un coût plus élevé et étaient moins efficaces. Les accords commerciaux bilatéraux et régionaux devaient être les pierres angulaires du système commercial international. Le développement étant au cœur des négociations de Doha, l'examen des résultats de juillet devrait commencer par les questions relatives au développement, notamment le traitement spécial et différencié et les préoccupations liées à la mise en œuvre. Celles-ci devaient être prises en considération avant d'élargir les obligations des pays en développement dans un nouveau cycle.

145. Le représentant était préoccupé par le fait que les préférences commerciales n'étaient pas utilisées par les pays en développement en raison de leur manque de prévisibilité et de la complexité des prescriptions relatives aux règles d'origine. L'incapacité de la plupart des pays africains de surmonter les obstacles techniques au commerce était aggravée par l'effritement des préférences dû à la libéralisation du commerce. Conformément au paragraphe 86 du Consensus de São Paulo, des mesures positives devaient être formulées et appliquées pour atténuer les conséquences néfastes de l'effritement des préférences. L'agriculture étant un élément central des négociations en cours, le représentant s'est félicité des progrès accomplis en juillet. Les résultats des négociations devaient être équilibrés et cohérents au sein des trois piliers de l'agriculture et entre ceux-ci, et devaient accorder une certaine flexibilité aux pays en développement. La question du coton demeurait un élément important des négociations. L'Accord sur les textiles et les vêtements expirerait en janvier 2005 et quelques pays africains pourraient par conséquent éprouver des difficultés. Toutefois, ce serait une erreur que de prolonger l'exclusion discriminatoire du secteur des textiles de la libéralisation progressive. Le représentant s'est inquiété de la faible participation des pays africains aux négociations sur les services, qui s'expliquait par l'absence de données, et il a demandé qu'une assistance technique soit fournie pour évaluer de manière approfondie les possibilités offertes. Le rôle et l'assistance de la CNUCED étaient très précieux pour les pays africains, en particulier dans l'application du JITAP. Le lancement récent du programme de renforcement des capacités liées au commerce de l'Afrique a été particulièrement positif. Il est essentiel que les pays africains soient tenus au courant et améliorent leur compréhension des questions qui étaient prioritaires pour eux dans le système commercial multilatéral.

146. Le représentant du **Bénin**, parlant au nom des **pays les moins avancés**, a dit que l'examen par la CNUCED des travaux de l'après-Doha fournissait de très bonnes bases pour inscrire les négociations et le mandat du Cycle de Doha dans leur contexte exact. L'échec de la Conférence de Cancún avait laissé largement ouvertes les questions du traitement spécial et différencié, de la flexibilité et de l'amélioration de l'accès aux marchés pour les produits agricoles et non agricoles. On devrait donc accorder une attention particulière à ces questions dans les négociations, compte tenu du rôle prédominant de l'agriculture dans l'économie des PMA. La capacité de ces pays de produire et d'exporter avait été restreinte par des droits de douane élevés, par la progressivité des droits et par des crêtes tarifaires, par des subventions à l'exportation, par le soutien interne et par un certain nombre d'obstacles non tarifaires. La prise en compte des difficultés réelles des pays en développement et des PMA en particulier dans le commerce international contribuerait à accroître leur participation et à donner un véritable coup de fouet à leur développement. Concernant le coton, quatre PMA producteurs étaient gravement pénalisés par les subventions massives accordées par certains membres de l'OMC à la production et à l'exportation de coton. La gravité de la situation exigeait une solution urgente, équitable et durable impliquant la suppression des subventions, qui avaient des effets de distorsion sur le commerce et étaient contraires aux règles et aux principes du commerce international. Des contraintes structurelles et asymétriques du même type existaient aussi dans le domaine de l'accès aux marchés pour les produits non agricoles. Si elles n'étaient pas appliquées de manière judicieuse, les réductions tarifaires envisagées pour le commerce des marchandises non agricoles entraîneraient un fort effritement tarifaire et des mécanismes devraient être mis en place pour compenser la diminution des recettes, qui pourrait être grave pour les pays qui exportent un seul produit de base.

147. Les PMA se félicitaient des modalités de traitement spécial adoptées à l'OMC pour les pays les moins avancés membres dans les négociations sur le commerce des services. Conformément à ce qui était dit dans la Déclaration de Dhaka, le secteur des services était l'élément le plus dynamique de la croissance du PNB dans de nombreux PMA, et jouait aussi un rôle essentiel dans le développement socioéconomique. Les partenaires de développement multilatéraux, régionaux et bilatéraux étaient priés de fournir, de manière prioritaire, l'assistance technique nécessaire au renforcement des capacités nationales des PMA dans ce secteur, ainsi que de leurs capacités institutionnelles et humaines, notamment par le biais d'une réforme de la réglementation. La coopération technique et le renforcement des capacités étaient des éléments essentiels de la contribution du système commercial multilatéral au développement, et l'assistance technique liée au commerce était indispensable pour aider les PMA à accroître leurs capacités de production et assurer leur participation effective aux négociations commerciales multilatérales.

148. L'adoption à l'OMC de la décision relative à la mise en œuvre de l'article 6 de la Déclaration de Doha sur l'Accord sur les ADPIC et la santé publique marquait une étape importante dans la recherche de solutions appropriées aux problèmes graves de santé publique que rencontraient les pays en développement et en particulier les pays les moins avancés et les pays africains. Concernant les questions de Singapour, l'investissement, la concurrence, la facilitation du commerce et la transparence des marchés publics étaient importants pour promouvoir le commerce international, mais leurs diverses incidences sur certains pays et sur certaines questions devaient être examinées et précisées. Enfin, le représentant espérait que les lignes directrices concernant l'accession des PMA seraient bien appliquées lors de l'adhésion d'autres PMA à l'OMC.

149. Le représentant de l'**Égypte** a dit que le système commercial multilatéral devrait être bénéfique à tous les pays, mais que chaque pays devrait être capable de s'y intégrer à son propre rythme. Il existait un lien entre le consensus dégagé à la onzième session de la Conférence sur les principales questions relatives au commerce et au développement et l'adoption des résultats de juillet à l'OMC. La onzième session de la Conférence avait confirmé le rôle de la CNUCED en tant qu'instance renforçant le consensus, en tant que laboratoire de réflexion et en tant qu'organisation qui avançait des idées originales et novatrices dans les domaines du commerce international et du développement. Le Consensus de São Paulo était particulièrement pertinent pour les pays en développement dans deux domaines, à savoir la marge d'action et la responsabilité des entreprises. Si une nouvelle géographie du commerce se dessinait, confirmant ainsi que des pays pouvaient modifier leur position stratégique dans le commerce international et assumer un rôle plus dynamique, les négociations commerciales représentaient encore un grand défi pour la plupart des pays en développement en raison de la complexité des enjeux. La CNUCED devait s'acquitter d'une mission essentielle et particulière en soutenant les pays en développement pendant ce processus et en étudiant les incidences des négociations sur le développement par le biais de ses délibérations intergouvernementales, de ses analyses et de ses activités de coopération technique.

150. Le représentant de l'**Inde** a dit que le succès de la onzième session de la Conférence avait contribué à relancer et à faire progresser les négociations à l'OMC, aboutissant à l'adoption des résultats de juillet, qui offraient de nouvelles possibilités de faire du Cycle de Doha un véritable cycle pour le développement. L'Inde, qui avait enregistré des taux très élevés de croissance, devait encore veiller à ce que les effets bénéfiques se repercutent sur les pauvres, en particulier

dans les zones rurales. Six cent cinquante millions d'Indiens dépendaient uniquement de l'agriculture et leur développement était pénalisé par des problèmes de sécurité alimentaire et de subsistance. Le développement rural était ainsi une priorité. L'agriculture et les subventions agricoles avaient été une pierre d'achoppement dans les négociations à l'OMC. Il était essentiel de corriger la situation artificielle actuelle et de mettre en place des règles du jeu équitables pour supprimer les asymétries dans le commerce international. En outre, le Cycle de Doha portait sur le développement et était censé répondre aux préoccupations des pays en développement, notamment dans les domaines suivants: amélioration de l'accès aux marchés, stabilisation des prix des produits d'exportation, réduction des obstacles à l'entrée sur les marchés des exportations de biens et de services, traitement spécial et différencié, marge d'action face aux produits sensibles, etc. Dans les négociations sur les services, des effets bénéfiques nets pouvaient être enregistrés dans la mesure où les prestataires de services des pays en développement seraient autorisés à fournir des services à distance ou grâce au mouvement temporaire de personnes physiques. Tous les pays seraient gagnants si les contingents tarifaires frappant les textiles et les vêtements étaient supprimés et pleinement intégrés dans les disciplines de l'OMC. Toutefois, la disparition imminente des quotas avait déjà incité les acteurs qui cherchaient à protéger leurs intérêts à préconiser l'adoption de mesures antidumping pour préserver leurs parts de marché. D'autres mesures étaient aussi devenues des instruments de protection, notamment les règles d'origine, l'accès aux circuits de distribution ainsi que les considérations relatives aux conditions de travail et à l'environnement. La CNUCED devait non seulement surveiller ces pratiques et étudier les moyens d'y remédier, mais aussi aider les pays en développement touchés.

151. Le représentant de la **Chine** a dit qu'un système commercial multilatéral équitable, rationnel et sain était nécessaire pour partager les effets bénéfiques de la mondialisation et donner aux pays en développement de nouvelles possibilités de participer à ce système et de s'intégrer à une économie mondialisée. La réalisation des objectifs de développement serait une mesure importante de l'équité dudit système. Toutefois, les pays en développement et les PMA en particulier devaient surmonter des difficultés et des obstacles pour participer véritablement au commerce et aux négociations commerciales. Les négociations de Doha devraient être axées sur les questions revêtant un intérêt particulier pour les pays en développement – traitement spécial et différencié, dépendance à l'égard des produits de base, importations nettes de denrées alimentaires, sécurité alimentaire, développement rural, etc. – et les pays développés devraient prendre des mesures concrètes contre le protectionnisme commercial. Les pays en développement devaient bénéficier d'une coopération technique accrue pour améliorer leurs aptitudes à la négociation et obtenir des résultats concrets en matière d'accès aux marchés et de pénétration des marchés.

152. La Chine portait un intérêt particulier à l'agriculture et soutenait l'adoption d'une date butoir pour l'élimination définitive des subventions à l'exportation dans l'accord-cadre adopté, la suppression totale des subventions à l'exportation, la réduction notable du soutien interne ayant des effets de distorsion sur les échanges et l'octroi d'un traitement spécial et différencié aux pays en développement. Elle s'inquiétait des problèmes rencontrés par les nouveaux membres de l'OMC qui, après avoir payé un prix exorbitant pour leur adhésion, devaient faire face à de nouvelles contraintes et difficultés. Ces problèmes devraient être traités lors de la prochaine phase des négociations. La Chine se félicitait de l'intégration du commerce des textiles et des vêtements dans le système commercial multilatéral et était opposée à l'adoption de

nouvelles mesures protectionnistes qui entraveraient le fonctionnement normal de ces échanges. Les intérêts de la Chine englobaient aussi les questions relatives au commerce et à l'environnement. Le succès de la onzième session de la Conférence, le Consensus de São Paulo et l'Esprit de São Paulo renforceraient la confiance dans le système commercial multilatéral et contribueraient à l'application du programme de Doha. Enfin, les efforts concertés de l'ensemble de la communauté internationale permettraient de se rapprocher des objectifs de développement du Millénaire.

153. Le représentant de la **République islamique d'Iran** s'est déclaré en accord avec la note du secrétariat concernant les importantes questions découlant de la onzième session de la Conférence, auxquelles on pouvait ajouter des mécanismes de financement novateurs, la responsabilité sociale des entreprises, la contribution des TIC au développement, les partenariats pour le développement, l'impact des mesures de sécurité sur le commerce, les besoins particuliers des pays de transit et la coopération interinstitutions. L'absence de quelques-uns des plus importants pays exportateurs d'énergie dans le processus de décision de l'OMC constituait un obstacle à la fois aux stratégies de développement de ces pays et à la recherche de solutions à long terme dans ce secteur au niveau international. Les difficultés rencontrées par certains pays en développement pour avoir accès à toutes sortes de sources d'énergie, en particulier après les récentes fortes hausses des prix du pétrole, compromettaient les efforts déployés pour parvenir à un développement durable. De récentes initiatives telles que la création d'une équipe spéciale de l'ONU sur l'énergie, l'élaboration d'un programme des Nations Unies sur l'énergie, le dialogue entre producteurs et consommateurs et la participation d'organisations internationales et régionales à différentes initiatives ne pouvaient que faciliter la coopération à long terme. La CNUCED devait participer activement à ce processus et élaborer des recommandations adressées aussi bien aux pays producteurs qu'aux pays consommateurs, sur la base du mandat défini au paragraphe 100 du Consensus de São Paulo. Concernant l'accord-cadre de juillet adopté à l'OMC, le représentant espérait que l'esprit de compréhension mutuelle et de coopération qui avait conduit à son adoption prévaudrait entre tous les pays. La formation de groupes comme le Groupe des 20, le Groupe des 33 et le Groupe des 99 et la participation effective de l'Inde et du Brésil à l'élaboration de l'accord-cadre de juillet étaient assurément encourageantes. Le lancement du troisième cycle de négociations relatives au SGPC à São Paulo constituait un progrès effectif dans la promotion des relations Sud-Sud. Il fallait renforcer la coopération entre les institutions spécialisées des Nations Unies, l'OMC, les organisations internationales monétaires et financières et les organisations régionales.

154. Le représentant du **Kenya** a dit que la décision sur les négociations agricoles devrait être conforme au mandat de Doha et que les négociations devraient tenir compte des structures tarifaires et des objectifs de développement des pays en développement. Les questions non tarifaires devraient être traitées, même si elles ne figuraient pas dans l'annexe A des résultats de juillet. Dans les négociations sur l'accès aux marchés des produits non agricoles, les réformes entreprises par les pays africains dans le cadre de programmes d'ajustement structurel devraient être prises en considération, de même que les mesures unilatérales de libéralisation adoptées. Le Kenya participait activement aux négociations sur les services, avec l'assistance de la CNUCED dans le cadre du JITAP. L'expérience avait montré que ces négociations étaient complexes, et une assistance technique devait être fournie aux autres pays africains pour les aider à bien cerner leurs intérêts. Le développement devait être au cœur des négociations de Doha et, à cette fin, les questions relatives au traitement spécial et différencié et à la mise en œuvre devaient

être traitées de manière équitable dans tous les volets de la négociation. Enfin, le représentant a appelé les donateurs à soutenir les programmes de renforcement des capacités liées au commerce.

155. Le représentant du **Bangladesh** a dit que les résultats de juillet avaient remis les négociations du Cycle de Doha sur la bonne voie et avaient défini les priorités et les paramètres des négociations à venir. La difficulté était de veiller à ce que les aspirations suscitées à Doha ne soient pas rabaissées, notamment concernant une issue favorable au développement. Les intérêts de certains groupes avaient été bien protégés, comme le démontraient, par exemple, les avancées réalisées dans certains domaines tels que la facilitation du commerce et l'agriculture, qui pouvaient avoir des résultats tangibles. Toutefois, la complexité des négociations et la difficulté de protéger les intérêts des pays en développement concernant l'accès aux marchés des produits non agricoles pouvaient permettre d'en douter. Le représentant espérait que l'accord prévoyant l'ouverture de négociations sur la facilitation du commerce, mais sur aucune des trois autres «questions de Singapour», serait respecté à l'OMC, car le système commercial multilatéral avait déjà trop restreint la marge d'action nationale. Pour les PMA, on pouvait considérer qu'un retour en arrière avait été enregistré étant donné qu'à Cancún, les membres de l'OMC étaient presque arrivés à un consensus pour admettre les produits agricoles et non agricoles des PMA en franchise de droit et hors contingents alors que dans les résultats de juillet, l'engagement pris dans le domaine de l'agriculture reposait sur une formule d'effort maximal et celui concernant l'accès aux marchés pour les produits non agricoles n'était pas obligatoire. En outre, il n'y avait pas eu d'évolution sensible vers un véritable accès aux marchés selon le mode 4 dans le secteur des services, ni de mesures concrètes pour s'acquitter des engagements pris en vertu de l'article 66.2 de l'Accord sur les ADPIC. Les pays qui étaient fortement tributaires des textiles et des vêtements se retrouveraient dans une situation très difficile avec la disparition des contingents prévus dans l'Accord sur les textiles et les vêtements. Même s'il n'avait pas été conçu pour cela, le système des contingents avait concrètement contribué à la croissance des secteurs concernés dans de nombreux pays. Les pays bénéficiant d'économies d'échelle auraient un avantage et évinceraient les autres, en particulier les petits exportateurs, car l'effritement progressif des marges de préférence n'était pas incorporé dans l'Accord sur les textiles et les vêtements, ce qui impliquerait des pertes de parts de marché pour les PMA. La CNUCED avait un rôle important à jouer en conseillant les PMA sur la nouvelle situation créée par l'expiration de l'Accord.

156. Le représentant du **Chili** a déclaré que l'on attendait beaucoup de la Réunion ministérielle de Hong Kong, sans toutefois espérer que celle-ci marquerait la conclusion des négociations, et que le véritable moteur des négociations était le processus de Genève. La CNUCED pourrait y apporter sa contribution en aidant les pays en développement à participer efficacement aux négociations. Le fonctionnement des marchés n'était pas commandé par le clivage Nord-Sud et il conviendrait donc d'être très imaginatif pour traiter des dispositions relatives au traitement spécial et différencié. Il y avait des divergences de vues entre pays en développement sur les points à l'ordre du jour des négociations agricoles, et la formule proposée pour les négociations sur l'accès aux marchés pour les produits non agricoles devrait être examinée avec soin, étant entendu qu'une forte réduction des droits de douane de la part de tous les membres aurait un effet positif sur les exportations des pays en développement. S'agissant des préférences, il serait nécessaire d'avancer avec prudence, car il y avait un risque que certains membres manipulent cette question à des fins protectionnistes. Dans les négociations sur les services,

il conviendrait de remédier à bref délai à l'absence relative d'offres initiales, faute de quoi le processus pourrait être gravement mis en danger. La question des mesures de sauvegarde d'urgence devrait être étudiée avec soin du fait qu'aucune solution adéquate n'avait encore été proposée. Ces mesures seraient appliquées non seulement par les pays en développement mais aussi par les pays développés et pourraient avoir une incidence particulière dans les situations relevant du mode 4. La nouvelle conception du traitement spécial et différencié dans le domaine de la facilitation du commerce était positive et serait utile pour mieux cibler l'assistance technique. Les travaux sur la mise en œuvre ne devaient pas être tributaires de la question des indications géographiques. Enfin, au sujet de la question de la marge d'action et des accords Nord-Sud, ces derniers n'avaient pas eu d'effets négatifs; au contraire, les pays avaient gagné à la conclusion de tels accords.

157. Le représentant des **Philippines** a dit que les pays en développement devaient jouer un plus grand rôle dans l'élaboration des décisions concernant l'économie mondiale. Les échanges Sud-Sud gagnaient en importance, et un groupe de pays en développement avait eu un rôle actif et constructif dans le processus ayant conduit au consensus de juillet. La CNUCED devait fournir une assistance technique pour renforcer la capacité de négociation des pays en développement et pour rechercher des domaines de coopération communs. Il était important de préserver la complémentarité entre le système des Nations Unies et l'OMC en matière de développement, domaine dans lequel la CNUCED pouvait apporter un soutien et au besoin formuler des propositions novatrices. Une approche fondée sur l'avantage comparatif pourrait être préjudiciable aux besoins et aux intérêts du développement. La CNUCED et l'OMC devaient collaborer plus étroitement pour porter à leur maximum les avantages que les pays en développement pouvaient retirer du système commercial multilatéral. L'ONU devait conserver son rôle central en tant que promoteur de la coopération multilatérale et du développement, alors que l'OMC traitait essentiellement de la croissance des échanges et des questions voisines. Le système des Nations Unies et la CNUCED devaient veiller à la réalisation des actions à mener au service du développement et mobiliser le maximum de ressources pour atteindre les objectifs de développement du Millénaire. La CNUCED devait jouer un rôle analogue à l'égard des autres institutions multilatérales exerçant un impact sur le développement, parmi lesquelles l'OMPI, et d'instances régionales et interrégionales telles que l'APEC, l'ASEM et le FEALAC. Elle devrait intensifier ses travaux analytiques dans un cadre de coopération pour le développement prenant en compte la notion de marge d'action, travaux qui assureraient la base d'une coopération plus poussée entre pays en développement et pays développés.

158. Pour le représentant de la **Zambie**, il y avait besoin d'une feuille de route stratégique pour garantir que l'aboutissement du Cycle de Doha comporte une réelle dimension développement. La Zambie était favorable à un système commercial multilatéral fondé sur des règles, mais elle soulignait aussi l'importance d'une différenciation entre les pays. Les Négociations d'Uruguay avaient apporté un certain nombre d'enseignements concernant la marge d'action, les questions de mise en œuvre et le traitement spécial et différencié, et les erreurs du passé n'auraient pas dû se répéter dans les négociations en cours. Les dispositions relatives au traitement spécial et différencié devaient désormais être rendues obligatoires, de même que l'assistance technique, pour assurer une participation plus effective de tous les membres de l'OMC. L'ensemble de résultats de juillet était un signe encourageant, mais sa traduction réelle dans les faits restait à confirmer, notamment pour ce qui était des négociations sur l'agriculture et les produits non agricoles. Un cycle axé sur le développement devait conduire à des résultats eux aussi axés sur

le développement et la flexibilité. Alors que la part des PMA dans le commerce mondial continuait de diminuer, il fallait aussi accorder plus d'attention aux obstacles à l'entrée sur les marchés, comme les mesures sanitaires et phytosanitaires, les obstacles techniques au commerce et les règles d'origine, qui étaient en fait de nouvelles barrières protectionnistes. Le consensus de juillet, en dispensant les PMA de souscrire des engagements, constituait une avancée. Mais la Zambie aimerait voir encore plus de dispositions tenant compte des besoins du développement. À cet égard, la formule retenue pour les futures négociations sur la facilitation des échanges paraissait tout à fait prometteuse. Enfin, pour tirer pleinement parti du système commercial multilatéral, il serait de la plus haute importance d'investir davantage dans la production et d'éliminer les contraintes pesant sur l'offre.

159. Le représentant des **États-Unis d'Amérique** a déclaré que la décision de juillet du Conseil général marquait une étape importante pour le système commercial multilatéral fondé sur des règles et devait contribuer à la mise au point des modalités et à la conclusion du cycle, même si le plus dur du travail restait à faire. L'esprit de bonne volonté qui avait prévalu à la onzième session de la Conférence avait contribué au consensus qui s'était dégagé en juillet et au progrès des pourparlers sur l'agriculture. La combinaison de réunions au niveau ministériel et de dialogues intensifs qui s'étaient déroulés avant et pendant la onzième session de la Conférence avait aidé à créer une atmosphère positive qui était non seulement orientée Nord-Sud, mais qui prenait en compte un large éventail de vues embrassant aussi bien des considérations Nord-Sud que Sud-Sud. L'ensemble de résultats de juillet traitait des éléments essentiels du programme de négociations, et des progrès ambitieux sur ces points seraient la plus utile des contributions à la réalisation des promesses que renfermait le programme de Doha pour le développement. Si le consensus de juillet témoignait de la maturation des négociations, il fallait garder à l'esprit qu'il existait une saine diversité d'intérêts et d'alliances sur diverses questions qui étaient le reflet d'objectifs et de situations individuels – dépassant souvent les caractérisations simplistes de la problématique Nord-Sud. Les États-Unis attendaient avec intérêt le lancement des négociations sur la facilitation du commerce et l'élimination probable de l'expression «questions de Singapour» du dictionnaire. Les modalités pour les négociations devraient ouvrir la possibilité d'adopter une approche ambitieuse et créative. Il faudrait aller au-delà d'une approche «passe-partout» périmée, en prenant en compte les situations précises et individuelles des pays en développement. Pour ce qui était de la marge d'action, les longues négociations qui s'étaient déroulées à São Paulo se trouvaient bien reflétées dans les résultats de la Conférence, mais aucun mandat n'était prévu pour de nouveaux travaux sur ce sujet à la CNUCED. Enfin, les États-Unis avaient l'espoir que les progrès se poursuivraient sur le programme de travail de Doha.

160. Le représentant de l'**Argentine** a estimé que l'évolution récente des échanges et la nouvelle géographie du commerce étaient des éléments positifs du point de vue du développement et de la réduction de la pauvreté. Toutefois, la concentration de ces phénomènes dans certaines régions était un sujet de préoccupation. Le commerce Sud-Sud était essentiellement de nature intrarégionale et, à cet égard, le lancement de négociations dans le cadre du Système global de préférences commerciales (SGPC), considéré comme l'un des résultats les plus marquants de la onzième session de la Conférence, pouvait sensiblement contribuer au renforcement du commerce interrégional. Le SGPC devait comporter des mécanismes qui répondent aux besoins des membres. La région de l'Amérique latine et des Caraïbes avait une large expérience de l'intégration Sud-Sud, qui avait suscité un grand nombre d'initiatives nouvelles et donné naissance à des processus éprouvés de négociations.

Par contre, les accords Nord-Sud étaient une réalité relativement nouvelle, caractérisée par des dissymétries qu'il était difficile de surmonter. Ces accords de nouvelle génération faisaient intervenir des questions nouvelles et complexes, comme l'investissement, les services, la propriété intellectuelle, la concurrence et l'environnement. Ils représentaient un défi redoutable sur le plan de la négociation comme sur celui de la mise en œuvre. L'Argentine tenait ces accords pour importants, sans préjudice de l'importance qu'elle attachait au système commercial multilatéral. Enfin, le programme de travail de Doha n'atteindrait son but que dans la mesure où il apporterait une réponse concrète aux problèmes du développement.

161. Le représentant de l'**Afrique du Sud** a souligné que la onzième session de la Conférence et l'ensemble de résultats de juillet avaient considérablement enrichi le discours sur le développement et modèleraient l'avenir du système commercial multilatéral. La Décision de l'OMC devait beaucoup à la onzième session de la Conférence, et il ne faisait pas de doute que la CNUCED jouait un rôle vital dans le système commercial multilatéral. La note du secrétariat constituait une excellente évaluation de la décision de juillet, qui réaffirmait la valeur du multilatéralisme et le caractère central des préoccupations relatives au développement, en même temps qu'elle définissait les axes des négociations à venir. Le processus de négociation de l'OMC s'en trouvait considérablement amélioré, et les coalitions s'étaient révélées efficaces. L'agriculture demeurait un point clef de l'action pour le développement, et la pierre de touche du succès serait la mesure dans laquelle les pays développés auraient réduit les mesures de soutien interne et les subventions à l'exportation et amélioré l'accès aux marchés. Le commerce des produits de base restait un facteur essentiel pour permettre à l'Afrique de sortir du piège de la pauvreté. La solution, depuis longtemps attendue, des questions de mise en œuvre concernant le traitement spécial et différencié était essentielle pour la pleine réalisation du programme de Doha pour le développement. Il convenait de ne pas confondre le traitement spécial et différencié avec la dimension plus large du développement. Au sujet de l'accès aux marchés pour les produits non agricoles, les pays en développement éprouvaient des difficultés réelles à accepter le texte de Derbez comme base des négociations à venir et avaient donc proposé une formule qui tenait compte de leurs préoccupations. Il était à craindre que le système commercial ne devienne de plus en plus tributaire de quelques pôles de croissance par suite de la répartition inégale de la demande et, dans cette optique, l'ouverture de nouvelles négociations sur le SGPC redonnerait de l'élan aux échanges Sud-Sud. Enfin, le succès des négociations de Doha se mesurerait au degré de réalisation des objectifs de développement du Millénaire.

162. Le représentant de l'**Indonésie** a souligné qu'il importait de parvenir à concrétiser les promesses faites à Doha et l'espoir que le programme de développement de Doha puisse corriger les déséquilibres et les injustices du système commercial actuel. À cet égard, la décision prise en juillet à l'OMC avait donné quelques premiers signes positifs, mais de nombreuses questions restaient encore à résoudre. Dans le domaine de l'agriculture, des notions telles que celles de produits spéciaux et de mécanisme de sauvegarde spéciale représentaient des éléments fondamentaux du traitement spécial et différencié, auxquels l'Indonésie attachait une grande importance pour répondre aux besoins dans les domaines de la marge d'action, de la sécurité alimentaire, du développement rural et des moyens d'existence des ruraux. L'Indonésie tenait également pour importante la nécessité d'éliminer les subventions aux exportations agricoles. Le traitement spécial et différencié avait un rôle vital dans les négociations sur l'accès aux marchés pour les produits non agricoles et sur la facilitation du commerce, cette dernière offrant la possibilité de multiplier les avantages résultant de la libéralisation des échanges.

Les domaines dans lesquels la CNUCED pourrait apporter une aide aux pays en développement étaient notamment la collecte et l'analyse de données sur des questions telles que la mesure du soutien interne dans les pays de l'OCDE, les politiques de subvention des pays développés, les obstacles non tarifaires auxquels recouraient les membres de l'OMC, et les modèles et autres solutions qui pourraient aider les pays en développement à élaborer des notions nouvelles comme celles de produits spéciaux et de mécanisme de sauvegarde spéciale.

163. Le représentant du **Japon** a déclaré que la onzième session de la Conférence avait contribué à renforcer la confiance entre pays développés et pays en développement et avait contribué à rendre possible l'ensemble de résultats de juillet à l'OMC. Ce dernier pouvait servir de base à un accord définitif et équilibré, sous réserve que les membres de l'OMC entretiennent le mouvement amorcé et approfondissent la discussion sur les diverses questions en suspens. Le Japon soutenait la participation des pays en développement au système commercial international et, à cette fin, continuerait d'apporter une assistance technique aux pays en développement et aux PMA. Il avait déjà élargi le champ de son schéma national de préférences en faveur des PMA, son objectif étant de leur assurer un traitement en franchise de droit et de contingent. En ce qui concernait les contraintes pesant sur l'offre, il était disposé à utiliser au mieux ses ressources d'APD pour aider les pays en développement à surmonter leurs difficultés et avait déjà mis au point un programme d'assistance au Bénin portant sur le coton. La note du secrétariat récapitulait les points pour lesquels les pays en développement avaient manifesté le plus d'intérêt, mais plusieurs passages de cette note risquaient de préjuger la direction des négociations ou renfermaient une citation inexacte du consensus de juillet. Par exemple, au sujet des services, il était clairement dit, dans la version anglaise du texte de l'OMC, que les offres «should be submitted by May 2005», alors que la note du secrétariat utilisait l'expression «would be submitted», ce qui était inexact. Enfin, le succès du cycle de négociation dépendrait non seulement des efforts des pays développés, mais aussi de ceux des pays en développement.

164. Le représentant de la **Fédération de Russie** a déclaré que la fonction la plus importante du commerce international était de promouvoir le développement économique et social de tous les pays, mais que la réalisation de cet objectif dépendait dans une large mesure de l'élimination progressive des obstacles au commerce et du rejet du protectionnisme. La libéralisation du commerce ne devait pas être imposée par la contrainte, elle devait progresser de manière évolutive et non «révolutionnaire». Les politiques commerciales qui favorisaient les obstacles artificiels au commerce, comme les mesures antidumping injustifiées, faussaient obligatoirement l'avantage comparatif naturel des exportateurs des pays en développement et des pays en transition. Elles étaient aussi préjudiciables à l'économie des pays qui imposaient de telles mesures et détournaient des ressources qui pourraient être affectées au développement. Un système commercial multilatéral plus transparent, prévisible et équilibré était donc dans l'intérêt de tous les pays. En tant que membre du G-8, la Fédération de Russie était satisfaite de l'ensemble de résultats adopté par le Conseil général de l'OMC en juillet. C'était une avancée importante du point de vue politique et psychologique, susceptible de dynamiser les négociations commerciales multilatérales de Doha. Il convenait d'accorder une attention particulière aux intérêts des pays membres ayant récemment accédé à l'OMC. Le processus d'accession devait être conduit sur une base non discriminatoire, prenant en compte le niveau de développement des pays et leurs particularités structurelles, et les engagements ne devaient pas dépasser les obligations et engagements des membres actuels de l'OMC. L'assistance de

la CNUCED aux pays en voie d'accèsion à l'OMC devait être maintenue. La onzième session de la Conférence avait permis de parvenir à un consensus international sur les problèmes du commerce international et sur la contribution accrue que celui-ci devait apporter au développement.

165. Le représentant de **Maurice** a dit que son pays était à la recherche des moyens qui permettraient aux pays dont l'économie était petite et vulnérable et les ressources limitées de s'adapter à la libéralisation des marchés de produits agricoles et industriels. Le commerce des services était devenu un pilier important de l'économie pour nombre de pays en développement, en particulier les petites économies; il représentait 65 % du PIB de Maurice. En tant qu'exportateur de services, notamment vers l'Afrique, Maurice participait activement aux négociations concernant l'AGCS. La libéralisation du commerce des services dans le cadre des négociations de Doha devrait aider les pays en développement à élever le degré de sophistication et la compétitivité de leur économie à un niveau mondial. Le mandat de développement de Doha devait être intégralement pris en compte dans le résultat de toutes les négociations en cours à l'OMC, et la marge d'action des pays en développement devait être préservée, et accrue si nécessaire, dans les nouveaux accords commerciaux multilatéraux. Le représentant s'est déclaré inquiet de la dégradation des termes de l'échange des pays en développement, imputable à l'érosion des préférences accompagnant l'abaissement des tarifs. Il a souligné que la CNUCED jouait un rôle important en aidant les pays en développement à mieux comprendre les questions que soulève le système commercial multilatéral et a demandé que cette assistance soit maintenue.

166. La représentante de la **Jamaïque** a déclaré que les pays en développement ne pourraient retirer d'avantages réels du système commercial multilatéral que si celui-ci apportait une réponse à certaines de leurs préoccupations fondamentales en matière de commerce. La Déclaration ministérielle de Doha plaçait les besoins et les intérêts des pays en développement au cœur du programme de travail de Doha et visait à renforcer leur participation au système commercial multilatéral. L'ensemble de résultats de juillet ouvrait la voie à de nouvelles avancées, mais il faudrait encore beaucoup de travail au cours des négociations à venir pour garantir que le développement soit effectivement au cœur du Cycle de Doha, car les intérêts vitaux des petits pays en développement n'avaient pas encore été pleinement pris en compte. Dans le domaine de l'agriculture, il était nécessaire de prévoir des réductions tarifaires différenciées, une marge de souplesse importante par le biais des produits spéciaux et un mécanisme de sauvegarde spéciale correspondant aux besoins de développement des pays en développement. La représentante s'est déclarée déçue de ce que, en dépit du niveau élevé des subventions faussant les échanges que les pays développés accordaient, les pays en développement devaient encore négocier une réduction des niveaux de minimis. Cette question devait être traitée à la fois par le moyen de solutions commerciales et dans le cadre d'instruments de développement. Dans les négociations sur l'accès aux marchés pour les produits non agricoles, il devait y avoir une marge de manœuvre et des exemptions suffisantes pour garantir la survie des petites industries nationales naissantes. La CNUCED, se fondant sur ses trois piliers, devait continuer d'aider les pays en développement à renforcer leur capacité de participer aux négociations commerciales et de défendre leurs intérêts commerciaux légitimes.

167. Le représentant de **Cuba** a fait observer que les États-Unis étaient toujours engagés dans une guerre économique contre son pays. S'agissant des négociations en cours à l'OMC, le Cycle de Doha pourrait ne pas donner les résultats escomptés si les questions du traitement spécial

et différencié et de l'élimination des subventions agricoles ne trouvaient pas de solution satisfaisante. Un certain nombre de points en discussion dans les négociations sur l'agriculture revêtaient une importance particulière pour l'économie cubaine: la situation des pays importateurs nets de denrées alimentaires, la définition des produits spéciaux et sensibles, les mesures de sauvegarde spéciale, l'effritement des préférences et la libéralisation de l'accès aux marchés pour les produits tropicaux. Cuba considérait aussi comme très importante l'initiative sur le coton. S'agissant de l'accès aux marchés pour les produits non agricoles, il conviendrait de mettre en place un système de compensation ou un mécanisme d'assistance pour répondre au problème de l'effritement des préférences. Pour créer des filets de sécurité et des infrastructures dans le domaine social, les pays en développement avaient besoin d'une assistance, y compris de la part d'institutions internationales comme la CNUCED. Enfin, il convenait d'accorder plus d'attention aux particularités des pays, et la CNUCED pouvait apporter une contribution importante à cet égard.

168. Le représentant du **Sénégal** a dit qu'en Afrique, en 2003, le PIB avait augmenté de 3,6 %, contre 3,2 % en 2002, et qu'il était prévu 4,4 % en 2004. Ces résultats encourageants traduisaient une amélioration de la situation macroéconomique en Afrique, grâce non seulement aux efforts accomplis par les pays sur le plan national, mais également à une amélioration générale au niveau international. Cependant, l'Afrique restait marginalisée dans le commerce international. En effet, sa part des exportations mondiales était tombée de 4,6 % en 1980 à 1,8 % en 2000. Au cours de la même période, la part des exportations des pays en développement pris ensemble était passée de 28,6 % à 31,5 %. Dans ces conditions, il était difficile aux pays africains d'atteindre l'un des objectifs de développement du Millénaire, à savoir une réduction de moitié du nombre de personnes vivant dans l'extrême pauvreté d'ici 2015. À cet égard, les pays africains attendaient beaucoup des négociations de Doha, mais celles-ci n'atteindraient leur but que si la dimension du développement était pleinement prise en compte. Pour que l'Afrique bénéficie de la nouvelle géographie du commerce, il était indispensable de remplir certaines conditions, dont une amélioration de l'accès aux marchés pour les biens et services produits en Afrique, en particulier les produits agricoles, les produits industriels qui se heurtaient toujours à la progressivité des droits de douane et à des crêtes tarifaires, et les services fournis au moyen d'un mouvement de personnes physiques. Le consensus auquel on était parvenu à la onzième session de la Conférence pouvait inspirer les négociations à l'OMC. En outre, il était nécessaire d'offrir un soutien financier pour améliorer la capacité d'offre des pays africains; il fallait investir davantage dans la région; et le service de la dette extérieure devait être allégé. Il était capital de trouver de nouveaux mécanismes pour financer le développement.

169. Le représentant du **Sri Lanka** a déclaré que la onzième session de la Conférence avait contribué à créer un état d'esprit approprié pour l'adoption par l'OMC de l'ensemble de résultats de juillet. Les négociations qui se déroulaient actuellement à l'OMC suscitaient des préoccupations pour certains pays. Le Cycle de Doha serait certes avantageux pour le monde globalement et pour de nombreux pays, mais d'autres, tels que Sri Lanka, pourraient en fait en pâtir si leurs préoccupations particulières n'étaient pas dûment prises en compte au cours des négociations. Tout d'abord, en tant que pays importateur net de denrées alimentaires, Sri Lanka enregistrerait probablement une augmentation de ses factures d'importation à la suite du Cycle de Doha. Il fallait donc que la décision de Marrakech soit intégralement appliquée. Deuxièmement, Sri Lanka était très préoccupé par la disparition prochaine de l'Arrangement multifibres, qui pouvait avoir des conséquences négatives pour les pays petits et vulnérables sur

le plan économique. En conséquence, il fallait adopter des dispositions imaginatives en matière de traitement spécial et différencié pour protéger ces pays faibles sur le plan économique contre des effets négatifs. Enfin, en ce qui concernait les négociations relatives aux services, Sri Lanka soulignait la nécessité d'améliorer les offres, en particulier pour le mode 4, qui de l'avis général était particulièrement intéressant pour les pays en développement. En fait, l'économie de Sri Lanka était très tributaire d'envois de fonds de l'étranger, qui jouaient un rôle crucial dans les efforts accomplis par le pays pour atteindre les objectifs de développement du Millénaire.

170. Le représentant de la **République de Corée** est convenu que l'ensemble de résultats de juillet représentait un cadre utile pour les travaux à accomplir, en particulier pour l'achèvement de ceux qui concernaient le traitement spécial et différencié. La note du secrétariat mettait en évidence le rôle de coalitions thématiques entre pays en développement, et de telles coalitions avaient en effet contribué à donner une impulsion nouvelle au programme de travail de Doha, bien que les alliances ne soient pas conclues entre pays se trouvant au même niveau de développement économique. Concernant le rôle des réunions ministérielles, comme le Conseil général de l'OMC était parvenu à adopter l'ensemble de résultats de juillet, ce qui importait c'était l'existence d'une volonté politique pour trouver des solutions à des problèmes difficiles. Pour ce qui était du programme de travail de Doha, le représentant a signalé qu'il importait de parvenir à un résultat équilibré dans les différents domaines et de faire en sorte que les négociations ne privilégient pas excessivement un sujet particulier. La CNUCED pouvait aider les pays en développement à améliorer leurs capacités d'offre et leur être utile également dans les autres domaines mentionnés dans la note du secrétariat.

171. Le représentant du **Venezuela** a dit que, dans le cadre du Cycle de Doha en cours, il serait nécessaire d'apprécier les résultats obtenus dans le domaine du développement. Il fallait veiller systématiquement à ce que les questions relatives au traitement spécial et différencié et au développement revêtent plus d'importance dans les négociations actuelles, pour que le mot «développement» ne devienne pas un euphémisme. Les membres de l'OMC devaient tenir compte de l'urgence de ces questions au cours des négociations commerciales actuelles. Enfin, la CNUCED devait apporter une contribution importante à la réalisation de ces objectifs d'ici à la prochaine conférence ministérielle de l'OMC, à Hong Kong.

172. Le représentant de la **Norvège** a déclaré que l'accord-cadre conclu à l'OMC avait représenté un important pas vers la conclusion du Cycle de Doha. Il était dans l'intérêt de tous les membres de l'OMC, tant en développement que développés, qu'existe un système commercial multilatéral vigoureux et reposant sur des règles, qui ne serait pas affaibli ni fragmenté par une évolution privilégiant les accords commerciaux bilatéraux et régionaux. La Norvège espérait que tous les membres de l'OMC s'emploieraient constructivement à trouver des solutions aux questions non résolues, afin de conclure les négociations de façon satisfaisante et dans les délais voulus. Les besoins et les préoccupations propres aux pays en développement, notamment aux PMA, devaient être au cœur du programme de travail de Doha. La Norvège était résolue à redoubler d'efforts pour aborder les questions concernant le traitement spécial et différencié, la mise en œuvre et l'assistance technique.

173. Le représentant du **Bélarus** a dit que, comme par le passé, l'examen par le Conseil du commerce et du développement de ce point de l'ordre du jour était utile et permettait la participation de pays très divers, y compris ceux qui étaient des observateurs auprès de l'OMC. La Déclaration ministérielle de Doha avait orienté le programme de travail dans une large

mesure vers les besoins et les intérêts des pays en développement, mais elle avait aussi ouvert des possibilités considérables pour tous les pays et défini d'importants objectifs pour une libéralisation plus poussée du commerce, l'accent étant mis sur les questions de développement. La onzième session de la Conférence avait renforcé l'état d'esprit constructif parmi les pays, consolidé la confiance mutuelle et créé un climat positif pour les négociations qui avaient débouché sur la décision de juillet du Conseil général de l'OMC. Il fallait se féliciter de l'adoption de cette décision, qui permettait de surmonter l'impasse de Cancún et avait remis les négociations sur les rails. Un optimisme raisonnable concernant le résultat des négociations pourrait être justifié dans les cinq domaines de négociation essentiels visés par la décision de juillet, à savoir l'agriculture, l'accès aux marchés des produits non agricoles, les services, les questions de développement et la facilitation du commerce. En tant que pays accédant, le Bélarus appréciait que les membres de l'OMC reconnaissent la nécessité de tenir compte des concessions importantes faites par les pays qui avaient récemment accédé à l'Organisation. L'accession à l'OMC faisait partie de la stratégie et des priorités du Bélarus. Au cours des négociations d'accession, le Bélarus entendait assumer des obligations et des engagements compatibles avec ses possibilités économiques et retirer à terme des avantages réels du système commercial multilatéral. La CNUCED disposait des compétences et de l'expérience nécessaires pour aider les pays en développement et les pays en transition à s'intégrer dans le système commercial multilatéral à des conditions équilibrées et conformément à leurs particularités nationales et à leurs besoins de développement. Le Bélarus mettait donc l'accent sur la nécessité d'une assistance technique accrue de la part de la CNUCED, avec le soutien des États membres, pour tous les pays en développement, en particulier les PMA, et les pays en transition avant, pendant et après le processus d'accession à l'OMC.

174. Le représentant du **Canada** a relevé les liens qui existaient entre le Consensus de São Paulo, le programme de Doha pour le développement et l'ensemble de résultats de juillet. Par analogie avec Thanksgiving, on pouvait dire que la table était dressée, qu'on pourrait juger bientôt des talents du cuisinier et qu'il était temps de se mettre aux fourneaux. Grâce aux progrès considérables réalisés, il était possible d'incorporer les préoccupations des pays en développement dans le cadre des négociations futures et, aspect particulièrement important, de placer le développement au cœur du programme de négociation. Dans l'optique du développement, le texte adopté d'un commun accord par les membres de l'OMC réaffirmait le caractère crucial du développement dans le cadre du Cycle de développement de Doha, en particulier grâce aux termes vigoureux utilisés concernant l'assistance technique liée au commerce, le renforcement des capacités, le traitement spécial et différencié et l'intégration en détail des préoccupations relatives au développement dans les cadres concernant les grands domaines. De ce fait, l'ensemble de résultats de juillet n'avait pas seulement remis les négociations sur les rails, il avait aussi pris en compte les préoccupations des pays en développement. On jugerait de la volonté collective de faire en sorte que les pays en développement, et en particulier les plus pauvres, bénéficient des négociations lorsqu'on examinerait les résultats obtenus, auxquels la CNUCED contribuerait en aidant les pays concernés à participer pleinement aux négociations. Il existait une feuille de route pour des négociations sur le fond, et l'accord représentait un vote de confiance dans le multilatéralisme, car tous les membres de l'OMC s'associaient pour façonner l'économie mondiale future.

175. Le représentant de la **Suisse** a confirmé l'importance de l'ensemble de résultats de juillet, dans la mesure où il contribuait à libéraliser le commerce et à répondre aux besoins en matière de développement. La onzième session de la Conférence avait fourni un apport positif aux négociations. Il restait à définir des dispositions précises et à régler des détails. À cet égard, l'assistance technique de la CNUCED devait se poursuivre et s'intensifier. Le document TD/B/51/4 contenait des informations utiles, mais ne rendait pas compte de la diversité des pays en développement et donnait parfois une représentation simpliste de la réalité.

Aux paragraphes 6 et 7 de ce document, il était indiqué que l'application des Accords de l'OMC avait produit des déséquilibres, principalement au détriment des pays en développement, mais qu'en 2003, pour la première fois, les États-Unis avaient importé davantage de biens de pays en développement que de pays développés. Concernant l'agriculture, des progrès considérables avaient été réalisés, mais le résultat final dépendrait beaucoup des progrès dans d'autres domaines. Les paragraphes 24 à 27 du document TD/B/51/4 ne mettaient pas suffisamment l'accent sur les effets positifs que les réductions de droits de douane dans les pays en développement et les pays les moins avancés avaient eu dans d'autres pays en développement. Le paragraphe 32 donnait l'impression qu'il existait un consensus selon lequel un mécanisme de sauvegarde était avantageux pour les pays en développement, mais cela n'était pas exact. Le paragraphe 38 ne mentionnait pas que des indications géographiques présentaient également de l'intérêt pour les pays en développement. D'une manière générale, la situation était beaucoup plus complexe que ne semblait l'indiquer ce document.

176. Le représentant de l'**Éthiopie** a mis l'accent sur les préoccupations des pays en voie d'accession à l'OMC. Le processus d'accession était complexe, coûteux, long et difficile pour tous les pays, en particulier les PMA. Les engagements qu'il était demandé aux pays candidats de prendre exigeaient des mesures qui allaient au-delà de simples mesures aux frontières et empiétaient sur la marge d'action des gouvernements. Il leur était également demandé de se contenter d'un régime se situant en retrait de celui de l'OMC, dans la mesure où ils ne pouvaient bénéficier des dispositions concernant le traitement spécial et différencié qui figuraient dans les Accords de l'OMC. Pour ces raisons, notamment, le processus d'accession était très complexe, tout particulièrement dans le cas des PMA, dont les capacités humaines, institutionnelles, financières et administratives étaient très limitées. Il fallait respecter les lignes directrices relatives à l'accession des PMA à l'OMC. Le représentant a remercié la CNUCED de l'aide qu'elle apportait aux PMA candidats et les partenaires commerciaux de son pays du soutien financier fourni à la CNUCED.

177. Le représentant du **Soudan** a souscrit aux observations du représentant de l'Éthiopie concernant les préoccupations des pays accédant à l'OMC. Il a également remercié la CNUCED de poursuivre son assistance aux pays en voie d'accession, en particulier aux PMA. Il a demandé l'octroi d'un soutien financier accru à la CNUCED au titre de ses programmes d'assistance technique et de renforcement des capacités en faveur des pays accédant à l'OMC.

178. Le représentant de la **Commission économique pour l'Europe (CEE)** a dit que la région de la CEE représentait plus de la moitié du commerce mondial, de sorte que les résultats des négociations de Doha étaient cruciaux pour les perspectives de développement de cette région et la réalisation des objectifs de développement du Millénaire. On ne répondait que de façon très modeste aux préoccupations des pays en transition à l'égard du système commercial multilatéral et du Cycle de Doha en cours. En outre, comme ces pays n'étaient pas considérés comme des pays en développement par l'OMC, ils n'avaient pas été en mesure de négocier des conditions

d'accession plus favorables. Mis à part les pays qui avaient récemment adhéré à l'UE ou étaient en voie de le faire, seulement cinq petits pays en transition avaient récemment accédé à l'OMC. Dix autres pays en transition étaient en voie d'accession et leur prospérité économique à long terme dépendrait dans une large mesure des résultats du Cycle de Doha, alors qu'ils auraient des difficultés considérables à exercer une influence véritable sur le résultat des négociations. Les cinq pays en transition qui étaient membres de l'OMC étaient préoccupés par la grande portée des engagements relatifs à l'accès aux marchés qu'ils avaient dû prendre au cours de leur accession. Pour eux, il était vital de faire porter principalement les efforts sur les questions revêtant la plus grande importance, notamment l'obtention d'une assistance technique pour la facilitation des flux commerciaux. Les questions liées à l'article V du GATT de 1994 étaient également très importantes pour les pays sans littoral du Caucase du Sud et d'Asie centrale. L'agriculture était aussi un domaine essentiel pour les pays en transition. Au cours de la transition vers l'économie de marché, l'agriculture avait été durement touchée par des bouleversements de la structure de production, l'absence de système d'hypothèques fonctionnant bien et des incertitudes concernant les droits de propriété. Il en était résulté une baisse importante de la production agricole. Les pays demandaient donc une flexibilité temporaire supplémentaire concernant le soutien de l'agriculture nationale, de façon à pouvoir reconstruire un secteur agricole compétitif. L'attention insuffisante accordée aux problèmes des pays en transition dans le cadre du système commercial multilatéral était due en partie à un manque de compétences sur les questions de fond et de capacités de négociation. En coopération avec le secrétariat de la CEE, la CNUCED pourrait continuer à relever le défi que représentait une assistance à ces pays aux fins des négociations de Doha.

Décision du Conseil

179. Le Conseil a pris note de la note du secrétariat de la CNUCED (document TD/B/51/4).

Chapitre VI

CONTRIBUTION DE LA CNUCED À LA MISE EN ŒUVRE ET AU SUIVI DES TEXTES ISSUS DES GRANDES CONFÉRENCES ET RÉUNIONS AU SOMMET DES NATIONS UNIES ORGANISÉES DANS LES DOMAINES ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

(Point 7 de l'ordre du jour)

a) **Contribution de la CNUCED, dans le cadre de son mandat, à la mise en œuvre des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet des Nations Unies et à l'examen des progrès réalisés dans ce domaine au titre des points pertinents de son ordre du jour**

180. Pour l'examen de ce point, le Conseil a été saisi du document ci-après:

«Contribution de la CNUCED, dans le cadre de son mandat, à la mise en œuvre des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet des Nations Unies et à l'examen des progrès accomplis dans ce domaine: note du secrétariat de la CNUCED» (TD/B/51/5).

181. Le **Secrétaire général adjoint chargé de la CNUCED** a présenté le point et a dit que le suivi et la mise en œuvre intégrés des textes issus des récentes grandes conférences et réunions au sommet des Nations Unies constituaient un processus essentiel à la réalisation des objectifs de la Déclaration du Millénaire. La CNUCED avait commencé d'appliquer les décisions prises à la onzième session de la Conférence, et cela ferait partie des grands processus de mise en œuvre et d'examen organisés au sein du système des Nations Unies. Dans sa résolution 57/270B, l'Assemblée générale avait invité le Conseil à participer, dans le cadre de son mandat, à la mise en œuvre des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies et à l'examen des progrès accomplis dans leur application. Elle avait également invité le Président du Conseil du commerce et du développement à présenter les résultats de ces examens au Conseil économique et social et à participer à la Réunion de haut niveau du Conseil économique et social avec les institutions de Bretton Woods et l'Organisation mondiale du commerce.

182. La note du secrétariat décrivait les activités de la CNUCED concernant plus particulièrement les Conférences de Monterrey et de Johannesburg. La Conférence de Doha était abordée dans le même contexte. Une section spéciale était consacrée aux pays ayant des besoins particuliers, notamment les PMA et les pays africains. Il était escompté que cette note et les observations des délégations aideraient la Présidente du Conseil à rédiger son exposé devant le Conseil économique et social et à participer à la Réunion de haut niveau que le Conseil économique et social consacrerait au printemps au financement du développement. À cet égard, dans une décision adoptée le 16 septembre, le Conseil économique et social s'était félicité de la participation, pour la première fois, du Président du Conseil du commerce et du développement de la CNUCED à sa Réunion de haut niveau avec les institutions de Bretton Woods et l'OMC.

183. Le représentant du **Brésil**, parlant au nom du **Groupe des 77 et de la Chine**, a dit qu'il fallait suivre de près les processus globaux des Nations Unies, en particulier ceux qui avaient un fort contenu économique. La réalisation des objectifs de développement du Millénaire constituait une préoccupation cruciale de l'ensemble du système des Nations Unies. La CNUCED devrait

en particulier contribuer à la réalisation de l'objectif 8, qui avait trait à la pauvreté, au commerce, à la dette et aux TIC.

184. Des progrès sensibles dans la mise en œuvre des décisions adoptées par les grandes conférences et réunions au sommet des Nations Unies auraient une forte influence non seulement sur la croissance et le développement des pays en développement, mais aussi sur le fonctionnement et la crédibilité du système des Nations Unies. Par sa résolution 57/270B, l'Assemblée générale avait décidé d'utiliser les mécanismes existants non seulement pour mettre en œuvre les textes issus des conférences et réunions au sommet des Nations Unies, mais aussi pour évaluer cette mise en œuvre. En tant qu'organisme principalement chargé au sein du système des Nations Unies du traitement intégré des questions de développement et des questions connexes, la CNUCED était bien placée pour réaliser ces deux fonctions, dans le cadre de son mandat. À cet égard, elle devait contribuer non seulement à la mise en œuvre des décisions des conférences, en particulier des Conférences de Monterrey, Johannesburg et Doha, mais aussi à l'examen des progrès accomplis en la matière dans les domaines du commerce et du financement du développement, en particulier les flux d'investissement, la dette, les produits de base, la cohérence et les questions systémiques. L'Assemblée générale avait décidé d'ajouter le Conseil du commerce et du développement aux mécanismes institutionnels devant assurer le suivi de la Conférence de Monterrey en l'invitant à participer à la Réunion de haut niveau du Conseil économique et social avec les institutions de Bretton Woods et l'OMC.

185. Ces éléments nouveaux, étayés par les résultats de São Paulo, non seulement renforçaient la spécificité de la CNUCED, mais recadraient aussi l'institution parmi les grands processus économiques au sein du système des Nations Unies. La CNUCED disposait des moyens nécessaires à cet égard, puisque aussi bien le Conseil du commerce et du développement que ses organes subsidiaires avaient régulièrement examiné des questions qui avaient établi leur compétence dans ce domaine.

186. Le représentant du **Pakistan**, parlant au nom du **Groupe asiatique et de la Chine**, a dit que la CNUCED avait tous les atouts pour relever les actuels défis, grâce à son avantage comparatif dans les domaines du financement, de la technologie, de l'investissement et du commerce. Sa contribution à la mise en œuvre des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet des Nations Unies était essentielle à la réalisation des objectifs de la Déclaration du Millénaire. Le représentant a souligné le rôle de la CNUCED dans l'élaboration de critères d'évaluation, dans les domaines de la dette extérieure et des produits de base, dans l'exploration du concept de marge d'action, et dans le renforcement de la cohérence. Le travail de documentation du secrétariat devrait être plus analytique et plus détaillé de façon à garantir une bonne évaluation de la mise en œuvre des textes issus des conférences. Le représentant a demandé au secrétariat d'établir un rapport détaillé et analytique d'ici la Réunion de haut niveau de l'Assemblée générale prévue en 2005.

187. Le représentant de l'**Argentine**, parlant au nom du **Groupe latino-américain et caraïbe**, s'est félicité de l'inscription de ce point à l'ordre du jour, car c'était la première réunion du Conseil depuis la onzième session de la Conférence, et la mise en œuvre des objectifs de la Déclaration du Millénaire, y compris les objectifs de développement du Millénaire, serait examinée à l'automne 2005. La première partie de la note du secrétariat indiquait correctement les difficultés du suivi des grandes conférences et réunions au sommet des Nations Unies et la contribution précieuse de la CNUCED dans les domaines du commerce international, de la dette

et de l'investissement. La deuxième partie de la note contenait une évaluation des progrès accomplis dans l'application des résultats des conférences, et elle représentait un excellent effort, étant donné toute l'importance de la mise en œuvre. Cette partie aurait toutefois pu être plus analytique. Concernant la troisième partie de la note, le représentant a attiré l'attention sur la mention spéciale des besoins particuliers des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral, des petits États insulaires en développement et des pays en développement de transit.

188. Le représentant du **Nigeria**, parlant au nom du **Groupe africain**, a souligné l'importance de la mise en œuvre des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet des Nations Unies. L'examen l'année prochaine de la mise en œuvre de la Déclaration du Millénaire était attendu avec de grandes espérances compte tenu des tendances observées dans les pays africains. Les objectifs de développement du Millénaire concernant la pauvreté, l'éducation, les questions de parité, l'eau et l'assainissement, et le commerce et la dette étaient loin d'avoir été atteints et des changements radicaux s'imposaient. Le représentant s'est félicité des travaux de la CNUCED contribuant à la mise en œuvre des décisions des grandes conférences et réunions au sommet, confiant dans la capacité de la CNUCED d'accomplir ce qui était attendu d'elle. La deuxième partie de la note du secrétariat aurait pu être plus analytique. La troisième partie devrait continuer de figurer dans les notes futures.

189. Le représentant des **Pays-Bas**, parlant au nom de l'**Union européenne**, a dit qu'un examen de la mise en œuvre de la Déclaration du Millénaire serait effectué en 2005 et il a invité le secrétariat à informer les membres de la façon dont il avait l'intention de se préparer aux grandes réunions des Nations Unies en 2005. L'Union européenne souhaiterait être saisie d'une note portant sur les aspects de politique générale et de coopération technique de la contribution de la CNUCED, dans le cadre de son programme de travail, à la réalisation des objectifs internationaux de développement, en particulier des objectifs de développement du Millénaire. Cette note devrait tenir compte du mandat de la CNUCED, des décisions prises à São Paulo et du Plan d'action de Bangkok; elle devrait être soumise aux États membres bien avant la réunion de 2005.

190. Le représentant du **Japon** s'est félicité des travaux entrepris par la CNUCED pour appliquer les résultats des grandes conférences et réunions au sommet. En tant qu'organisme principalement chargé des questions de commerce et du développement au sein du système des Nations Unies, la CNUCED avait apporté une contribution d'envergure dans divers domaines, comme en témoignait le document TD/B/51/5. Les objectifs de développement du Millénaire étaient d'une importance fondamentale pour le développement mondial, et le Japon tenait beaucoup à leur réalisation. Le représentant s'est félicité de la possibilité d'examiner comment ces objectifs pourraient être atteints. Il était toutefois à regretter que, dans le débat de haut niveau au Conseil, l'accent ait été mis sur la façon d'accroître l'APD plutôt que sur une approche globale tenant compte d'autres ressources financières, telles que l'IED.

191. Un certain nombre de questions étaient importantes pour la réalisation des objectifs de développement du Millénaire. La première était la relation entre développement et conflit et la nécessité de maintenir la paix dans les pays en développement. Le Japon fournissait une aide au développement de façon flexible et continue pour le renforcement de la paix dans ces pays. La deuxième question concernait la «sécurité humaine», à savoir mettre l'accent sur les individus et veiller au respect constant de la dignité humaine, et le Japon fournirait une assistance pour la

protection des individus et le renforcement de leur autonomie. Un troisième aspect était que les efforts déployés par les pays en développement eux-mêmes devaient aller de pair avec l'assistance fournie par les partenaires de développement. «Appropriation» et «partenariat» étaient deux éléments essentiels de l'aide au renforcement des capacités dans les pays en développement. Une quatrième question avait trait à l'utilisation de toutes les ressources financières mobilisables, y compris les flux de capitaux privés, dans le cadre d'une stratégie globale de développement. Il était important d'intégrer la politique commerciale et la politique d'investissement dans les plans de développement. Un autre point concernait la durabilité, notamment la nécessité de voir au-delà de l'année 2015. Un dernier aspect avait trait à l'importance de la coopération Sud-Sud. Le Japon espérait que la CNUCED, dans les limites de son mandat, jouerait un rôle plus actif dans la réalisation des objectifs de développement du Millénaire.

192. Le représentant du **Bénin**, parlant au nom des **PMA**, a dit que la CNUCED, en tant qu'organisme spécifiquement chargé des questions de commerce et de développement, était en mesure de contribuer à la mise en œuvre des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet des Nations Unies. Toutefois, la note du secrétariat ne mentionnait pas l'impact des activités de la CNUCED sur les populations, ce à quoi il faudrait remédier à l'avenir. La CNUCED pouvait réussir dans sa tâche si les moyens mis à la disposition du secrétariat étaient augmentés et si les États membres étaient déterminés à lutter contre la pauvreté. Le représentant a donc lancé un appel aux donateurs pour qu'ils fournissent des moyens permettant d'obtenir des résultats concrets et suffisants.

193. La représentante de **Cuba** a souligné l'avantage comparatif de la CNUCED dans les domaines de la dette et des produits de base, et la capacité de l'institution de traiter les questions de développement. La CNUCED était en position de contribuer valablement à la mise en œuvre des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet des Nations Unies dans les domaines de l'élaboration des politiques, compte dûment tenu de son mandat spécifique émanant de l'Assemblée générale. La représentante attendait beaucoup de la contribution de la CNUCED à la mise en œuvre des résultats de la Conférence de Monterrey, de ceux de la troisième Conférence des Nations Unies sur les PMA et des objectifs de développement du Millénaire.

194. Le représentant de la **Suisse** a réitéré la position de son pays sur ce point de l'ordre du jour, exprimée à la séance d'ouverture de la session.

Décision du Conseil

195. À sa 961^e séance plénière, le 14 octobre 2004, le Conseil a pris note du rapport du secrétariat sur ce point (TD/B/51/5).

b) Rapport du Président du Conseil du commerce et du développement sur sa participation à la Réunion de haut niveau du Conseil économique et social avec les institutions de Bretton Woods et l'Organisation mondiale du commerce

196. Le **Président du Conseil du commerce et du développement à sa cinquième session** a dit que la Réunion de haut niveau s'était déroulée avec la participation d'organes intergouvernementaux, de responsables du commerce, des finances, de la coopération pour le développement et des affaires étrangères, et de représentants d'organisations non

gouvernementales et du secteur privé. Concernant la question de l'impact de l'investissement privé et des questions relatives au commerce sur le financement du développement, il a souligné un certain nombre d'éléments dont: la contribution de la bonne gouvernance à la promotion des investissements locaux et étrangers, et la nécessité d'une bonne législation et d'une bonne réglementation, de la transparence et de la responsabilité des institutions privées et publiques; la nécessité de progrès réels dans les négociations commerciales multilatérales en vue de promouvoir le développement partout dans le monde et d'atteindre les objectifs du développement du Millénaire; l'importance du renforcement des capacités commerciales pour accroître les gains pour les pays en développement découlant des négociations commerciales; et le fait que la baisse ou la forte instabilité des prix des produits de base décourageait les investissements étrangers.

197. Quant au rôle des institutions multilatérales dans la réalisation des objectifs de développement du Millénaire, en dépit du fait que cette réalisation accaparait désormais les efforts de plusieurs organisations internationales, des inquiétudes avaient été exprimées quant à l'insuffisance de la coordination des activités et au manque de clarté dans la division du travail entre les organisations. Il y avait des vues divergentes quant à l'efficacité de cette division du travail entre les institutions des Nations Unies et les institutions de Bretton Woods pour le suivi des objectifs, des politiques et des mesures. De plus, la grande diversité des situations et la façon dont les politiques interagissaient dans différents pays faisaient qu'il était particulièrement difficile d'appliquer une approche «universelle». Plusieurs délégations avaient souligné l'importance critique de la cohérence des politiques nationales et internationales et de la coopération pour le développement. La promotion du développement passait un commerce plus équitable et des progrès simultanés en matière de flux financiers étrangers et d'accès aux marchés. Cela passait aussi par une meilleure gouvernance internationale. D'autres représentants avaient déclaré que les documents de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP) étaient un instrument utile pour harmoniser les objectifs de développement du Millénaire avec les politiques au niveau national.

198. Concernant la viabilité de l'endettement et l'allègement de la dette, il était nécessaire d'améliorer à la fois la gestion de la dette, pour éviter des crises, et l'environnement commercial et financier international. Cela était considéré comme une question capitale de cohérence entre les politiques relatives au commerce international, les politiques financières et les politiques de développement. Il était important que l'analyse de la viabilité de l'endettement tienne compte de l'impératif que représentait la réalisation des objectifs de développement du Millénaire. On pouvait pour cela rattacher les stratégies de réduction de la pauvreté ou les DSRP aux budgets nationaux et ainsi aux programmes macroéconomiques et aux analyses de la viabilité de l'endettement. L'initiative prise par les institutions de Bretton Woods de concevoir un nouveau cadre d'analyse du degré d'endettement tolérable pour les pays à faible revenu a été examinée. La capacité de réagir aux chocs était un important aspect de l'analyse, qui devait aller au-delà des PPTTE pour prendre en considération les pays à revenu intermédiaire. Il serait important que les opérations de restructuration de la dette se déroulent dans des instances plus neutres, qui ne soient pas dominées par les créanciers. Dans de nombreux cas, la crise de la dette ne pouvait pas être simplement résolue par un apport de liquidités, elle nécessitait également des politiques visant à promouvoir la croissance.

199. La première participation de la CNUCED au mécanisme institutionnel formel de suivi du Consensus de Monterrey avait été positive, puisqu'elle avait permis une interaction directe avec d'autres organes intergouvernementaux sur des questions telles que le financement du développement. La CNUCED était bien placée pour examiner ces questions car ses travaux dans les domaines du commerce, de l'investissement, de la dette et des questions systémiques faisaient autorité. Le Président du Conseil devrait donc continuer de participer aux réunions de printemps du Conseil économique et social sur le financement du développement, non seulement en raison de la décision de l'Assemblée générale, mais plus encore du fait de la contribution utile que la CNUCED pouvait apporter et des interactions avec d'autres acteurs importants du système des Nations Unies. En fait, dans une décision adoptée le 16 septembre, le Conseil économique et social s'était félicité de la participation du Président du Conseil.

Décision du Conseil

200. À sa 961^e séance plénière, le 14 octobre 2004, le Conseil a pris note du rapport du Président du Conseil.

Chapitre VII

COOPÉRATION TECHNIQUE

(Point 8 a) de l'ordre du jour)

a) Examen des activités de coopération technique de la CNUCED (rapport du Groupe de travail sur sa quarante-troisième session)

201. Pour l'examen de ce point, le Conseil était saisi des documents suivants:

«Examen des activités de coopération technique de la CNUCED» (TD/B/WP/172);

«Annexe I – Review of activities undertaken in 2003» (TD/B/WP/172/Add.1)
(en anglais seulement);

«Annexe II – Statistical tables» (TD/B/WP/172/Add.2) (en anglais seulement);

«Examen des activités de coopération technique de la CNUCED et de leur financement: projet de décision» (TD/B/51/L.2).

202. La représentante de l'**Inde**, prenant la parole en sa qualité de **Vice-Présidente et Rapporteur du Groupe de travail du plan à moyen terme et du budget-programme** à sa quarante-troisième session, a présenté le projet de décision figurant dans le document TD/B/51/L.2.

Décision du Conseil

203. À sa 961^e séance plénière, le 14 octobre 2004, le Conseil a adopté le projet de décision TD/B/51/L.2. (Pour la décision telle qu'adoptée, voir TD/B/51/8 (Vol. I)).

Déclarations

204. Le représentant du **Brésil**, parlant au nom du **Groupe des 77 et de la Chine**, a dit qu'il importait de prendre les mesures nécessaires pour assurer la pleine mise en œuvre des résultats de la onzième session de la Conférence. Il a réaffirmé la position de son groupe au sujet des domaines d'intervention prioritaires de la coopération technique de la CNUCED, déjà énoncée à la quarante-troisième session du Groupe de travail. Trois grands impératifs devaient guider les travaux du secrétariat: premièrement, il convenait d'améliorer la prévisibilité et la stabilité des ressources extrabudgétaires de la CNUCED et, corrélativement, de réduire la dispersion des activités de coopération technique; deuxièmement, le secrétariat devait maximiser l'impact de ses travaux en privilégiant des approches thématiques, interrégionales et interdivisions; enfin, il convenait d'attacher une attention particulière, parmi les pays en développement, aux PMA, aux pays sans littoral et aux petits pays insulaires.

205. Le représentant de la **Fédération de Russie** a souligné l'importance de la coopération technique dans les activités de l'organisation. Il a réaffirmé le caractère universel de la CNUCED, en vertu duquel tous les pays devaient bénéficier de ses services de coopération technique. Il s'est félicité des progrès accomplis dans la mise en œuvre de la nouvelle stratégie

de coopération technique adoptée en 2003. Il a noté avec satisfaction l'assistance que la CNUCED apportait aux pays accédant à l'OMC, y compris à son propre pays. Il a mis l'accent sur l'importance accordée, dans la stratégie, à la notion de renforcement des capacités et a noté à cet égard l'utilité des nouvelles initiatives engagées, telles que l'Institut virtuel, le tourisme et le commerce électroniques. Pour terminer, il a souligné l'importance d'une coopération étroite entre la CNUCED et les autres organisations internationales.

206. La représentante du **Pérou**, parlant au nom du **Groupe latino-américain et caraïbe**, a fait observer que les activités de la CNUCED dans le domaine de la coopération technique étaient étroitement liées à ses travaux de recherche, d'analyse et de formation de consensus. L'efficacité de la coopération technique était subordonnée à l'existence de ressources financières et à leur répartition équitable entre les bénéficiaires en fonction de leurs besoins. Elle a souligné quatre priorités principales pour les activités de coopération technique: la conformité avec les mandats de la onzième session de la Conférence; la mise en œuvre de la nouvelle stratégie; une saine structure des ressources financières; et une répartition géographique équitable. Conformément au cadre conceptuel défini à la onzième session de la Conférence, le Groupe latino-américain et caraïbe souhaitait qu'une attention particulière soit accordée aux secteurs nouveaux et dynamiques, aux industries de la création, à l'initiative BIOTRADE, au SGPC, à la compétitivité des PME, au commerce des services (mode 4), à l'innovation et au transfert de technologie, aux nouveaux mécanismes financiers et au renforcement des capacités de négociation en matière de commerce et d'investissement, et de commerce et d'environnement. Dans l'esprit de la nouvelle stratégie (décision 478 (L) du Conseil), il convenait de s'attacher en priorité au renforcement des capacités endogènes dans les pays en développement, à l'accroissement du volume de ressources prévisibles, à la création de partenariats public-privé, à la recherche d'une cohérence accrue parmi les priorités thématiques et à l'évaluation des projets et des programmes. La représentante a souligné à cet égard l'importance des activités visant à renforcer les capacités humaines et institutionnelles, en particulier le lancement de l'Institut virtuel et la formation de négociateurs commerciaux en matière d'investissement et de concurrence. C'était la demande qui devait être au point de départ des activités de coopération technique.

207. Elle a remercié les donateurs pour l'augmentation de 28,6 % des contributions enregistrées en 2003. Mais des ressources faisaient encore défaut pour financer la participation d'experts de pays en développement aux réunions d'experts de la CNUCED. Elle a noté avec préoccupation la diminution continue des ressources provenant du PNUD, la faible part des ressources allouées par le budget ordinaire de l'ONU et la dépendance excessive à l'égard des fonds bilatéraux d'affectation spéciale, qui étaient volontaires et préaffectés. L'avantage comparatif essentiel de la CNUCED était sa vision systémique du commerce, de l'investissement et des domaines connexes. Il convenait de renforcer l'orientation thématique des travaux de coopération technique, en privilégiant les domaines expressément mentionnés dans le Consensus de São Paulo et le Plan d'action de Bangkok. Il fallait remédier au manque de cohérence et à la nature à court terme de nombre d'activités, car cela était en contradiction avec la nouvelle stratégie. Les conclusions formulées par le secrétariat dans le document TD/WP/172 appelaient une action appropriée de la part du Conseil. La représentante a insisté sur l'importance des activités réalisées dans le cadre du paragraphe 166 du Plan d'action de Bangkok et s'est déclarée préoccupée du manque de ressources pour ces activités. Enfin, elle s'est inquiétée de l'inégale répartition géographique des ressources et de la marginalisation de sa région, due à la baisse

continue des ressources qui lui étaient allouées. Elle a engagé les donateurs à accroître les ressources affectées à des projets en Amérique latine et dans les Caraïbes.

208. La représentante des **Pays-Bas**, prenant la parole au nom de l'**Union européenne**, a déclaré que la coopération technique devait être déterminée par la demande, hiérarchisée selon les priorités et centrée sur les besoins des pays en développement, en particulier des moins avancés d'entre eux. La part des dépenses affectées à l'Afrique et aux pays les moins avancés était en baisse, et la représentante a instamment demandé au secrétariat de corriger cette évolution. Les activités de coopération technique devaient être concentrées sur les domaines dans lesquels la CNUCED avait une expérience confirmée et un avantage comparatif, et il convenait d'accorder plus d'attention aux liens existant entre les travaux analytiques et le développement des capacités. Le Programme de développement de Doha énonçait l'engagement d'intensifier le renforcement des capacités dans le domaine du commerce pour soutenir l'intégration des pays en développement dans le système commercial mondial. Avec l'OMC et d'autres organismes fournissant une assistance technique dans ce domaine, la CNUCED devait s'employer à concevoir un cadre d'action cohérent pour contribuer à la réalisation de cet engagement. Elle devrait tirer avantage d'une coopération et de partenariats renforcés ainsi que d'une division plus claire du travail avec les organismes offrant une coopération technique liée au commerce, l'OMC notamment. La présence d'un certain nombre de ces organismes sur le terrain pourrait beaucoup aider la CNUCED dans la réalisation de ses activités.

209. Le représentant de la **Colombie** a souligné toute l'importance que les pays en développement attachaient aux activités réalisées par la CNUCED dans les domaines du soutien aux PME, du programme BIOTRADE et des politiques de concurrence, ainsi que dans le cadre du paragraphe 166 du Plan d'action de Bangkok. Il a réaffirmé son ferme soutien à la nouvelle stratégie de coopération technique et exprimé sa préoccupation devant la part décroissante des dépenses allant à la région de l'Amérique latine et des Caraïbes. Un point particulièrement inquiétant était l'absence de ressources pour financer la participation d'experts de pays en développement aux réunions d'experts de la CNUCED, qui étaient de la plus haute importance pour les pays en développement. Il a engagé le secrétariat, dans l'attente d'une solution à long terme, à envisager la possibilité de réaffecter à cette fin des ressources d'autres secteurs d'activité. Le représentant a terminé en exprimant sa gratitude aux donateurs pour le soutien continu qu'ils apportaient aux activités de coopération technique de la CNUCED.

210. Le représentant du **Bélarus** a dit que sa délégation comprenait et soutenait la priorité accordée à l'Afrique et aux pays les moins avancés dans la coopération technique de la CNUCED. Cependant, ce traitement prioritaire ne devait pas jouer au détriment d'autres pays et régions, notamment des pays en transition. Il a insisté sur la nécessité de trouver une solution aux difficultés que soulevait le financement de la participation d'experts de pays en développement et de pays en transition aux réunions d'experts de la CNUCED. Il a engagé le secrétariat à intensifier ses travaux de recherche et d'analyse sur les pays en transition. Les programmes de coopération technique liés à l'accession à l'OMC revêtaient une importance particulière, et son pays était par ailleurs désireux de faire l'objet d'un examen de sa politique d'investissement.

211. Le représentant du **Venezuela** a déclaré que la coopération technique était l'une des principales missions de la CNUCED. Les activités de coopération technique devaient être adaptées en fonction des mandats approuvés à la onzième session de la Conférence et de la nouvelle stratégie de coopération technique. Parmi les mandats énoncés dans le Consensus de

São Paulo, le lien entre commerce, développement et environnement ainsi que l'instrument international sur les changements climatiques reflétaient la dynamique de l'action à mener au niveau mondial et ses implications pour les pays en développement. La Déclaration ministérielle de Doha et l'ensemble de résultats de juillet adoptés par l'OMC devaient aussi être pris en compte. La structure financière des ressources de la CNUCED disponibles pour la coopération technique conduisait à des déséquilibres concernant leurs sources, leur gestion et leur utilisation. Il convenait de redresser cette situation et, à cet égard, il serait nécessaire d'améliorer la coordination entre les missions à Genève et à New York afin de remédier au déséquilibre concernant les sources de financement dans ce domaine d'action de la CNUCED. Un autre déséquilibre important résultait de la baisse continue des ressources affectées à l'Amérique latine et aux Caraïbes.

212. L'efficacité et l'impact de la coopération technique de la CNUCED devaient être mesurés sur la base des capacités endogènes que celle-ci permettait de créer. Le degré d'adéquation de ces activités avec la demande et les politiques de développement des bénéficiaires constituait un autre critère d'évaluation important. Le Venezuela était particulièrement attaché aux activités visant à créer les capacités nationales requises pour aborder les interactions complexes entre le commerce, le développement et l'environnement. Il se félicitait des progrès réalisés dans l'exécution du programme BIOTRADE sur son territoire et sollicitait une assistance concernant la clarification et la mise en œuvre du paragraphe 51 de la Déclaration ministérielle de Doha.

213. Le représentant du **Bhoutan** a indiqué que son pays bénéficiait grandement de la coopération technique de la CNUCED pour ce qui était de l'accession à l'OMC, des politiques de concurrence et de l'investissement. Il a remercié les donateurs de maintenir leur soutien et les a engagés à accroître leurs contributions, notamment en faveur des pays les moins avancés.

214. Le représentant de la **Chine** a déclaré que la coopération technique était l'un des trois grands piliers de l'activité de la CNUCED. Elle ne pouvait être menée à bien en l'absence de ressources suffisantes et, à cet égard, il a remercié les donateurs de leur soutien en exprimant l'espoir qu'ils continueraient à fournir des ressources à long terme stables et prévisibles. Il convenait de veiller à l'équilibre géographique dans la formulation des projets de coopération technique. La priorité devait être accordée aux projets intéressant un grand nombre de pays en développement et en particulier aux projets régionaux et sous-régionaux, l'objectif étant d'améliorer l'efficacité des interventions et l'utilisation rationnelle des ressources.

215. Le représentant de la **Suisse** a souligné que son pays reconnaissait toute la valeur des activités de coopération technique de la CNUCED, comme en témoignait le soutien qu'il apportait à un certain nombre de programmes. Il y avait besoin d'améliorer la coopération entre les différentes divisions du secrétariat de la CNUCED. Le représentant a noté avec satisfaction l'augmentation substantielle des contributions aux fonds d'affectation spéciale de la CNUCED versées par des pays en développement, qui montrait la valeur de l'action de la CNUCED en ce domaine. Il a encouragé le secrétariat à continuer de rendre compte des progrès accomplis dans la mise en œuvre de la nouvelle stratégie. Il comprenait les difficultés que rencontrait le secrétariat pour établir des indicateurs de performance valables, mais compte tenu des capacités de recherche dont celui-ci disposait, il ne doutait pas qu'il parviendrait à mettre au point certains indicateurs qui seraient utiles dans le domaine du commerce et du développement. Le représentant a pris note de l'amélioration majeure que représentait l'adaptation au client de la coopération technique de la CNUCED, par exemple dans les domaines de la politique de

concurrence et de BIOTRADE, dans lesquels les partenaires locaux étaient appelés à jouer un rôle important. La faible présence de la CNUCED sur le terrain était un point qui méritait d'être débattu plus avant. Enfin, sur la question de la répartition des frais généraux, le représentant a proposé d'engager des consultations en vue de modifier la pratique en vigueur.

216. Le représentant de **Cuba** a insisté sur la nécessité d'une approche thématique qui contribuerait à réduire la fragmentation et la dispersion que l'on pouvait constater dans les actuelles activités de coopération technique de la CNUCED. La fourniture effective d'une assistance technique dépendait de la disponibilité de ressources financières stables et prévisibles.

217. Le représentant du **Venezuela** a fait siennes les remarques du représentant de la Suisse sur la question des frais généraux et des indicateurs de résultats.

218. Le **Secrétaire général adjoint chargé de la CNUCED** a apporté des éclaircissements sur la question des frais généraux.

b) Examen de la politique d'investissement de Sri Lanka – Résumé du Président

219. L'examen de la politique d'investissement de Sri Lanka a eu lieu le 6 octobre 2004. La délégation sri-lankaise de haut niveau était dirigée par S. E. M. Arjuna Ranatunga, Vice-Ministre de l'industrie, du tourisme et de la promotion de l'investissement. Le Président du Conseil de l'investissement de Sri Lanka, M. Saliya Wickrasuriya, en faisait aussi partie.

220. Les principaux intervenants ont été les Ambassadeurs de Chine, d'Inde et de Singapour, le représentant du Secrétariat d'État à l'économie de la Suisse et le Chef adjoint de l'ambassade du Japon à Sri Lanka. Deux participants du secteur privé représentant l'un FDK Lanka Pvt Ltd – filiale établie à Colombo d'une société japonaise – et l'autre Galvao Gems (Suisse) ont exposé leurs points de vue sur les conditions d'investissement à Sri Lanka. Le représentant résident du PNUD à Sri Lanka a aussi participé à la réunion et a fait part des enseignements tirés du projet «Investir dans la paix», dont l'examen de la politique d'investissement avait été une composante. D'autres observations ont été formulées notamment par les représentants de l'Afghanistan, de l'Algérie, du Pérou, du Rwanda, du Venezuela et de la Confédération internationale des syndicats libres, par les coordonnateurs régionaux pour l'Afrique, l'Asie et la Chine, l'Amérique latine et les Caraïbes, les PMA et le Groupe des 77.

221. En présentant les principales conclusions de l'examen de la politique d'investissement de Sri Lanka, le représentant du secrétariat de la CNUCED a noté que l'IED, qui était influencé par les politiques économiques suivies, avait été négligeable jusqu'en 1977, date à laquelle une libéralisation partielle avait eu lieu dans le cadre de l'établissement de zones franches. L'IED avait augmenté pendant les années 90 en raison essentiellement du programme de privatisation. Au niveau régional, Sri Lanka avait des résultats comparables à ceux des pays d'Asie du Sud, mais était distancée par les économies dynamiques d'Asie du Sud-Est. L'impact positif de l'IED n'avait pas été suffisamment profond à cause de la faiblesse générale des entrées de capitaux; en conséquence, la structure productive avait peu évolué depuis 1970. Sri Lanka avait la possibilité d'attirer davantage d'IED et d'en retirer des bénéfices accrus. Le Gouvernement donnerait suite aux recommandations formulées dans le cadre de l'examen de sa politique d'investissement, lesquelles portaient sur la modernisation du régime d'entrées des IED, la

consolidation des fonctions principales du Conseil de l'investissement et la réforme de la fiscalité de l'investissement.

222. Le Vice-Ministre de l'industrie, du tourisme et de la promotion de l'investissement a remercié la CNUCED pour la qualité de son rapport et pour ses recommandations précieuses, qui pouvaient être appliquées dans le cadre des nouvelles orientations du Gouvernement visant à renforcer la politique économique, à accroître l'IED, à promouvoir les PME et à réduire la pauvreté. Sri Lanka restait ouverte au commerce et à l'investissement, qui étaient considérés comme des moyens d'atteindre les objectifs de réduction de la pauvreté. La productivité du capital humain, la qualité des installations portuaires, la souplesse des procédures d'immigration à des fins commerciales et l'Accord de libre-échange conclu avec l'Inde étaient des facteurs qui attiraient l'IED dans le pays. Le Gouvernement appliquerait les recommandations formulées dans le cadre de l'examen de sa politique d'investissement, afin d'atteindre les objectifs de développement social et économique, et il comptait collaborer avec la CNUCED et le PNUD pour améliorer les conditions d'investissement, sous la forme d'un dialogue constructif dont il se félicitait.

223. La plupart des participants ont souligné l'importance de l'IED dans la promotion du développement du secteur privé, dans la création d'emplois, dans l'incitation au transfert et à la diffusion de technologie, dans la diversification des exportations et dans la réalisation des objectifs de réduction de la pauvreté. Des délégations ont reconnu que les examens de la politique d'investissement menés par la CNUCED avaient aidé les pays en développement à améliorer les conditions d'investissement. Les participants se sont aussi félicités que cet examen soit mené selon des modalités constructives pour les pays souhaitant attirer l'IED. Des points de vue étaient échangés dans un cadre amical et les gouvernements de ces pays entendaient les observations formulées sur leur politique. La CNUCED a été louée pour son rapport détaillé, équilibré et de qualité. De nombreux orateurs ont souligné qu'il importait de donner suite aux recommandations formulées et les assurances du Gouvernement sri-lankais en ce sens ont été saluées. De l'avis général, Sri Lanka pouvait faire mieux. Il était largement admis que ses principaux atouts étaient l'existence d'une main-d'œuvre capable d'être formée, des salaires relativement bas, des incitations fiscales, une gouvernance généralement bonne (faible niveau de corruption) et des entreprises privées locales dynamiques. Ces atouts étaient renforcés par la mise en œuvre, depuis plus de 25 ans, de politiques d'ouverture des marchés qui avaient créé un environnement favorable aux entreprises et propice à l'investissement et à la croissance économique. Sri Lanka a aussi été félicitée des efforts qu'elle déployait pour se développer dans des circonstances difficiles. Le participant du secteur privé qui représentait l'entreprise suisse a souligné que Sri Lanka était bien placée pour attirer davantage d'investissements provenant de PME, conformément à la tendance mondiale actuelle. Toutefois, les PME craignant davantage les risques, elles étaient plus exigeantes en matière de stabilité et de fondamentaux.

224. Le participant du secteur privé qui représentait la société japonaise s'est montré enthousiaste au sujet des investissements de son entreprise à Sri Lanka. Attirée par une main-d'œuvre qui pouvait être formée et productive, cette société s'était implantée dans le pays en 1990 et avait plus que décuplé sa production, ses investissements en capital et ses effectifs. Le représentant de l'entreprise suisse a souligné que le faible coût du travail et les qualifications élevées de la main-d'œuvre avaient amené sa société à s'implanter à Sri Lanka 10 ans auparavant. Toutefois, certains facteurs pouvaient aujourd'hui dissuader les investisseurs, en particulier une lourde bureaucratie, l'absence de coordination entre les ministères et les

départements ainsi que la médiocrité de l'administration douanière. Le participant japonais a cité une enquête de l'Organisation japonaise du commerce extérieur (JETRO) de novembre 2003, où étaient mises en lumière certaines faiblesses, à savoir l'instabilité politique, avec de fréquents changements de gouvernement, la législation du travail, la lenteur des remboursements de TVA et l'insuffisance des infrastructures.

225. Les représentants de la Chine, de l'Inde et de Singapour, pays qui avaient des relations économiques de plus en plus étroites avec Sri Lanka, étaient optimistes quant aux possibilités d'accroître le commerce et l'investissement, d'autant que Sri Lanka continuait de mener des réformes économiques. Ils étaient aussi convaincus que les accords de libre-échange conclus aideraient les entreprises à utiliser Sri Lanka comme base régionale d'exportation. L'Accord de libre-échange entre Sri Lanka et l'Inde, signé en 2000, avait déjà fait faire un bond aux IED indiens et, en fait, 40 % environ des investissements indiens dans les pays de la SAARC étaient destinés à Sri Lanka. L'Inde et Sri Lanka poursuivraient leur coopération dans le cadre d'un accord de partenariat économique global qui porterait non seulement sur les marchandises, mais aussi sur l'investissement et les services.

226. Le représentant de la Confédération internationale des syndicats libres (CISL) s'est félicité de l'intégration des questions relatives au marché du travail dans l'examen de la politique d'investissement de Sri Lanka et a dit soutenir dans une certaine mesure les recommandations formulées, notamment quant à l'opportunité d'établir une formule pour le calcul des indemnités de licenciement. L'approbation du Gouvernement devrait continuer d'être obligatoire pour les procédures de licenciement visant plus de 25 personnes. En outre, le Conseil de l'investissement devrait cesser de s'occuper des relations entre les partenaires sociaux, en particulier dans les zones franches. Ce rôle devrait incomber au Ministère du travail. Il faudrait remédier rapidement et sérieusement aux pratiques et licenciements injustes, et le Gouvernement ne devrait pas affaiblir le droit syndical en acceptant la création de conseils de salariés dans les zones franches.

227. Le représentant résident du PNUD à Sri Lanka a fait part de son point de vue sur l'initiative «Investir dans la paix» à Sri Lanka, qui était une stratégie visant à redynamiser l'investissement privé pour promouvoir la consolidation de la paix. Parmi les principaux enseignements à tirer pour les pays sortant d'un conflit, il a souligné que les dirigeants du secteur privé s'efforçaient en général de résoudre les problèmes de manière pragmatique et étaient relativement peu rigides sur le plan idéologique. Les petites entreprises locales et les milieux d'affaires régionaux avaient été les premiers à participer au processus de consolidation de la paix. Un partenariat entre le secteur public et le secteur privé pouvait jouer un rôle fort et, à Sri Lanka, le Ministère des PME s'était associé au projet d'alliance en faveur de la paix que les chambres de commerce régionales avaient lancé afin de faciliter l'obtention par les PME de crédits auprès des banques commerciales et de démarrer rapidement des projets à faible budget en renforçant les capacités du secteur de la construction dans les anciennes zones de conflit. Toutefois, à terme, l'initiative «Investir dans la paix» ne pouvait réussir sans des réformes courageuses de la réglementation car celle-ci devait être transparente, équitable et souple pour être compétitive. Les représentants de l'Afghanistan et du Rwanda ont jugé opportun de lancer une initiative de ce type dans leurs pays respectifs, qui venaient de sortir d'un conflit. Le représentant de l'Afghanistan a souligné que des réformes institutionnelles visant à rendre les conditions d'investissement plus prévisibles et transparentes avaient été menées dans son pays et qu'un examen de la politique d'investissement dans le cadre d'une initiative «Investir dans la paix» pourrait l'aider à poursuivre ses réformes et ses ajustements en vue d'attirer l'IED.

228. En conclusion, la Présidente a souligné que de nombreux représentants s'étaient félicités des engagements du Vice-Ministre d'appliquer les recommandations formulées dans le cadre de l'examen de la politique d'investissement et de les prendre pleinement en compte dans le processus de réforme. Elle a noté l'intérêt que des représentants avaient porté à l'initiative «Investir dans la paix». De nombreux pays, en particulier ceux qui sortaient d'un conflit, suivraient avec un grand intérêt l'évolution de cette initiative à Sri Lanka.

229. Le Vice-Ministre de l'industrie, du tourisme et de la promotion de l'investissement de Sri Lanka a conclu en remerciant les représentants des observations constructives qu'ils avaient formulées et de la solidarité dont ils avaient fait preuve dans le cadre des efforts que Sri Lanka continuait de déployer pour accomplir des progrès sur le plan économique. Il a aussi remercié la CNUCED et le PNUD de leur contribution précieuse et constante à la consolidation de la paix et à la reconstruction d'après-conflit. Il a félicité la CNUCED de mener des études des conditions d'investissement au niveau national qui ne reposaient pas sur une approche unique et universelle. Enfin, il a souligné que le Gouvernement sri-lankais accordait la priorité à une intégration économique plus étroite avec les pays voisins.

Chapitre VIII

QUESTIONS APPELANT UNE DÉCISION DU CONSEIL DANS LE CADRE DE LA SUITE DONNÉE À LA ONZIÈME SESSION DE LA CONFÉRENCE, QUI DÉCOULENT DES RAPPORTS ET ACTIVITÉS DE SES ORGANES SUBSIDIAIRES OU QUI S'Y RATTACHENT

(Point 9 de l'ordre du jour)

a) **Rapport sur les multipartenariats lancés à l'occasion de la onzième session de la Conférence**

230. Pour l'examen de ce point, le Conseil était saisi du document suivant:

«UNCTAD XI multi-stakeholder partnerships: Progress made since UNCTAD XI – Note by the UNCTAD secretariat» (TD/B/51/CRP.3).

231. En présentant ce point, le **Secrétaire général adjoint chargé de la CNUCED** a rappelé que les partenariats relatifs aux TIC au service du développement, aux produits de base, à l'investissement, et au renforcement des capacités et à la formation, y compris les établissements de formation, les établissements universitaires et les établissements de recherche, avaient été lancés à l'occasion de la onzième session de la Conférence. Le partenariat relatif aux TIC au service du développement comprenait deux éléments principaux. Le premier était le tourisme électronique et avait pour objectif de promouvoir l'application des technologies de l'information et de la communication au secteur du tourisme de façon à permettre aux pays en développement de tirer un plus grand parti de leur industrie du tourisme. Jusque-là, les efforts de la CNUCED avaient été concentrés sur la définition de spécifications techniques pour la création d'une plate-forme de tourisme électronique, et des consultations avaient été organisées avec des acteurs clefs dans ce domaine. La CNUCED testait actuellement un prototype de plate-forme de tourisme électronique, qui serait par la suite enrichi de fonctions spécifiques. Un fonds d'affectation spéciale venait d'être créé pour la mise en œuvre de ce projet.

232. Le deuxième élément concernait la mesure des TIC et comprenait donc des activités de renforcement des capacités, telles que formation sur place dans des offices statistiques nationaux, ateliers techniques, cours de formation sur les statistiques de la société de l'information et élaboration d'un manuel sur des indicateurs de la société de l'information. Des ressources supplémentaires seraient nécessaires, et une réunion de donateurs, organisée conjointement par l'UIT et la CNUCED, aurait lieu à Genève le 18 octobre 2004. Une réunion internationale sur les indicateurs des TIC était prévue début 2005, en vue d'arrêter une liste d'indicateurs de base qui seraient recueillis par tous les pays et d'examiner les besoins en matière d'assistance technique des pays en développement à cet égard. Il s'agirait d'une réunion thématique du SMSI, dont les résultats seraient une contribution à la deuxième phase du Sommet, prévue à Tunis en 2005.

233. Dans le domaine de l'investissement, le partenariat relatif à l'investissement pour le développement avait pour objet d'exploiter les synergies avec différentes institutions et organisations en vue d'améliorer la compréhension des questions relatives à l'investissement étranger direct (IED) et de renforcer la capacité des pays en développement d'attirer cet investissement et d'en tirer profit. Dans le cadre de ce partenariat, un certain nombre d'accords

de coopération avaient été officialisés. Un financement initial avait été obtenu pour deux groupes d'activités: un projet relatif à l'établissement de liens interentreprises au Brésil, et un appui au renforcement des capacités pour l'établissement de statistiques de l'IED en Afrique.

234. Concernant le renforcement des capacités et la formation, l'Institut virtuel de la CNUCED sur le commerce et le développement était un partenariat qui visait à jeter les bases d'une coopération systématique à long terme avec les milieux universitaires. L'Institut fonctionnait par le biais d'un site Web et d'un réseau d'universités. Son objectif était d'aider les universités à améliorer leur enseignement et leur recherche de deux façons: premièrement, en leur offrant un accès aux ressources de la CNUCED, y compris les rapports de recherche et la documentation et le matériel pédagogiques; deuxièmement, en leur offrant la possibilité d'une coopération plus étroite avec les activités en cours de la CNUCED et en facilitant les échanges entre universités membres. Pouvaient devenir membres de l'Institut virtuel des établissements universitaires et postuniversitaires spécialisés dans les questions de développement et les questions économiques internationales, qui souhaitaient enrichir leurs programmes et échanger des ressources pédagogiques et des expériences. L'Institut comptait déjà six membres, et l'objectif était de parvenir à un effectif de 15 à 20 membres au cours des deux ou trois prochaines années.

235. Le quatrième partenariat était le partenariat relatif aux produits de base. L'objectif était de constituer une équipe spéciale internationale sur les produits de base, où tous les acteurs intéressés pourraient se réunir et examiner différentes questions relatives aux produits de base afin d'apporter des solutions à des problèmes spécifiques. Cette équipe internationale se composerait d'un noyau de 30 à 40 individus représentant les divers acteurs du secteur (gouvernements, organisations internationales, organismes de produit, secteur privé, milieux universitaires, société civile). Le secrétariat avait tenu des consultations avec différentes parties avant et après la onzième session de la Conférence et avait constaté que l'idée de créer une telle équipe spéciale internationale était bien accueillie. Toutefois, deux sortes de difficultés s'étaient présentées. Premièrement, il avait été assez difficile d'identifier des individus pour constituer cette équipe spéciale, et les parties consultées n'avaient pas fait beaucoup de suggestions ou donné d'avis. La seconde difficulté concernait le financement. Un financement additionnel était nécessaire pour que le groupe puisse fonctionner, mais jusque-là les appels lancés n'avaient donné aucun résultat. Il conviendrait sans doute de tenir de nouvelles consultations avec les États membres, soit au sein du Bureau, soit à l'occasion d'une réunion directive du Conseil, pour étudier les moyens de faire avancer les choses.

236. Le représentant du **Brésil**, parlant au nom du **Groupe des 77 et de la Chine**, a dit que l'équipe spéciale internationale sur les produits de base était un très bon moyen de faire naître des idées novatrices sur la façon de faire du secteur des produits de base un élément clef de la réalisation des objectifs de développement du Millénaire, s'agissant en particulier de la réduction de la pauvreté. Il manquait une vision globale des complémentarités de diverses mesures et initiatives prises par les principaux acteurs du secteur des produits de base, et c'était ce manque que l'équipe spéciale était appelée à combler. Le représentant espérait que le secrétariat pourrait bientôt disposer des ressources nécessaires pour financer les activités de l'équipe. Le Groupe des 77 se réjouissait de constater que l'Institut virtuel de la CNUCED augmentait peu à peu le nombre de ses membres et acquérait les moyens de soutenir la recherche et la formation dans les universités des pays en développement. Il espérait également que cette activité bénéficierait d'un appui croissant de la part des donateurs. Concernant le partenariat relatif à l'investissement pour le développement, le Groupe des 77 en attendait un ensemble intégré d'activités visant à

amplifier les actuels travaux de la CNUCED consacrés à l'investissement et à élargir la diffusion et l'impact sur le développement de ces travaux. Le partenariat pourrait également être un moyen de mobiliser savoir-faire et conseils aux niveaux mondial et national et d'aider par d'autres canaux les pays à attirer l'IED et à renforcer leurs capacités humaines et institutionnelles. Le Groupe des 77 notait avec satisfaction les progrès accomplis concernant le partenariat relatif aux TIC, s'agissant de la mesure de l'activité électronique et des indicateurs des TIC.

237. Le représentant du **Pérou**, parlant au nom de la **Bolivie, de la Colombie, de l'Équateur, du Pérou et du Venezuela**, a évoqué les travaux que la CNUCED avait entrepris en coopération avec le secrétariat de la Communauté andine et les organismes de promotion de l'investissement des pays membres andins dans le cadre du partenariat relatif à l'investissement pour le développement. Le partenariat proposé comportait les aspects suivants: création d'une image, par la mise en place de filières communes de communication et de diffusion de l'information (par exemple, Internet Investment Gateways); amélioration des conditions d'investissement, par la mise en place de mécanismes communs de surveillance; renforcement des organismes nationaux de promotion de l'investissement, par l'amélioration de leur capacité de ciblage et de travail en réseau; et mise en place d'un partenariat secteur public/secteur privé en vue d'accroître les incidences positives sur le développement de l'investissement étranger direct. Tous les pays membres de la Communauté andine étaient des membres actifs de l'Association mondiale des organismes de promotion de l'investissement (WAIPA), au sein de laquelle ils avaient formé un groupe sous-régional informel qui servirait de plate-forme pour un échange interactif de connaissances, ce qui était l'un des principaux objectifs du réseau «Investissement pour le développement» lancé dans le cadre du partenariat par la CNUCED et la WAIPA. Le groupe sous-régional entendait jouer un rôle de pilote pour cette initiative, s'agissant plus particulièrement de l'application d'une stratégie andine de promotion de l'investissement. L'exécution du projet nécessitait un investissement d'environ 1,5 million de dollars É.-U. au cours des deux ou trois prochaines années, pour lequel il serait fait appel aux pays donateurs.

238. Le représentant des **Pays-Bas**, parlant au nom de l'**Union européenne**, a dit que celle-ci souhaitait être informée de la façon dont certains partenariats étaient appliqués, s'agissant en particulier du partenariat relatif aux produits de base. L'exécution de ces partenariats offrait la possibilité d'exploiter les enseignements fournis par de précédentes expériences en tirant parti de l'avantage comparatif de la CNUCED pour l'examen des questions de commerce et de développement. Le succès des partenariats lancés à la onzième session de la Conférence dépendrait d'une détermination sans faille d'atteindre les objectifs fixés et les résultats souhaités; il serait important de veiller à ce que les partenariats ne soient pas alourdis par des initiatives supplémentaires si l'on voulait en conserver la fonctionnalité et la valeur ajoutée. Enfin, l'Union européenne souhaiterait être régulièrement saisie de rapports écrits sur leur évolution.

239. Le représentant du **Nigéria**, parlant au nom du **Groupe africain**, a rappelé que tous les groupes s'étaient félicités des multipartenariats lancés à l'occasion de la onzième session de la Conférence. Ces partenariats étaient conformes aux tendances mondiales, et le Groupe africain appréciait les efforts déployés par la CNUCED à cet égard. Le Groupe avait souligné l'importance des produits de base à plusieurs reprises au cours de la session du Conseil, notamment lors de l'examen des points relatifs au commerce, à la dette africaine et aux PMA.

Il voyait dans la création de l'équipe spéciale internationale sur les produits de base une tentative de remédier au peu d'attention dont les questions relatives aux produits de base souffraient de plus en plus au niveau international, et cette équipe internationale devrait bénéficier de l'appui nécessaire de tous les partenaires afin de devenir véritablement opérationnelle. Le Groupe africain lançait à cet égard un appel aux pays donateurs. Il soutenait également la suggestion de tenir de nouvelles consultations sur la question.

Décision du Conseil

240. À sa 961^e séance plénière, le 14 octobre 2004, le Conseil a pris note du rapport du secrétariat (TD/B/51/CRP.3).

b) Réunion avec la société civile et le secteur privé, 4 octobre 2004, Palais des Nations, Genève – Résumé

241. Conformément au Consensus de São Paulo et en particulier au paragraphe 117, le Conseil du commerce et du développement a organisé une réunion informelle d'une demi-journée avec des représentants de la société civile et du secteur privé, afin de leur permettre d'exprimer leurs vues sur les questions dont il était saisi. Ont participé à cette réunion, qui a eu lieu le 4 octobre 2004, des représentants des États membres, d'organisations de la société civile et d'entités privées.

242. La réunion a été présidée par le représentant de la Zambie en sa qualité de Vice-Président du Conseil du commerce et du développement. Après que le Président et le Secrétaire général adjoint chargé de la CNUCED eurent formulé des observations préliminaires, les participants se sont exprimés sur les points de l'ordre de jour. Un résumé de leurs vues est présenté ci-après.

Questions relatives au commerce et au développement

a) *Libéralisation du commerce*

243. Si la libéralisation rapide du commerce entraînait des gains rapides pour le développement, elle pourrait être soutenue sans réserve. Mais l'expérience acquise par les pays en développement avait montré que le rythme et les étapes de la libéralisation devaient être adaptés à la situation de chacun. Les modalités de la libéralisation, par rapport à cette situation, jouaient un rôle déterminant dans la contribution finale de la libéralisation au développement. Premièrement, les pays devaient renforcer leurs capacités et perfectionner leurs industries avant de pouvoir participer au commerce international. Les étapes de la libéralisation, ainsi que les interventions de l'État à l'appui des industries nationales, étaient particulièrement importantes. Dans le cas contraire, les industries locales non préparées, surtout les petites et moyennes entreprises, auraient à faire face à des importations de plus en plus bon marché sans pouvoir les concurrencer et abandonneraient probablement toute production, ce qui aurait des conséquences néfastes dans le domaine social et pour le développement. Toute politique de commerce et de développement appropriée devrait donc envisager une libéralisation progressive du commerce. La CNUCED avait fait œuvre utile de pionnière dans cette approche de la politique commerciale et de la libéralisation du commerce grâce à ses travaux de recherche et à la collecte de données empiriques. Elle devrait continuer à favoriser le commerce Sud-Sud et à promouvoir davantage de solidarité dans le Sud.

b) *Participation des PMA et de l'Afrique au commerce international*

244. Les débats mondiaux et régionaux actuellement consacrés au commerce et à la transformation structurelle des PMA, en tant qu'éléments nécessaires pour stimuler leur développement et réduire la pauvreté, étaient trop insidieux et prêtaient à confusion; à de nombreux égards, les problèmes fondamentaux n'étaient pas remis en cause ou étaient jugés comme faisant partie d'un tout. Trois facteurs pouvaient être considérés comme les causes essentielles de l'incapacité des PMA de participer de manière notable au commerce mondial, à savoir: a) les contraintes pesant sur l'offre, qui pouvaient limiter les échanges, mais n'étaient pas la cause fondamentale de l'incapacité des PMA d'accroître leur compétitivité. Des facteurs comme l'insuffisance des infrastructures, l'absence de marchés et d'institutions efficaces ainsi que la pénurie de ressources, aussi bien humaines que financières, y contribuaient beaucoup. D'où la nécessité d'adopter des réformes économiques globales; b) les problèmes d'accès aux marchés; on pensait pouvoir y remédier en éliminant les obstacles et en ouvrant les marchés des pays du Nord, mais de nombreux PMA exportaient très peu même lorsque ces marchés étaient ouverts. Des programmes tels que l'initiative «Tout sauf les armes», la loi sur la croissance et les potentialités de l'Afrique votée aux États-Unis et le Système généralisé de préférences n'avaient pas eu d'effets notables dans des pays où l'offre réagissait peu, voire pas du tout; c) les négociations à l'OMC, notamment le Cycle de Doha; elles ne pouvaient être utiles qu'en cas de réaction tangible de l'offre, ce qui ne semblait pas être le cas dans les PMA. Les pays africains étaient confrontés à une situation comparable. Les contraintes pesant sur l'offre gâchaient les chances offertes par les possibilités d'accès aux marchés. Si on n'y remédiait pas comme il convenait, il serait difficile de réaliser les objectifs de développement du Millénaire, de réduire la pauvreté et d'améliorer la qualité de vie des ménages.

245. Plusieurs obstacles devaient être levés pour intégrer davantage les PMA et l'Afrique au système commercial international. Les questions qui devaient être posées étaient les suivantes: a) l'accent mis sur les trois facteurs susmentionnés (contraintes pesant sur l'offre, accès aux marchés et négociations à l'OMC) pouvait-il concrètement promouvoir la compétitivité commerciale grâce au renforcement des capacités productives; b) de quels types d'échanges commerciaux les PMA avaient-ils besoin – pratiques commerciales loyales, commerce axé sur la croissance ou sur la réduction de la pauvreté; c) l'expansion des exportations contribuerait-elle automatiquement à réduire la pauvreté; d) n'insistait-on pas trop sur l'influence du commerce par rapport à d'autres politiques complémentaires dans les secteurs faibles, notamment l'agriculture, l'industrie et les services, et à leurs relations avec l'IED, les réformes commerciales et l'aide; et e) enfin, les initiatives commerciales multilatérales, régionales et nationales pour le développement pouvaient-elles être synchronisées et d'autres acteurs étatiques ou non étatiques pouvaient-ils être associés? Quatre domaines d'action prioritaires avaient été définis; les stratégies et les politiques commerciales nationales, qui faisaient appel à des initiatives mobilisant l'ensemble de l'économie et tenant compte des intérêts nationaux; l'attention simultanée aux politiques complémentaires du commerce; la facilitation du commerce par le secteur public grâce à la création d'un environnement favorable au secteur privé; et l'attribution de rôles et de responsabilités à tous les acteurs. Les PMA devraient bénéficier de la marge d'action voulue pour définir leurs besoins prioritaires et la CNUCED devait les y aider.

c) *Marge d'action*

246. Le Consensus de São Paulo avait marqué une avancée en soulignant la nécessité pour les gouvernements de disposer d'une marge d'action. Il fallait donc évaluer le compromis à réaliser entre les règles et obligations internationales d'une part, et la marge d'action des gouvernements d'autre part, et trouver à terme un juste milieu entre les deux.

d) *Commerce et parité*

247. La table ronde sur la parité organisée à l'occasion de la onzième session de la Conférence avait été un succès, mais des craintes avaient été exprimées quant à l'absence de suivi actif et visible après São Paulo. Une approche volontariste était indispensable. En tant que coordonnateur du Groupe de travail des Nations Unies sur le commerce et l'égalité des sexes, la CNUCED devrait intégrer la parité dans ses propres travaux et coordonner l'action des différents organismes associés. Les activités menées dans ce domaine devraient être renforcées, en particulier à la lumière des examens à venir du suivi donné au Sommet du Millénaire et à la Conférence de Beijing, en particulier des objectifs du Millénaire et de leur réalisation. Les aspects de la question de la parité à examiner devraient notamment être les suivants: a) la parité et le débat sur la marge d'action, b) l'évaluation de l'impact de la parité sur les politiques commerciales et la libéralisation du commerce, c) la collecte de données, surtout de données ventilées par sexe illustrant les différences entre les hommes et les femmes sur le plan économique, d) les analyses et les travaux de recherche tenant compte de la parité, e) l'autonomisation des femmes en tant qu'actrices et bénéficiaires des politiques commerciales axées sur la croissance économique. En règle générale, les questions relatives à la parité et les disparités entre hommes et femmes n'avaient pas été bien traitées, aussi bien dans les politiques commerciales internationales que dans les politiques nationales. Souvent, elles n'étaient pas prises en compte, parfois en connaissance de cause ou par ignorance. L'objectif de l'atténuation de la pauvreté ne pourrait être atteint si la parité n'était pas dûment prise en compte.

e) *L'ensemble de résultats de juillet à l'OMC*

248. Le Consensus de São Paulo avait contribué à rendre possible l'adoption de «l'ensemble de résultats de juillet» par les membres de l'OMC le 1^{er} août 2004. Deux grands signes positifs ressortaient de cette décision. En premier lieu, trois des quatre questions de Singapour avaient été supprimées de l'ordre du jour, ce qui soulageait les pays en développement d'une charge trop lourde pour leur capacité de négociation et leur évitait de mener des négociations dans de nouveaux domaines importants qui auraient davantage restreint leur marge d'action pour le développement. En second lieu, l'engagement de supprimer les subventions à l'exportation était une bonne nouvelle, même si on ne savait pas quand il se concrétiserait.

249. Certains éléments de l'ensemble de résultats de juillet étaient inquiétants. Dans le domaine de l'accès aux marchés pour les produits non agricoles, la formule proposée consistait à réduire de manière considérable et rapide les droits de douane, en particulier ceux des pays en développement, mettant en péril les industries nationales non préparées. Deuxièmement, il avait été proposé de consolider presque tous les droits de douane à un taux équivalent à deux fois les taux actuellement appliqués, ce qui pourrait entraîner là aussi des réductions notables. Dans le secteur de l'agriculture, si l'engagement de supprimer les subventions à l'exportation était une bonne nouvelle, il était difficile d'évaluer son incidence sur les subventions internes car il était

encore possible de simplement procéder à des transferts entre catégories de soutien avec un effet négligeable sur le niveau global des versements. Par exemple, la réduction du niveau de minimis du soutien octroyé par les pays développés n'avait pas été évoquée. Concernant l'accès aux marchés, la formule proposée portait sur des réductions tarifaires plus poussées que celles du Cycle d'Uruguay. Il était très injuste que les pays développés maintiennent des mesures de soutien interne tout en exigeant que les pays en développement ouvrent davantage leurs marchés. La désignation de produits spéciaux pour les pays en développement était encourageante, mais il fallait faire plus. En outre, la définition de ces produits spéciaux pour les pays développés n'était pas claire. Outre ces points particuliers, des questions transversales importantes telles que le traitement spécial et différencié, les questions de mise en œuvre et les préférences n'avaient pas été traitées de manière satisfaisante dans l'ensemble de résultats de juillet. Elles devraient être prioritaires, même par rapport aux négociations sur l'agriculture et l'accès aux marchés pour les produits non agricoles. La CNUCED avait un rôle essentiel à jouer dans le système commercial multilatéral, en particulier dans les domaines où l'OMC ne disposait pas des moyens voulus, comme les produits de base, le commerce et la technologie, le commerce et le financement, ainsi que le commerce et la mondialisation.

250. Un autre motif de préoccupation était que le processus décisionnel de l'OMC devait être rendu plus transparent et participatif. Alors que l'accord sur l'ensemble d'éléments de juillet avait été trouvé avec la participation de quelques pays choisis, l'impact des décisions adoptées se ferait sentir dans de nombreux autres pays.

Produits de base

251. Les questions relatives aux produits de base ont été considérées comme prioritaires pour les pays en développement, comme lors de la onzième session de la Conférence. La décision prise à cette occasion de créer une équipe spéciale internationale sur les produits de base était positive. Cette équipe devrait être dotée de toutes les ressources voulues pour être opérationnelle dès que possible et devrait ensuite formuler des propositions fortes en matière d'évolution institutionnelle qui seraient discutées en 2005, lors de l'examen après cinq ans du suivi donné au Sommet du Millénaire. Ces propositions devraient notamment porter sur des mesures visant à mettre fin au dumping des produits agricoles par les pays développés, sur des mécanismes qui restreignent le pouvoir de marché excessif des grandes sociétés agro-industrielles, ainsi que sur de nouveaux dispositifs visant à gérer l'offre mondiale de produits de base. La CNUCED devait poursuivre ses efforts en vue de briser la «conspiration du silence» sur les questions relatives aux produits de base, en mettant l'accent sur les questions structurelles et sur les politiques et les pratiques pouvant être adoptées à plus long terme pour soulager les souffrances de centaines de milliers de petits agriculteurs. Il a été noté que de grandes disparités existaient entre les différents secteurs de produits de base et que l'équipe internationale devrait rechercher des solutions aux problèmes de chacun d'entre eux.

L'avenir de la CNUCED

252. Pour avoir un avenir, la CNUCED devait démontrer à ses propres États membres qu'elle était utile et crédible. Si les acteurs extérieurs pouvaient juger la CNUCED pertinente, cela y contribuerait aussi. Les quatre principales fonctions que la CNUCED présentait sur son site Web comme des activités «fondamentales» ne traduisaient pas pleinement la réalité – la CNUCED faisait beaucoup plus et le faisait bien. En particulier, conformément au Consensus de São Paulo,

elle devait s'efforcer: 1) de promouvoir la cohérence des politiques entre un plus grand nombre d'organes, comme le suggérait le groupe présidé par M. Cardoso; 2) d'accroître ses travaux sur la «marge d'action» afin d'aider les pays en développement à fixer leurs propres priorités de développement, ce qui impliquait aussi de revoir et de modifier le Consensus de Washington; 3) de répondre aux préoccupations urgentes de la majorité des producteurs agricoles et ruraux du monde dont l'existence et celle de leur communauté dépendaient des produits de base; 4) de favoriser l'équité et la parité entre les sexes, y compris grâce à des évaluations d'impact tenant compte des aspects sociaux et de la parité; 5) de jouer un rôle moteur en vue de promouvoir et de défendre une contribution indépendante à l'examen des questions relatives au commerce et au développement, et de collaborer étroitement avec les groupes de la société civile; 6) de demeurer une instance où les pays en développement se réunissent pour obtenir des conseils et tirer parti d'analyses qui les aident à négocier efficacement à l'OMC; et 7) de promouvoir une adhésion plus large aux Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, afin de développer la responsabilité sociale des entreprises et de donner davantage la parole aux populations des pays en développement sur les modalités d'investissement et de développement au sein de leurs communautés.

253. Dans les questions commerciales, l'accent devrait davantage être mis sur la répartition des revenus et des gains tirés du commerce mondial, lesquels étaient essentiels pour atteindre les objectifs de développement du Millénaire. Une attention particulière devrait aussi être accordée à la promotion d'emplois «décent» aussi bien dans le secteur formel que dans le secteur informel, en insistant sur la qualité des emplois ainsi que sur les droits et les obligations des travailleurs et des employeurs.

Contribution de la CNUCED à la mise en œuvre et au suivi des résultats des grandes conférences et réunions au sommet des Nations Unies organisées dans les domaines économique et social

254. L'examen après cinq ans de la suite donnée au Sommet du Millénaire auquel l'Assemblée générale des Nations Unies devait procéder en septembre 2005 serait l'occasion d'évaluer les progrès accomplis pour atteindre les objectifs de développement du Millénaire. La société civile élaborait des contributions à cet examen. Les conclusions se dégageant de plusieurs réunions préparatoires régionales de la société civile pourraient être riches en enseignements, en particulier concernant l'objectif 8. Pour accomplir des progrès réels et concrets, il fallait concilier la coopération internationale et la solidarité en faveur du développement; cette responsabilité incombait essentiellement aux pays développés. Les organisations de la société civile dans les pays développés devaient mettre en place de puissantes coalitions en faveur du développement afin d'influer sur l'action des gouvernements et amener ceux-ci à modifier le système monétaire, financier et commercial international pour atteindre les cibles définies dans l'objectif 8 de développement du Millénaire. Il fallait sensibiliser l'opinion publique à l'impact des politiques des pays développés sur le commerce et sur les possibilités d'échange des pays en développement, afin d'abandonner autant que possible celles qui contrariaient le développement et aggravaient la pauvreté. À cet égard, la décision récente du Royaume-Uni d'annuler toutes les dettes des PMA était une bonne nouvelle.

255. Dans les négociations et accords commerciaux internationaux, il fallait veiller à respecter le développement humain et les droits de l'homme. En outre, pour accroître la contribution du commerce à la réduction de la pauvreté et à la promotion du développement, il fallait accorder

une attention accrue aux petits agriculteurs ainsi qu'à l'accès aux marchés et à l'entrée sur les marchés de leurs produits, et développer une infrastructure commerciale d'appui, en particulier des équipements et des liaisons de transport. Au niveau national, les gouvernements devaient explicitement intégrer les objectifs de développement du Millénaire dans leurs politiques et leurs plans nationaux de développement, suivre régulièrement les progrès accomplis dans leur réalisation, rendre compte des résultats obtenus et prendre les mesures nécessaires pour faciliter des avancées. Dans les pays en développement, les objectifs de développement du Millénaire devaient être adaptés à la situation de chaque pays, car il ne pouvait y avoir de stratégie unique pour les intégrer dans le processus de développement. La CNUCED pouvait jouer un rôle de soutien en tant que partenaire compétent et fiable dans le suivi de la réalisation de ces objectifs. Sa participation à la réunion de haut niveau que le Conseil économique et social organisait chaque année en avril était positive. Ce dialogue de haut niveau devrait être transformé en «Conseil du développement» afin d'examiner la réalisation de ces objectifs.

256. La communauté des ONG se félicitait de la participation active de la CNUCED au Sommet mondial sur la société de l'information, reconnaissant ainsi que les TIC étaient un élément essentiel de la réalisation des objectifs de développement du Millénaire; ceux-ci ne pourraient être atteints sans une coopération et une communication efficaces entre tous les acteurs du système des Nations Unies, de la société civile et du secteur privé.

257. Les représentants d'ONG ont déclaré vouloir mobiliser leur expérience, leur créativité, leurs activités de sensibilisation, leur connaissance des réalités locales et leurs capacités pour faciliter, en joignant leurs forces à celles de la CNUCED, la mise en œuvre de la Déclaration du Millénaire et la réalisation des objectifs de développement du Millénaire.

Décision du Conseil

258. À sa 962^e séance plénière, le 15 octobre 2004, le Conseil a pris note du résumé des discussions établies par la Présidente (TD/B/51/L.3).

259. Le représentant du **Brésil**, parlant au nom du **Groupe des 77 et de la Chine**, a souligné l'utilité des contributions de la société civile aux délibérations du Conseil. Les contacts avec la société civile lors des rencontres organisées au cours de la préparation de la onzième session de la Conférence et lors des réunions parallèles à la Conférence même avaient aussi été extrêmement positifs. Forger des partenariats avec la société civile avait été l'un des principaux objectifs de M. Rubens Ricupero, et les membres de la CNUCED ainsi que le secrétariat devaient poursuivre plus avant cet objectif.

c) Rapport du Groupe de travail du plan à moyen terme et du budget-programme sur sa quarante-troisième session, 13-17 septembre 2004

260. La représentante de l'**Inde**, en sa qualité de **Vice-Présidente/Rapporteur du Groupe de travail à sa quarante-troisième session**, a présenté le rapport du Groupe.

261. Le Conseil a pris note du rapport du Groupe de travail sur sa quarante-troisième session (TD/B/WP/176) et a fait siennes les conclusions concertées du Groupe concernant l'«Examen du programme de travail de la CNUCED pour l'exercice biennal 2004-2005, à la lumière des résultats de la onzième session de la Conférence», la «Suite donnée à l'évaluation du programme

de la CNUCED concernant le commerce, l'environnement et le développement», et le «Plan d'évaluation».

262. Le représentant des **Pays-Bas**, parlant au nom de l'**Union européenne**, a dit que les discussions au Groupe de travail sur la mise en œuvre des résultats de la Conférence de São Paulo avaient montré qu'il était difficile d'apporter des changements à un programme de travail en cours, mais qu'elles laissaient bien augurer des discussions en janvier 2005 sur le programme de travail pour l'exercice biennal 2006-2007. Il serait essentiel à cette occasion de se concentrer sur les domaines prioritaires de la CNUCED. La bonne gouvernance devrait bénéficier d'une attention particulière, de même que l'Afrique, et les PMA devraient être structurellement intégrés dans les divers domaines de travail. Cette approche exigerait également l'établissement de priorités et une rationalisation de la gestion dans les limites des ressources disponibles. L'Union européenne insistait sur la pertinence d'une approche ciblée dans le contexte d'un ensemble de priorités se rapportant directement aux interactions du commerce et du développement, sur les possibilités de travailler efficacement avec d'autres organisations internationales, sur la nécessité d'éviter les doubles emplois, et sur celle d'être financièrement efficace. Elle se réjouissait de poursuivre le dialogue sur nombre de ces points avec la prochaine administration du secrétariat.

263. Le représentant du **Bénin**, parlant au nom des **PMA**, a dit que le Consensus de São Paulo accordait une place particulière aux préoccupations des PMA, ce qui devrait se retrouver dans le programme de travail de la CNUCED. Les besoins spéciaux de ces pays devaient être correctement pris en compte par la fourniture d'une assistance accrue de la part de la CNUCED. Le représentant escomptait que tel serait le cas dans le nouveau budget-programme pour la période 2006-2007, conformément au Consensus de São Paulo. Il s'est félicité de la nomination du Directeur du Programme relatif aux PMA.

264. Le représentant du **Brésil**, s'exprimant au nom du **Groupe des 77 et de la Chine**, a pris note des déclarations de l'Union européenne et du Bénin et a dit que son groupe était prêt à tenir des consultations constructives de façon qu'une solution adéquate soit apportée aux préoccupations exprimées par les PMA.

265. Le **Secrétaire général adjoint chargé de la CNUCED** a fourni une explication du statut juridique et administratif du Programme spécial en faveur des pays en développement les moins avancés, sans littoral ou insulaires.

Chapitre IX

AUTRES QUESTIONS RELATIVES AU COMMERCE ET AU DÉVELOPPEMENT

(Point 10 de l'ordre du jour)

**a) Développement progressif du droit commercial international:
trente-septième rapport annuel de la Commission des Nations Unies
pour le droit commercial international (14-25 juin, New York)**

266. Pour l'examen de ce point, le Conseil était saisi de la documentation ci-après:

«Développement progressif du droit commercial international: trente-septième rapport annuel de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international: note du secrétariat de la CNUCED» (TD/B/51/7);

«Rapport de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international sur sa trente-septième session» (A/59/17).

267. Le **Rapporteur de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international à sa trente-septième session** a présenté le rapport de la Commission et a dit que la trente-septième session de la CNUDCI avait été la première à compter un nombre accru de membres, porté à 60 États. Le principal résultat de la session avait été l'adoption du Guide législatif de la CNUDCI sur le droit de l'insolvabilité, destiné à aider les États à se doter d'un régime solide, effectif et efficace sur l'insolvabilité et la restructuration. Avec la loi type de la CNUDCI sur l'insolvabilité internationale, ce guide législatif serait une référence utile pour les États qui ne possédaient pas encore de régime relatif à l'insolvabilité et pour ceux qui souhaitaient moderniser le leur. Dans le domaine du règlement des différends commerciaux, les travaux s'étaient poursuivis sur la révision de la Loi type de 1985 sur l'arbitrage commercial international, concernant les mesures intérimaires de protection. Pour ce qui était du droit des transports, le projet d'instrument sur le transport de marchandises entièrement ou partiellement par voie maritime était en préparation; il fallait parvenir à un équilibre délicat entre les divers intérêts en jeu. Pour ce qui était du commerce électronique, les travaux sur un projet de convention traitant de certaines questions en matière de marchés électroniques étaient bien avancés, et la Commission escomptait finaliser le projet à sa prochaine session. Dans le domaine de la sécurité, les travaux progressaient concernant un projet de guide législatif sur la sécurisation des transactions, qui était étroitement associée au guide législatif sur le droit de l'insolvabilité et visait à aider les États à se doter d'une législation moderne sur la sécurisation des transactions, l'objectif étant de promouvoir l'accès à un crédit sécurisé à faible coût. Un autre projet avait été ajouté au programme de travail de la Commission du fait de la décision prise de réviser la loi type de 1994 sur la passation des marchés publics de biens, de travaux et de services.

268. La CNUDCI était déterminée à renforcer sa capacité de porter les textes législatifs à la connaissance des utilisateurs finals et à promouvoir l'adoption et une application et une interprétation uniformes de ces textes. À cette fin, elle avait examiné les moyens pratiques d'accroître ses activités de formation et d'assistance technique, la coopération avec d'autres organisations internationales et les partenariats avec la société civile, en particulier le secteur privé.

269. L'intégration bénéfique des pays en développement dans le système commercial international ne pouvait se faire sans une législation nationale modernisée et harmonisée. Les textes élaborés par la CNUDCI servaient précisément à harmoniser et à moderniser la législation commerciale nationale. Les efforts déployés par la communauté internationale pour élaborer des textes législatifs seraient vains si l'adoption et une large utilisation de ces textes, en tant que modèles pour les pays en développement souhaitant réformer leur législation, n'étaient pas correctement encouragées. Et lorsqu'ils étaient adoptés, les textes devaient être correctement appliqués et être interprétés de façon uniforme. La CNUDCI s'était dotée d'un système de collecte et de diffusion de cas de jurisprudence, dénommé CLOUT, et avait travaillé sur l'établissement de recueils de jurisprudence. Les programmes de réforme de la législation et d'assistance technique de la CNUCED chevauchaient dans une certaine mesure les programmes de la CNUDCI, et il serait donc judicieux d'utiliser plus largement les textes de la CNUDCI et de davantage coordonner les activités. Il faudrait étudier les moyens de resserrer la coopération, en particulier le partage de compétences et d'expériences en matière de partenariats avec la société civile et de mobilisation de fonds.

270. Le représentant du **Nigéria** a dit que son pays appréciait les travaux de la CNUDCI et jugeait les lois types extrêmement utiles. Il appréciait également la coopération entre la CNUCED et la CNUDCI.

271. Le représentant du **Mexique** a noté avec satisfaction les progrès accomplis par la CNUDCI dans ses travaux sur la législation relative à l'insolvabilité et sur le commerce électronique.

272. Le représentant du **Brésil**, parlant au nom du **Groupe des 77 et de la Chine**, s'est félicité des travaux de la CNUDCI sur l'arbitrage et le commerce électronique, ainsi que de la coopération entre la CNUCED et la CNUDCI.

273. Le Président a dit qu'il serait utile que la CNUDCI coopère avec le Centre consultatif sur le droit de l'OMC à Genève.

274. Le **Secrétaire de la CNUDCI** a dit que l'OMC avait fait de considérables progrès en matière d'ouverture des marchés, mais que beaucoup de pays en développement n'avaient pu en profiter. Les obstacles tarifaires et non tarifaires au commerce international étaient éliminés ou réduits, mais d'autres obstacles apparaissaient, notamment des lois nationales obsolètes qui n'encourageaient pas la discipline contractuelle et des pratiques modernes. Alors que l'OMC s'occupait des obstacles tarifaires et non tarifaires, la CNUDCI avait vocation à aider les négociants à tirer parti de l'ouverture des marchés, et il n'y avait pas de chevauchement entre les deux organisations.

275. La CNUDCI faisait rapport non seulement à l'Assemblée générale, mais aussi au Conseil du commerce et du développement, la raison en étant que les objectifs de la CNUCED et de la CNUDCI étaient complémentaires, et se recoupaient dans certains cas. Il était donc important d'étudier les possibilités d'intensifier la coopération. La CNUCED réalisait des activités de coopération technique dans le domaine de la facilitation du commerce, mais ses services consultatifs n'englobaient pas toujours les textes de la CNUDCI. Celle-ci souhaitait donc travailler en plus étroite collaboration avec la CNUCED pour intégrer ses textes dans les activités de la CNUCED. Le secrétariat de la CNUDCI était un petit service, et jusqu'à récemment ses activités de coopération technique avaient été limitées. Toutefois, il disposait

désormais de ressources accrues, et s'était donné un deuxième programme d'activités axé sur la coopération technique, d'où son désir de travailler plus étroitement avec la CNUCED.

276. Le **Secrétaire général adjoint chargé de la CNUCED** a dit que la CNUCED et la CNUDCI coopéraient déjà, mais principalement en termes d'échanges d'informations et de participation aux réunions de l'une et de l'autre. La proposition d'une étroite collaboration entre les deux organisations en matière de coopération technique était donc très intéressante, car la CNUCED réalisait déjà des activités de coopération technique dans le domaine du droit commercial national. Le secrétariat de la CNUCED examinerait dans un esprit positif la proposition de la Commission en vue d'en déterminer des modalités pratiques d'exécution.

277. Le représentant des **Pays-Bas**, parlant au nom de l'**Union européenne**, a dit que le compte rendu présenté par la CNUDCI avait été extrêmement intéressant.

278. Le **Rapporteur de la CNUDCI** à sa trente-septième session a dit qu'un exemple de coopération entre l'OMC et la CNUDCI concernait les marchés publics de biens et services. L'un des objectifs de l'OMC était d'ouvrir les marchés publics à la concurrence, et elle avait élaboré des lignes directrices à cette fin. La CNUDCI, quant à elle, avait élaboré une loi type sur les marchés publics en 1994, qui prolongeait et précisait les lignes directrices de l'OMC.

Décision du Conseil

279. À sa 962^e séance plénière, le 15 octobre 2004, le Conseil a pris note du rapport de la CNUDCI sur sa trente-septième session (A/59/17).

Chapitre X

QUESTIONS INSTITUTIONNELLES, QUESTIONS D'ORGANISATION, QUESTIONS ADMINISTRATIVES ET QUESTIONS CONNEXES

(Point 11 de l'ordre du jour)

a) Rapport du Président de l'Organe consultatif créé conformément au paragraphe 166 du Plan d'action de Bangkok relatif à la mise en œuvre de cours de formation par le secrétariat en 2003-2004 et à l'incidence de ces cours

280. Le **Président du Conseil à sa cinquantième session**, parlant en sa qualité de **Président de l'Organe consultatif**, a dit que l'Organe consultatif avait été créé par le Conseil à sa quarante-septième session en 2001 pour conseiller le Secrétaire général de la CNUCED sur les objectifs, le contenu et la structure des cours de formation prévus au paragraphe 166 du Plan d'action de Bangkok. Depuis octobre 2003, l'Organe consultatif s'était réuni trois fois – en janvier, en juin et en septembre – pour passer en revue l'exécution des cours, dont deux avaient déjà été dispensés en 2004.

281. Le premier cours s'était tenu en janvier-février 2004 à Maurice, pour la région africaine, et le second à Prague, en juillet 2004. Un troisième cours à l'intention de responsables du commerce et d'universitaires de la région Asie-Pacifique aurait lieu en novembre-décembre 2004 à Hanoi (Viet Nam). À sa dernière réunion, en septembre, l'Organe consultatif avait également approuvé le prochain cours régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes, qui aurait lieu à La Havane (Cuba) en février-mars 2005. Ces cours donnaient une vue d'ensemble des domaines de travail de la CNUCED, s'agissant plus spécialement de deux questions de Singapour, à savoir la facilitation du commerce et l'investissement.

282. Le secrétariat avait diffusé un questionnaire auprès des délégations à Genève pour leur demander si elles souhaitaient que leur soient proposés des cours de courte durée, et devant l'ampleur de la demande, il avait organisé un premier cours les 20 et 21 septembre 2004. La participation avait été forte, et les délégations avaient demandé que l'expérience soit renouvelée. Le Président était sûr que le secrétariat pourrait leur donner satisfaction très prochainement.

283. Le secrétariat avait jusque-là formé un total de 152 responsables du commerce venant de divers ministères du commerce et de l'industrie de pays en développement et de pays en transition. Les participants et leurs ministères respectifs avaient vivement apprécié l'organisation des cours. Le sentiment général était que les objectifs fixés au paragraphe 166 du Plan d'action de Bangkok, notamment pour ce qui était du transfert de connaissances, avaient été pleinement atteints à l'issue des cours.

284. Lors de l'évaluation de l'impact des cours sur les qualifications professionnelles des participants, toutes les personnes ayant répondu au questionnaire avaient indiqué une amélioration appréciable de leurs connaissances, et de leur capacité d'appliquer et de diffuser ces connaissances auprès d'un large public sur leur lieu de travail. De même, la plupart des supérieurs hiérarchiques signalaient une forte valeur ajoutée en termes de comportement et de résultats professionnels de la part de leurs subordonnés ayant participé à un cours, notamment un

taux très élevé de partage d'informations et de connaissances au sein des départements, tous indiquaient qu'ils demanderaient à d'autres collègues de participer à de futurs cours.

285. Le cours à La Havane (Cuba), en février-mars 2005, serait le dernier cours financé par le Compte pour le développement. Au départ, les fonds provenant de ce compte devaient financer un total de six cours, mais grâce à une utilisation judicieuse des ressources, le secrétariat avait réussi à organiser deux cours de plus. Le Président a demandé aux États membres de fournir des ressources financières pour cette activité. À sa quarante-troisième session, le Groupe de travail avait décidé de réaliser une évaluation des cours de formation en 2005, et le Président a demandé aux États membres de soutenir l'équipe d'évaluation dans son travail.

Décision du Conseil

286. À sa 961^e séance plénière, le 14 octobre 2004, le Conseil a pris note du rapport du Président sur ce point.

Chapitre XI

DÉCLARATIONS DE CLÔTURE

287. Le **Secrétaire général adjoint chargé de la CNUCED** a dit que la session du Conseil avait été fructueuse et avait permis un véritable échange de vues. Concernant la nouvelle géographie du commerce, le secrétariat avait attentivement écouté tous les points de vue et avancerait des idées sur la façon d'aller de l'avant. Pour ce qui était du programme de travail de l'après-Doha, il s'est félicité du consensus général quant à la contribution positive, voire décisive, de la onzième session de la Conférence aux discussions qui avaient conduit à l'adoption des résultats des négociations de juillet. Concernant la dette africaine, ce serait une erreur que de minimiser ce qui avait été obtenu, car de nouveaux éléments avaient été présentés que le secrétariat pourrait intégrer dans ses activités. Quant à la gouvernance, la CNUCED travaillait dans de nombreux domaines d'action connexes, dont les douanes, la gestion de la dette, la réglementation de la concurrence, et les normes de comptabilité et de publication, mais elle n'avait pas de cadre lui permettant d'optimiser l'impact de toutes ses activités; le secrétariat ferait des propositions sur les moyens d'assurer la cohérence voulue.

288. Pour ce qui était des questions de procédure, certaines discussions avaient été plus interactives que d'autres, et le facteur essentiel en était probablement la nature du thème: il était sans doute plus facile d'avoir une discussion franche et ouverte sur des sujets matures que sur des nouveaux thèmes. Toutefois, l'idée de renforcer l'interactivité était une bonne idée, et le secrétariat ferait des propositions à cet égard. Enfin, il serait utile d'organiser les discussions sur l'Afrique et les PMA de façon que les éléments communs des deux sujets puissent être mis en évidence.

289. Le représentant du **Bénin**, parlant au nom des **PMA**, s'est félicité de la solidarité clairement exprimée par le Conseil vis-à-vis des PMA. Toutefois, beaucoup restait à faire, et les objectifs étaient loin d'avoir été atteints. Il a remercié les donateurs de leurs contributions aux activités de la CNUCED. Il n'était pas facile de demander de l'argent tout le temps, mais les PMA le faisaient dans l'espoir qu'un jour ils seraient eux aussi en position de donner de l'argent. Les PMA voulaient assurer leur décollage économique, mais pour cela ils avaient besoin d'une bonne base de départ. Le long des côtes italiennes, des gens mouraient parce qu'ils essayaient de trouver ailleurs une vie meilleure, et comme eux les PMA avaient besoin d'une main secourable. Pour vivre bien, un habitant des PMA avait besoin du dixième de ce dont avait besoin un habitant de pays développé.

* * *

Annexe

PARTICIPATION*

1. Des représentants des États membres du Conseil du commerce et du développement ci-après ont participé à la session:

Afghanistan	États-Unis d'Amérique
Afrique du Sud	Éthiopie
Algérie	Fédération de Russie
Allemagne	Finlande
Angola	France
Arabie saoudite	Ghana
Argentine	Grèce
Australie	Guinée
Autriche	Haïti
Azerbaïdjan	Honduras
Bahreïn	Hongrie
Bangladesh	Inde
Barbade	Indonésie
Bélarus	Iran (République islamique d')
Belgique	Irlande
Bénin	Islande
Bhoutan	Israël
Bolivie	Italie
Botswana	Jamahiriya arabe libyenne
Brésil	Jamaïque
Bulgarie	Japon
Cameroun	Jordanie
Canada	Kenya
Chili	Lesotho
Chine	Lituanie
Chypre	Luxembourg
Colombie	Madagascar
Costa Rica	Malaisie
Côte d'Ivoire	Mali
Croatie	Malte
Cuba	Maroc
Danemark	Maurice
Égypte	Mauritanie
El Salvador	Mexique
Émirats arabes unis	Mongolie
Équateur	Mozambique
Espagne	Myanmar

* La liste des participants porte la cote TD/B/51/INF.1.

Népal	République-Unie de Tanzanie
Nicaragua	Roumanie
Nigéria	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
Norvège	Sénégal
Oman	Serbie-et-Monténégro
Pakistan	Singapour
Panama	Slovaquie
Paraguay	Slovénie
Pays-Bas	Soudan
Pérou	Sri Lanka
Philippines	Suisse
Pologne	Thaïlande
Portugal	Tunisie
République arabe syrienne	Turquie
République de Corée	Uruguay
République démocratique du Congo	Venezuela
République de Moldova	Vietnam
République dominicaine	Yémen
République populaire démocratique de Corée	Zambie
République tchèque	Zimbabwe

2. Des représentants des États membres de la CNUCED ci-après, qui ne sont pas membres du Conseil du commerce et du développement, ont participé à la session:

Bosnie-Herzégovine	Kazakhstan
Cambodge	Estonie
Rwanda	Saint-Siège

3. L'observateur de la Palestine était représenté à la session.

4. Les organismes intergouvernementaux ci-après ont été représentés à la session:

Bureau international des textiles et de l'habillement
Communauté européenne
Groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique
Union africaine

5. Les organes ou organismes des Nations Unies ci-après étaient représentés à la session:

Centre du commerce international CNUCED/OMC
Commission des Nations Unies pour le droit commercial international
Commission économique pour l'Afrique
Commission économique pour l'Europe

6. Les institutions spécialisées et institutions apparentées ci-après étaient représentées à la session:

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
Organisation des Nations Unies pour le développement industriel
Organisation mondiale du commerce
Programme des Nations Unies pour l'environnement

7. Les organisations non gouvernementales ci-après étaient représentées à la session:

Catégorie générale

Association mondiale des petites et moyennes entreprises
Centre d'échanges et de coopération pour l'Amérique latine
Centre international de commerce et de développement durable
Confédération internationale des syndicats libres
Ingénieurs du monde
Internationale des services publics
Réseau du tiers monde

Catégorie spéciale

Institut international de l'océan

8. Les invités ci-après ont participé à la session:

Débat de haut niveau

M. Supachai Panitchpakdi, Directeur général de l'OMC

Rencontre avec la société civile
4 octobre 2004

Questions relatives au commerce et au développement

M^{me} Elizabeth A. Eilor, African Women's Economic Policy Network, Kampala (Ouganda)

M^{me} Janice Goodson Foerde, Coalition internationale d'action au développement,
Women and Development (KULU), Copenhague (Danemark)

M. Martin Khor, Réseau du tiers monde, Penang (Malaisie)

M. Josaphat P. Kweka, Economic and Social Research Foundation, République-Unie
de Tanzanie

Produits de base

M^{me} Kristin Dawkins, Institute for Agriculture and Trade Policy, États-Unis d'Amérique

M^{me} Micheline Makou Djouma, Organisation pour la promotion de la coopération économique internationale (OCAPROCE), Yaoundé (Cameroun)

Avenir de la CNUCED

M. Mike Waghorne, Internationale des services publics (ISP), France

Contribution de la CNUCED à la mise en œuvre et au suivi des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies dans les domaines économique et social

M^{me} Renate Bloem, Conférence des organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès de l'ONU (Congo), Genève

*Examen de la politique d'investissement de Sri Lanka
6 octobre 2004*

M. Miguel Bermeo, Coordonnateur résident des Nations Unies et représentant résident du PNUD, Sri Lanka

M. Davi Galvao, Galvao Gems, Suisse

M. Ivo Kaufmann, Directeur, Investissements internationaux et entreprises multinationales, Secrétariat d'État à l'économie, Berne (Suisse)

M. Katsuhito Kono, FDK Lanka (Pvt), Ltd., Sri Lanka

*Effets des taux de change sur le commerce et conséquences pour les systèmes commerciaux et financiers internationaux
7 octobre 2004*

M^{me} Guadalupe Mántey De Anguiano, Université nationale autonome du Mexique (UNAM), Mexique

M. Manuel Montes, Fondation Ford, New York (États-Unis d'Amérique)

M. Ugo Panizza, Banque interaméricaine de développement, Washington D. C. (États-Unis d'Amérique)

*Dette et développement en Afrique
11 octobre 2004*

M. Ernest Aryeetey, Directeur de l'Institute of Statistical, Social and Economic Research (ISSER), Université du Ghana, Legon (Ghana)

M^{me} Ann Pettifor, New Economic Foundation, co-fondatrice de Jubilé 2000, Londres (Royaume-Uni)

M. Samuel Wangwe, Directeur exécutif de l'Economic and Social Research Foundation,
Dar es-Salam (République-Unie de Tanzanie)

Commerce international et réduction de la pauvreté dans les pays les moins avancés
13 octobre 2004

M. Gyan Chandra Acharya, Ambassadeur, Mission permanente du Népal à Genève

M. J. Denis Belisle, Directeur exécutif du Centre du commerce international
CNUCED/OMC, Genève

M. Giovanni Andrea Cornia, professeur, Département d'économie de l'Université de
Florence (Italie).
